

Ecole des Hautes Etudes Commerciales d'Alger



**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de
Master en Sciences Commerciales**

Option : Management et Entrepreneuriat

Thème :

**La contribution de l'audit interne
à l'amélioration du processus
d'octroi de crédit**

**Etude de cas : Al Salam-Bank
Algérie**

Elaboré par :

Mme. MEGHALSI Bouchra

Nour el-Houda

Encadré par :

Mme. MEZAOUR Amel

Maitre de conférences à
EHEC d'Alger

5^{ème} promotion

Septembre 2018

Ecole Des Hautes Etudes Commerciales d'Alger



**Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention du diplôme de
Master en Sciences Commerciales**

Option : Management et Entrepreneuriat

Thème :

**La contribution de l'audit interne
à l'amélioration du processus
d'octroi de crédit**

**Etude de cas : Al Salam-Bank
Algérie**

Elaboré par :

Mme. MEGHALSI Bouchra

Nour el-Houda

Encadré par :

Mme. MEZAOUR Amel

Maitre de conférences à
EHEC d'Alger

5^{ème} promotion

Septembre 2018

Dédicaces

Avec un énorme plaisir, un cœur ouvert et une immense joie, je dédie ce travail :

A ma géniale, tendre, affectueuse et sacré mère .

A mon humble, stricte, brave et majestueux père.

A mon époux, mon âme sœur qui m'est trop chère

A mon enfant : créature de rêve hors tous les repères.

A mes sœurs ainsi que mon frère à qui je témoigne mon affection fraternelle, ma profonde tendresse et reconnaissance

A mes cousines et amies, pour les aides précieuse, notamment lors de la période éprouvante qu'est la dernière ligne droite.

Je dédie également ce travail à tous ceux qui, par un mot, m'ont donné la force pour un avenir prospère.

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier Dieu le tout puissant et miséricordieux, qui ma a donné la force et la patience d'accomplir ce travail .

Nos remerciements les plus chaleureux à mon encadreur Mme. MEZAOUR Amel pour l'effort et l'aide qu'elle nous a apporté pour la réalisation de ce travail .

Nos vifs remerciements vont a Mr. MEDJBER directeur de la direction d'audit interne au niveau de l'agence de delybrahim d'Al Salam Bank , maitre de stage .

Nous tenons à remercier également Mr.HACHOUR Fethi qui nous a apporté de l'aide en vu de réaliser cette étude.

Je voudrais également remercier Mr. ROUANE Djamel qui lui m'a été d'une aide précieuse .

Nous tenons à remercier Mlle.MEGHALSI Imene pour son aide .

Je tien a présenter mes sincère remerciement a Mlle. BALAMANE Maya qui m'a notamment guider mais aussi conseiller quant a la réalisation de ce mémoire.

Nous tenons à exprimer également nos sincères remerciements a tous les professeurs qui nous ont enseigné et qui par leurs compétences nous ont soutenu dans la poursuite de nos études.4

Enfin, nous adressons nos plus sincères remerciements à toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Liste des tableaux

| | N° du tableau | Titre du tableau | N° de la page |
|-------------------|---------------|--|---------------|
| Chapitre 1 | Tableau N°1 | Différence entre rémunération basée sur l'intérêt et sur le profit | 15 |
| | Tableau N°2 | les principaux différences entre obligations <i>et soukouks</i> | 31 |
| | Tableau N°1 | synthèse d'évolution de l'audit | 63 |
| | Tableau N°2 | Tableau comparatif entre l'audit interne et le contrôle de gestion | 71 |
| | Tableau N°3 | tableau comparatif entre l'audit interne et l'audit externe | 73 |
| | Tableau N°4 | tableau comparatif entre l'audit interne et l'inspection | 75 |
| | Tableau N°5 | tableau représentant les normes de qualification et de fonctionnement | 96 |
| | Tableau N°6 | décomposition de la phase préparatoire d'audit interne | 98 |
| Chapitre 3 | Tableau N°1 | les acteurs interrogés dans l'étude | 122 |
| | Tableau N°2 | thématique de contenu du l'entretien avec la directrice de la direction de financement | 125 |
| | Tableau N°3 | thématique de contenu du l'entretien avec la directrice de la direction des risques et contrôles | 126 |
| | Tableau N°4 | Analyse thématique du contenu de l'entretien avec le directeur de la direction d'audit | 128 |
| | Tableau N°5 | Analyse thématique du contenu de l'entretien avec le chef de mission d'audit et de l'auditeur junior. | 129 |
| | Tableau N°6 | Analyse thématique du contenu de l'entretien avec le chef de mission d'audit Analyse thématique de contenu des entretiens avec les interviewers | 130 |
| | Tableau N°7 | Analyse thématique de contenu des entretiens avec les interviewers | 131 |

Liste des figures

| | N° de la figure | Titre de la figure | N° de la page |
|-------------------|------------------------|--|----------------------|
| Chapitre1 | Figure N°1 | les principaux produits financiers islamiques | 20 |
| | Figure N°2 | le contrat <i>moudharaba</i> (Trust Financing) | 21 |
| | Figure N°3 | contrat <i>moucharaka</i> (profit Sharing) | 23 |
| | Figure N°4 | le contrat <i>mourabaha</i> (financement cost-plus) | 25 |
| | Figure N°5 | le contrat <i>tawarruk</i> | 26 |
| | Figure N°6 | le contrat <i>salam</i> | 27 |
| | Figure N°7 | Le contrat <i>idjara</i> | 28 |
| | Figure N°8 | Le contrat <i>istinaa</i> (objet a fabriqué) | 29 |
| | Figure N°9 | Résumé des piliers des accords de Bâle 2 | 53 |
| Chapitre 2 | Figure N°1 | les outils d'audit interne | 108 |
| Chapitre 3 | Figure N°1 | organigramme de la fonction audit d'Al Salam Bank | 119 |

Listes des abréviations

A.A.A : American Accounting Association

AAOIFI : Accounting and Auditing Organization For Islamic Financial Institutions

AIG : American International Group **I.I.A** : Institute of Internal Auditors

ALM : Asset and Liability Management

APBG : Association des professeurs de biologie et géologie

BCBS : Comité de Bâles de Supervision Bancaire

BI : banque islamique

BID : Banque Islamique de Développement

CBCB :

CIA : Certified Internal Auditor

CIPFA : Chartered Institute of Public Finance and Accountancy

COSO : Le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission

CRB : le comité de réglementation bancaire

CRFS :compte rendu final au site

CRIPP : Le Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles de l'audit

FRAP : Feuille de Révélation et d'Analyse de Problème

IAIS : Association Internationale des Superviseurs du secteur des Assurances

IFACI : Institut français des auditeurs et contrôleurs internes

IFI : Institution Financière Islamique

IFSB : Islamic Financial Services Board

IIASB :International Internal Auditing Standards Board

IIFM : International Islamic Financial Market

INCA :L'Institut national du cancer

IOSCO : Organisation Internationale des Commissions Boursières

IPPF : International Professional Practices Framework

ISA : international standard on auditing

LCR : Liquidity Coverage Ratio

MFIN : Massraf Faycal el Islami

NSFR : Net Stable Funding Ratio

OCI : l'Organisation du Congr  Islamique

QCI : Questionnaire du Contr le Interne

SIIN : Soci t  Islamique d'Investissement du Niger

Glossaire

BAI : terme général en arabe pour désigner un contrat de vente

BAI EL INEB : achat d'un bien au comptant suivi d'une revente avec paiement différé plus une marge

CHARI'A : réglementation islamique établie à partir du coran et de la sunnah

CORAN : livre saint des musulmans

FATWA : avis juridique donné par un expert religieux ou un comité d'experts, ainsi les avis donnés par le comité de la charia dans les banques islamiques

FIQH : jurisprudence.

GHARAR : incertitude, ambiguïté, risque. En islam, une opération

HARAM : illicite, interdit

IDJARA : sorte de crédit bail

IDJARA WA IKINA : idjara avec option d'achat

IJMA : consensus de jurisconsultes

IJTIHED : interprétation. Efforts des jurisconsultes pour interpréter les sources de la réglementation islamique. La période de ijthied a été la période suivant la mort du prophète durant laquelle des interprétations ont pu avoir lieu et qui ont contribué à l'élaboration du droit islamique.

ISTINAA : contrat de vente/achat d'un bien à construire (sorte de sous traitance)

MAYSIR : hasard. Il est interdit en islam les paris et les jeux d'argents sont donc interdits (il n'y a pas de création de richesse)

MOUSHARAKA : sorte de société en participation dans laquelle tous les partenaires participent au capital et à la gestion.

MOUSHARAKA MOUFAWADHA : contrat mousharaka selon lequel les apports et les droits des partenaires sont égaux.

MOUSHARAKA MOUTANAKISSA : mousharaka dégressive, l'un des partenaires vend progressivement ses parts à l'autre partenaires

MOUSHARAKA SABITA : mousharaka définitive. C'est-à-dire que les co-contractants restent en situation de partenariat jusqu'à la fin du contrat.

MOUDHARABA : forme de partenariat par lequel une partie apporte le capital, l'autre le travail, les profits sont ensuite partagés selon les termes du contrat.

MOURABAHA : contrat par lequel un créancier achète un bien pour le compte d'un acheteur et le lui revend avec une marge cette opération est un substitut au crédit acheteur.

QARD HASSAN : prêt sans contrepartie.

QIYAS : l'analogie, méthode d'interprétation des textes.

RAB-EL-MAL : associer investisseur qui apporte le capital dans un contrat moudharaba.

RIBA : ambigüité, intérêt, usure.

SALAM : contrat de vente avec livraison différé et paiement comptant.

SOUKOUKS : sorte d'obligation, toujours adossée a un actif et rémunérée selon les principes de la participation.

SUNNAH : l'ensemble des actes et paroles du prophète dans certaines circonstances de l'existence. Elle complète le coran.

TAWARRUQ : mourabaha sur matière première qui permet a un client de se procurer des liquidité.

ZAKAT : montant versé par les musulmans (sorte d'impôt) au bénéfice de certaines causes. Littéralement le mot signifie purification. C'est un moyen de purifier l'argent haram.

Résumé

Depuis 2008, la détérioration de l'environnement financier a mis à rude épreuve les systèmes bancaires dans le monde. En effet la crise des Subprimes a fortement affecté le système bancaire et a entraîné un ralentissement du crédit aux agents privés.

Par ce défaut de veille, les banques conventionnelles mais aussi les banques islamiques ont vite compris que l'audit constitue la pierre angulaire de la maîtrise des activités des banques et le pilotage de leurs performances.

Aujourd'hui, la banque ne saurait se passer de l'audit interne. sa pérennité et son développement économique en dépendent étroitement.

L'audit ne permet pas d'éliminer le risque à 100% car éliminer le risque revient à éliminer la structure en elle-même.

Un risque identifié est un risque qui va pouvoir servir les intérêts de la société.

Les banques l'ont bien compris et disposent maintenant toutes d'une fonction d'audit interne.

Le dirigeant qui commande un audit aura une vision globale de la banque.

En s'appuyant sur le diagnostic posé, il est en mesure de prendre de bonnes décisions permettant de soutenir et de pérenniser l'activité de son organisation.

Le risque de crédit qui lui est l'un des risques les plus affectant à l'activité bancaire constitue l'intérêt de notre étude.

De ce fait nous allons, dans notre mémoire, connaître la contribution de l'audit interne à l'amélioration du processus d'octroi de crédit et ainsi connaître l'apport qu'a l'audit interne à la maîtrise des risques de crédit.

Mots clés : banque islamique , audit interne , processus d'octroi de crédit, risque.

ملخص

منذ عام 2008 ، وضع تدهور البيئة المالية عبئاً على الأنظمة المصرفية في جميع أنحاء العالم. وفي الواقع أثرت أزمة الرهن العقاري بشدة على النظام المصرفي ، وأدت إلى تباطؤ الائتمان للعملاء الخاصين. وبسبب هذا النقص في المراقبة ، سرعان ما أدركت البنوك التقليدية وأيضاً المصارف الإسلامية أن التدقيق هو أساسي في مراقبة الشركات أنشطتها ومراقبة أدائها

البنك لا يستطيع الاستغناء عن المراجع الداخلي. تعتمد استدامتها وتطورها الاقتصادي بشكل وثيق عليها. لا يلغي المراجع الخطر بالكليسة لأن التخلص من المخاطر يرقى إلى إزالة الهيكل نفسه. المخاطر المحددة هي المخاطر التي تخدم مصالح الشركة. البنوك تدرك هذا ولديها الآن وظيفة المراجعة الداخلية. سيكون لدى القائد الذي يأمر بالتدقيق رؤية عالمية للبنك. بناء على التشخيص ، وهو قادر على اتخاذ قرارات جيدة لدعم واستدامة نشاط منظمته.

إن مخاطر الائتمان التي تعد واحدة من أهم المخاطر التي تؤثر على الأعمال المصرفية هي مصلحة دراستنا. يهدف هذا إلى موجز معرفة مساهمة المراجع الداخلي في تحسين عملياته من منح القروض ومن هو معرفه الدور المراجع الداخلي في المصارف الماليه

الكلمات المفتاحية: لبنوك الإسلامية ، التدقيق الداخلي ، القرض ، الرقابة ، مخاطر.

Abstract

Since 2008 the deterioration of the financial environment has made a tough test for the banking system around the world .

The subprime crisis has affected the banking system and resulted in a slowdown of credit to private agents

Conventional banks but also Islamic banks quickly understood that audit is the cornerstone of the control of the activities of banks and the steering of their performance.

Today, the bank can not do without internal audit. its sustainability and its economic development depend closely on it. the audit does not eliminate the risk at 100% because eliminating the risk amounts to eliminating the structure itself. An identifying risk is a risk that will serve the interests of society. the banks have understood this and now have an internal audit function.

The leader who initiates an audit will have a global vision of the bank. By relying on the diagnosis, he is able to make good decisions to support and sustain the activity of his organization.

The credit risk which is one of the risks most affecting the banking activity is the interest of our study, we are going into our memory to know the role held by the internal audit as to the mastery of the credit risks.

Key words: Islamic banks, credit, mastery, internal audit, risk.

Sommaire

| | |
|---|------------|
| Introduction générale | 2 |
| Chapitre 1: le crédit bancaire | 6 |
| Introduction du chapitre 1..... | 7 |
| Section 1 : L'environnement bancaire..... | 8 |
| Section 2 : Conceptualisation du crédit bancaire | 34 |
| Section 3 : Le risque de crédit, un risque inhérent à l'activité bancaire..... | 39 |
| Conclusion du chapitre 1..... | 59 |
| Chapitre 2 : L'audit interne, un outil de pilotage des systèmes bancaires..... | 60 |
| Introduction du chapitre 2..... | 61 |
| Section 1 : Historique et progrès de l'audit..... | 62 |
| Section 2 : Cadre conceptuel de l'audit interne | 68 |
| Section 3 : La contribution de l'audit interne a l'amélioration du processus d'octroi de crédit..... | 88 |
| Conclusion du chapitre 2..... | 111 |
| Chapitre 3 : la contribution de l'audit interne à l'amélioration du processus d'octroi de crédit | 112 |
| Introduction du chapitre 3..... | 113 |
| Section 1 : Présentation de la banque | 114 |
| Section 2 : Méthodologie de la recherche | 121 |
| Section 3 : La contribution de l'audit interne à l'amélioration du processus d'octroi de crédit..... | 124 |
| Conclusion générale | 134 |

Introduction générale

Introduction générale

Depuis les années 80, on assiste à une constante évolution voire mutation des systèmes bancaires et financiers.

Suite aux nouvelles orientations internationales d'une part mais aussi aux nouvelles exigences en matière de gestion prudentielle des établissements bancaires d'autre part .

En effet les banques ont depuis des années connues un développement sans précédent lié non seulement à la mondialisation de leurs activités, mais aussi à l'augmentation des volumes de transaction ainsi que l'amplification des produits financiers.

Selon Beck & Al les banques sont indispensables à la croissance économique dans la plupart des pays.

La mutation due aux politiques de libéralisation des pratiques bancaires ont créé une nouvelle aire financière qui semble être le moyen de contourner l'intérêt qui lui sous le terme **Riba** est illicitement prohibé dans la religion islamique.

C'est en effet un sujet d'actualité qui suscite la curiosité de tous les spécialistes de l'industrie financière. Cette dernière résout essentiellement les problèmes d'illicéité chez les musulmans et se distingue ainsi par l'originalité de ces fondements et principes qui reposent sur les préceptes de la *chari'a*.

Considéré autre fois comme une aberration, la finance islamique a , grâce à ses principes fondé sur la *chari'a*, tracé un chemin au milieu de la Finance Internationale contre toute attente des spécialistes La finance moderne enregistre une croissance estimée par l'agence de notation Standard & Poor's à 15% par an sur ces dix dernières années un taux inégalé dans l'industrie.

D'après le CAP Algérie les actifs de la finance islamique étaient évalués à plus de 700 milliards de dollars en 2008. En 2012 cette finance a été évaluée à plus de 1540 milliard de dollars soit une croissance de 220% en l'espace de quatre ans.

Selon le président de l'Association des Banques et Etablissements Financiers (ABEF), Boualem Djebbar, les produits dits alternatifs ne représentent actuellement que 3% du marché financier algérien global, mais représentent 16% des financement bancaires, ce qui n'est pas négligeable, d'autant plus qu'il n'y a que deux banques islamiques en Algérie. L'élargissement aux quatre coins du monde laisse par conséquent l'introduction de ses produits financier en vu d'apporter une croissance économique au pays.

Dans cet environnement concurrentiel accru qui intègre et les banques islamiques et les banques conventionnelles, le crédit et le capital constituent des éléments important en tant que facteur de production et partant, des moteurs de développement économique.

Etant l'activité principale des banques, l'octroi de crédit est souvent associé à un risque dont la banque se doit de s'y prémunir.

Le risque est souvent défini comme étant une apparition d'un événement aléatoire, susceptible d'avoir un impact néfaste sur les objectifs d'une entité.

Le risque de crédit est devenu, ces 10 dernières années, l'une des principales préoccupations de l'activité bancaire, ce n'est en aucun cas le fruit du hasard mais une simple conséquence des problèmes économiques qu'a connu le monde économique.

En effet la crise des Subprimes qui a frappé le système financier mondial fin 2007 à été la preuve qui c'est traduite par le défaut de paiement des emprunteurs et a par conséquent eu un effet néfaste sur l'ensemble de l'économie à travers l'effet de contagion transmis par les techniques de titrisation.

Certains disent que la finance islamique n'a pas été autant affectée par cette crise, d'autre affirme que son impact a été semblable à celui des banques classiques.

La question a fait l'objet de plusieurs études.

Cette crise a démontré une fois de plus que le comportement des banques est source de risques systémiques dont le risque de crédit constitue un enjeu financier majeur dans la gestion bancaire.

Il est vrai qu'une fois le crédit accordé la banque est face à de multiples risques dont l'insolvabilité du client dite risque de contrepartie. Ce risque est défini comme une perte éventuelle que la banque doit subir suite à une opération de crédit. Cette perte se traduit sous plusieurs formes dont la plus courante est celle du non remboursement de l'emprunteur.

Ayant de lourde conséquence pour la banque, la maîtrise des risques est devenue l'un des axes stratégiques majeurs de la banque. Le banquier se doit de prendre un maximum de précaution afin de réduire tout risque de non remboursement et ainsi limiter la défaillance de l'emprunteur.

De ce fait, la mise en place de nouveaux outils de pilotage de performance est devenue plus que jamais une réelle obligation au sein des institutions financières telles que **l'audit interne**.

Selon l'IIA « l'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation au management des risques, de contrôle, de gouvernance d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer leurs efficacité » .

Vu les changements que subit le marché bancaire ainsi que le non remboursement des emprunteurs, l'audit est sans aucun doute l'une des fonctions les plus importantes mais aussi indispensables dans la banque. C'est en effet grâce à elle que l'institution financière mesure ses objectifs en évaluant par une approche systémique et méthodique, ses processus risques associés aux crédits qu'elles accordent.

C'est à ce moment là que l'auditeur est dans l'obligation de visionner le monde d'un point de vue moderne à l'égard des nouveaux systèmes bancaires, faisant preuve de professionnalisme.

Malgré la mise en place d'un tel outil de pilotage, la banque reste tout de même source de risques, car par sa nature même, le secteur d'activité bancaire est riche en rebondissement, en ascensions fulgurantes et en faillite retentissantes selon Maders d'où la raison du choix de notre thème qui s'intitule : « **La contribution de l'audit interne à l'amélioration du processus d'octroi de crédit** »

Nous avons dégagé de cet objet la problématique suivante : « **quel est l'apport de l'audit interne quant à la maîtrise des risques liés au processus d'octroi de crédit au sein de AL SALAM BANK –ALGERIE ?** »

De cette question centrale découlent les questions secondaires qui se présentent comme suit :

- L'audit interne a-t-elle un rôle quant à la maîtrise des risques liés au processus d'octroi de crédit ?
- L'audit interne apporte-t-elle des jugements quant aux bons fonctionnements des procédures d'octroi de crédit de Al Salam Bank Algérie ?
- L'audit interne participe-t-elle à l'amélioration du processus d'octroi de crédit au sein de Al Salam Bank Algérie ?
- Par quel moyens l'audit interne contribue-t-elle à l'amélioration du processus d'octroi de crédit d'Al Salam Bank Algérie ?

En vu d'apporter des éléments de réponses à ces questions, nous émettons les hypothèses suivantes :

- H1 : L'audit interne est une activité indépendante et objective qui vise à apporter une assurance quand a la maîtrise des risques d'Al Salam Bank .
- H2 : L'audit interne contribue à l'amélioration du processus d'octroi de crédit en apportons des jugements quant aux procédures suivi au sein de Al Salam Bank
- H3 : L'audit interne veille en permanence à la cohérence entre les faits et procédures d'octroi de crédit au sein d'Al Salam Bank
- H4 : L'audit interne d'Al Salam Bank apporte des recommandations en vu d'améliorer le processus d'octroi de crédit de la banque.

Pour confirmer ou infirmer ces hypothèses, nous avons opté pour une méthode descriptive dans les deux premiers chapitres et une méthode analytique des données reçues par une démarche qualitative dans le dernier chapitre.

En ce qui concerne les outils d'investigation, nous avons fait appel à :

- ✓ l'organisation d'entretiens avec des cadres d'Al Salam Bank,
- ✓ l'analyse des documents internes de la Banque qui ont permis d'orienter nos travaux de recherche
- ✓ de comprendre la méthodologie suivie par les différentes structures qui ont un rôle dans l'octroi de crédit aux entreprises.

Nous avons réalisé notre étude lors d'un stage effectué au sein de al Salam Bank d'une durée de six (06) mois.

Au cours de ce travail de recherche, nous allons dans un premier temps mettre l'accent sur le système bancaires , ainsi donc nous allons présenter le systèmes bancaire classique ainsi que le système bancaire islamique , présenter par la suites les différents notion relatifs a la finance islamique. Et enfin nous tenterons d'introduire les multiples concept qui mettent en avant le crédit ainsi que le risque qui lui ai attribué.

En second lieu , nous tenterons de présenter la fonction d'audit en mettant en avant les différents types d'audit, ainsi que leurs relation avec les diverses fonctions de l'entreprise.

Pour finir, nous effectuerons notre études qui consiste à analyser les différents entretiens entenus avec les interviewe pour en dégagé des conclusions, et apporter par la suite des recommandations.

Chapitre 1

Le crédit bancaire islamique

Introduction du chapitre 1:

Ayant un rôle d'intermédiaire financier, la banque à caractère islamique se doit comme toute autre banque conventionnelle à répondre aux besoins de financement et cela en la conversion de l'épargne en investissement par le biais de crédit, sachant que pouvant rapporter des profits, l'accord de crédit est aussi accompagné de risques.

Les risques auxquels est confronté la banque sont multiple et de différentes natures. Le risque de crédit est considéré comme étant l'un des plus importants et le plus fréquent dans les établissements de crédit.

Ce premier chapitre traitera toute notion relatives à la banque ainsi que les risques auxquels elle se doit de faire face. Il comportera trois (03) sections .

La première section sera consacré exclusivement aux banques islamiques, leurs évolutions ainsi qu'aux produits et services offerts.

La seconde section tournera autour de la notion de crédit qui explicitera sa définition, la panoplie de crédit qu'offre la banque et enfin une présentation du processus d'octroi de crédit.

La troisième et dernière section comportera quant à elle tout ce qui est relatif aux risques. Après la définition du risque, les différents risques auxquels les banques sont confrontés, par la suite nous étalerons plus concernant le risque de crédit et enfin nous présenterons les différentes techniques pouvant atténuer ce risque.

Section 1 : l'environnement bancaire

Dans le domaine financier, le secteur bancaire agit comme l'épine dorsale¹ de l'entreprise moderne. Le développement de l'économie du pays dépend entre autre de son système financier. En effet, les banques participent d'une part à la croissance et l'évolution du pays et au développement de son secteur d'activité stratégique d'autre part.

La finance islamique est de nos jours de plus en plus présente dans le marché financier mondial. Fondée sur les principes de la *Chari'a*, cette dernière se distingue des pratiques conventionnelles par une conception différente de la valeur du capital et du travail.

Nous allons de ce fait tenter d'apporter une définition aux différentes notions relatives à la finance islamique ainsi qu'aux produits financiers et à la réglementation auxquelles elle se doit de se référer.

1. Définition de la banque :

La banque est définie différemment selon les auteurs, nous pouvons toutefois citer quelques unes afin de mieux assimiler cette notion.

Selon Louis (F) et Norbert (H) la banque est « *une institution financière qui fait le commerce des capitaux .C'est elle qui fait fructifier l'argent des capitalistes tout en leur évitant les différentes charges de gestion d'une fortune .C'est elle aussi sous diverses formes, avec ou sans garanties apporte l'aide de ses capitaux ou de son crédit au commerçant et ou aux industriels qui peuvent ainsi donner de l'extension à leurs affaires à traverser parfois les périodes critiques* ».

L'article 17 de la loi 86-12 du 19/08/1986 définit la banque comme suit : « *est réputée banque tout établissement de crédit qui effectue, pour son propre compte et à titre de profession habituelle principalement les opérations ci-après désignées :*

Collecter auprès des tiers des fonds pour dépôts, quelle qu'en soient la durée et la forme.

- *Accorder du crédit, quelles qu'en soient la durée et la forme*
- *Effectuer, dans le respect de la législation en vigueur et la réglementation en la matière, les opérations de change et de commerce extérieur.*
- *Assurer la gestion des moyens de paiement*

¹ Métaphore désignant la colonne vertébrale du système financier.

- *Procéder au placement, à la souscription achat, gestion, garde et vente de valeurs mobilière et de tous produits financiers.*
- *Fournir conseil, assistance, et d'une manière générale, tous services destinés à faciliter l'activité de sa clientèle ».*

DUPOY(C) Quand à lui dit que les banques sont des entreprises et établissements qui font profession habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôt et ou autrement des fonds qu'ils emploient pour leurs propres comptes en opérations d'escompte, en opérations de crédits ou en opération financières

Selon le Code monétaire et financier (article L. 511-1), la définition des banques, aussi appelées établissements de crédit, est la suivante : *« il s'agit d'entités dont l'activité consiste à recevoir des fonds remboursables du public et à octroyer des crédits. »*¹

La définition qui a été donné par GUARSUALT (P) et PRIAMI (S) est la suivante : *« La banque est l'intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux et ceci à partir de deux processus distincts : en intercalant son bilan entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire, et en mettant en relation directe offreurs et demandeurs de capitaux sur un marché e capitaux (marché financier, monétaire ...), c'est le phénomène de désintermédiation ».*²

En termes juridique, et en vertu partir des articles 66 à 72 de l'ordonnance n°03/11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit : *« les banques sont des personnes morales qui sont habilitées à effectuer à titre de profession habituelle des opérations de banque, ainsi que certaines opérations connexes à leur activité ».*

A partir de ces définitions, nous pouvons déduire que les banques accomplissent une fonction macro-économique consistant dans le financement de l'économie. A l'instar de toute entreprise commerciale, leurs souci est la maximisation de leurs profit en vu de couvrir leurs charges et rémunérer les actionnaires.

¹ ORDONNANCE n°2015-558 du 21 mai 2015 - art. 1 , Code monétaire et financier - Article L511-1

² GARSUALT (P) et PRIAMI (S), **« La banque : fonctionnement et stratégie »**, édition ECONOMICA, 2^{ème} édition, Paris, 1997, P.8.

Cette dernière développe de multiples activités financières que ce soit pour son compte ou pour le compte de son client. Sa fonction principale est de recevoir des dépôts en vue de les prêter sous forme d'avance au grand public, entreprises agricoles ou commerciales. Mais aussi, les opérations de la banque, en effet, comprennent d'autres opérations et se présentent comme suit :

- La réception de fonds du public
- Les opérations de crédits
- La mise à disposition et la gestion des moyens de paiement.

Ainsi que d'autres opérations connexes qui peuvent être soit :

- Le change
- Les opérations sur l'or, les métaux précieux, les pièces :
- Le placement, la souscription, l'achat, la gestion, la garde, la vente de valeurs mobilière et de tous produits financiers.
- Le conseil et l'assistance en matière de gestion du patrimoine
- Le conseil et l'assistance de matière de gestion financière, ingénieries financières.

2. TYPE DE BANQUES :

Le système bancaire est organisé sous une forme pyramidale dont la Banque Centrale constitue l'autorité de tutelle du système financier national et connu sous le nom « *banque des banques* » mais aussi d'un ensemble d'établissements appelés « *banques de second rang* ».

2.1. LA BANQUE CENTRALE :

appelé également institut d'émission pour activité traditionnelle l'émission des billets. Elle jouit d'une autonomie plus au moins grande des pouvoirs publics, ayant pour rôle d'intervenir dans la vie financière des entreprises et des banques.

Elle assure la gestion des réserves de change qui lui permet de stabiliser les relations monétaires extérieures entre un pays et ses partenaires commerciaux étrangers. Elle est donc toute responsable du marché de change en opérant à l'achat des devises en cas de dépréciation de la monnaie nationale et par la vente en cas inverse.

Par conséquent, elle participe non seulement à la définition mais à la politique monétaire menée par un état en conformité avec la politique générale économique menée par les autorités réglementaires.

L'objectif final de sa politique est la création de conditions favorable sur les variations de taux d'intérêt.

2.2. LES BANQUES DE SECOND RANG :

2.2.1. LES BANQUES DE DEPOT :

Ces banques ont pour objectifs la collecte des fonds auprès des publics. Leur activité principale est de revendre à un taux plus élevé les flux financiers recueillis auprès de leurs clientèles.

2.2.2. LES BANQUES D'AFFAIRES

Elles n'ont pas rôle de recevoir des dépôts et l'octroi de crédit mais apporter des conseils stratégiques et financiers pour les grandes entreprises et se rémunère en facturant leurs prestations.

Cependant faut rappeler que toutes ses banques et dans leurs activité principale s'exerce avec les intérêts voir l'usure prohibé par le droit musulman.

Essayant de trouver une alternative compatible a la *chari'a*, l'institution financière été la solution adéquate présentant comme une alternative aux banques conventionnelle en vue d'offrir des Operations d'investissement, de financement ou de commerce compatible avec la *chari'a*. Ces banques ont été fondée sur les principes de lois islamiques, la *chari'a* et la *sunna* cherchant la transmission d'une vision de justice, d'équité et de transparence dans le but d'établir un ordre conforme à l'*islam*

Leur apparition a été dans une conjoncture caractérisée par un mouvement de renaissance de l'*Islam* et de mise en évidence de ses règles économiques

Mais qu'est ce donc cette finance ? à quoi se réfère t elle ? Quelle différence a t elle avec les banques conventionnelle ?

3. LES BANQUES ISLAMIQUES :

3.1. APERÇUS SUR L'EVOLUTION DES BANQUES ISLAMIQUES :

Le commerce était autre fois l'une des principales activités économique des cité arabes. La course à la richesse conduisait les gens à adopter dans leurs activités commerciales des conduites contraires aux principes de l'islam dont l'utilisation abusive du taux d'intérêt dans les Operations de crédit et c'est ainsi alors que débute la réflexion sur un modèle financier islamique.

La colonisation subie par les pays musulmans a laissé des traces sur le plan économique et social qui s'est étendu jusqu'aux années 1900 et qui a favorisé l'installation des banques classiques. Ce système bancaire a largement dominé l'activité économique malgré l'interdiction par l'islam des activités liés à l'intérêt.

Après plusieurs tentatives aussi bien en Malaisie qu'au Pakistan, ce n'est que dans les année 60 que fut créée la première véritable banque islamique en Egypte.

C'est en effet entre 1963-1967 que fut créée la CAISSE D'EPARGNE RURAL DU MIT-GHAMR, près du Nil –Egypte- par l'économiste Ahmed Al Naggar¹. Cinq ans après sa création, la CAISSE DU MIT-GHAMR enregistra plus d'un million de clients, un résultat inattendu mais c'est avec regret et malgré ce résultat , la banque fut obligée de fermer pour des raisons purement politiques.

Après la guerre des 6 jours et avec le gonflement des avoirs des pays du Golf, exportateurs de pétrole, fut créée la première institution financière islamique dans le but de gérer les fonds de l'afflux des pétrodollars. Ainsi les pays islamiques regroupés au sommet de Lahore, au Pakistan, en 1974, décidèrent la création de la BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID).²

Début des années 80 , le Pakistan fut le premier état à appliquer la politique d'islamisation des banques, suivi par l'Iran et le Soudan qui profitèrent de leur révolution islamique à islamiser une fois pour toute les banques présentes sur leurs territoires.

¹ Ahmed Al Naggar : secrétaire général de l'association internationale des banques islamiques (AIBI) de sa création en 1977 à mai 1991, et pionnier de la finance islamique en Egypte.

² <http://www.institut-numerique.org/chapitre-i-historique-des-institutions-financieres-islamiques-51bb438cb2cca> (consulté le 24/07/2018) .

L'initiative de l'introduction de la finance islamique en Afrique été géré par Dar Al Maal Al Islam qui a en 1979 signé un accord avec les gouvernements des pays de la sous régions pour l'ouverture de banque islamique¹. Ainsi fut créée la banque Massraf Faycal l Islami (MFIN) au Niger et celle du Sénégal . Au Maghreb c'est le groupe financier international Al baraka . le rythme de la création de la banque islamique s'accélère et donne naissance à la création des guichets islamiques dans leurs banques traditionnelles tel que le KOWAIT, QATAR , JORDANI et DUBAI ainsi que la Baraka Bank en Algérie en 1991.

Hors du monde arabe , se crée parallèlement des banques islamiques en IRAN , en SUISSE ,aux USA, Luxembourg , Australie ainsi qu'au Royaume-Uni en 2004.

C'est qu'en 2007 que fut crée Al Salam Bank en Algérie la deuxième banques islamique sur le territoire Algérien , c'est le groupe BARAKA qui la précède en 1991 qui furent la première institution exerçant à la lettre ce qu'interdit formellement l'islam.

3.2. DEFINITION de la banque islamique :

Les banques islamiques sont des institutions dont l'activité principale est l'intermédiation financière . Celles-ci fonctionnent dans l'esprit de réaliser des profits dans le respect de la charia, tout en reconnaissant le caractère incertain de l'issue des opérations financées.

Certain la définissent comme « *une institution bancaire qui obéit dans toutes ses opérations, ses activités d'investissement et sa direction à la législation islamique 'Chariaa' et ses buts et aux objectifs de la société islamique intérieurement et extérieurement* »

Les banques islamiques sont donc des institutions financières qui pratiquent l'activité bancaire et l'investissement selon les enseignements de l'islam et les principes de la législation islamique.

3.3. Les Principe des banques islamique :

Répondant aux préceptes de l'Islam, les banques islamiques se sont organisées autour des principes inspirés du *fiqh el mou'amalat* qui constitue la branche de la charia qui organise les relations entre individus. Nous les présentons ci-après :

¹ <http://www.institut-numerique.org/chapitre-i-historique-des-institutions-financieres-islamiques-51bb438cb2cca> (consulté le 24/07/2018)

3.3.1. La prohibition de la *Riba* :

Le prêt à intérêt , au sens classique, consiste à prêter une somme d'argent à une personne pour une période donnée, qu'il devra ensuite rembourser intégralement avec un surplus que l'on nomme "*intérêt*", et qui représente une sorte de loyer versé pour la "*location*" des fonds.

L'intérêt est la somme que le débiteur paie au créancier en rémunération de l'usage de l'argent prêté. ¹ ; l'usure quant à elle, est Intérêt perçu au-delà du taux licite, Délit commis par celui qui prête de l'argent à un taux d'intérêt excessif. KEYNES définit l'intérêt comme : « *la récompense de la renonciation à la liquidité pour une période donnée* »

L'islam quant à lui interdit l'usure formellement à travers le coran : « *Ô croyants ! Craignez Dieu ; et renoncez au reliquat de l'intérêt usuraire, si vous êtes croyants. Et si vous ne le faites pas, alors recevez l'annonce d'une guerre de la part de Dieu et de Son messenger .Et si vous vous repentez, vous aurez vos capitaux. Vous ne lézerez personne, et vous ne serez point lésés* »²

Ces propos mettent en erreur les affirmations de certains auteurs qui disent que l'Islam comme le droit positif fait la distinction entre l'usure interdite, et le petit intérêt permis, en se limitant au troisième stade de la législation. Or il y a une unanimité sur la prohibition de l'usure.

Selon l'orientaliste français Austruy (J) dans son ouvrage « *l'islam face au développement économique* », la prohibition du *Riba* dans toutes ses formes semble être l'une des conséquences de l'égalitarisme recherché dans la loi musulmane. Car d'après lui, cette interdiction est fondée sur la double affirmation que le temps appartient à Dieu seul et ne peut être vendu, et que l'argent, en lui même, n'est pas productif. Ainsi, il a interdit le retrait par le prêteur d'un quelconque avantage de son prêt, sauf si cet avantage est librement accordé par l'emprunteur après remboursement du prêt et sans en constituer une condition tacite ou explicite.

➤ La différenciation entre l'intérêt et le profit :

¹ Le petit Larousse, dictionnaire encyclopédique illustré, édition 2004.

² Le coran, Sourat el Bakara ,verset .177.178.

Dans la finance islamique on utilise plutôt le terme profit que l'intérêt or *Riba*. Le profit représente l'étape intermédiaire ou l'argent est transformé en produits avant de redevenir liquide ce qui est utile à l'économie réelle, alors que l'intérêt est un avantage sur l'argent liquide.

TABLEAU N°= 01 -01 : Différence entre rémunération basée sur l'intérêt et sur le profit

| | Intérêt | Profit |
|--------------------------|--|---|
| Origine | L'intérêt représente l'augmentation du capital monétaire indépendamment de tout autre facteur de production | Le profit est l'augmentation du capital obtenu par la transformation de celui-ci grâce au facteur de travail produisant ainsi un bénéfice réel |
| Condition de réalisation | Pas de condition : l'intérêt est un cout fixe supporté par le prêteur-emprunteur sans lien de causalité avec la rentabilité .il dépend de l'écoulement de temps et éventuellement de la conjoncture monétaire. | La réalisation du profit est conditionnée par : <ul style="list-style-type: none"> - La transformation des fonds sous forme de bien matériels ou immatériels. - L'association a un travail - La création de l richesse |
| conséquence | Le créancier ne subit, en principe. Il reçoit une rémunération fixe préétablie. | La part de profit est un réel partage de la création de la richesse entre les partenaires. Cette part est la fonction de la rentabilité, elle est variable. Le créancier recherche un part de profit mais peut subir une perte totale : il risque . |

Source : CAUSSE-BROQUET (G), « **La finance islamique** », RB édition, 2eme édition, 2012,p.34.

➤ **La différenciation entre loyer et intérêt :**

La différence entre les deux réside dans la nature même de l'objet du contrat : quand le contrat a pour objet la jouissance d'un bien sans qu'il soit consommé, il mérite une rémunération. Par contre, si l'argent est loué en contrepartie d'une rémunération qui est l'intérêt, cette pratique est prohibée.

3.3.2. Le partage des pertes et profits :

L'intérêt est serte prohibé mais le prêt lui non . en gage de rémunération , les banques islamique doivent trouver un système alternative et c'est le partage de pertes et profit résultant de l'opérations de financement ou système PPP qui est la solution.

L'interdiction de l'intérêt dit aussi usure ou *riba* et le principe PPP vont de pairs car ces dernières représentent en effet la solution alternative au prêteur en l'absence du taux d'intérêt. Ce procédé étant conforme à la lois islamique , démontre la nature des relation entre le prêteur et l'emprunteur, qui lorsque la banque fait un prêt à une entreprise peut être considéré comme un partenaire , quant au déposant peut être considéré lui comme étant un actionnaire de la banque.

Les deux parties assumant un risque ont intérêt à s'engager dans les opérations rentables et à œuvrer à la réussite du projet financer.¹

La différence de la rémunération entre les deux systèmes est la suivante :

- Pour les banques conventionnelles :

| |
|----------------------|
| Revenu total = P1-P2 |
|----------------------|

Avec :

P1 : le montant de l'emprunt accordé au client

P2 : remboursement de l'emprunt + les intérêts

¹ CAUSSE-BROQUET (G), « **La finance islamique** », RB édition, 2^{ème} édition, 2012,p.32.

La différence est un montant déterminé à l'avance, les paiements ont lieu selon un échéancier.¹

- Pour les banques islamiques :

$$\text{Revenu d'une période} = \emptyset (R - C)$$

Avec :

\emptyset : ratio de partage de PP prévu dans le contrat

R : total des revenus de la période

C : total des coûts

REMARQUE : une différence importante existe entre le partage des profits et celui des pertes :

Les profits sont répartis selon le pourcentage décidé par les parties, les pertes sont réparties selon le pourcentage de détention du capital.

3.3.3. L'interdiction du *gharar* (incertitude, tromperie, risque, ambiguïté)

Le *gharar* étant un terme plus au moins difficile à traduire, les auteurs lui ont donc accordé plusieurs interprétations. L'interdiction du *gharar* est un principe tout aussi important que celui de l'interdiction de l'intérêt mais qui différencie moins la finance islamique car il relève davantage des valeurs morales et éthiques.

Ce principe pourrait se rapprocher de ce que nous appelons la défense du consommateur.²

Le commerçant doit éviter toute situation le mettant dans le doute concernant sa marchandise. Dans le cas où l'accord contient une part de doute, de tromperies, celui-ci n'est pas valable car il représente un caractère important du contrat et dont l'objectif est de réduire l'asymétrie d'informations.

Le *gharar* peut être sous forme de :

- L'engagement incertain ou relatif d'une partie ;
- Le paiement conditionnel d'une des parties ;

¹ Ibid., p32.

² Ibid., p32.

- L'imprécision du couts au montant de la signature du contrat.

Si on transpose a l'époque dont nous vivons sa sera come si :

- Achat/vente d'un matériel dont le prix sera fixé ultérieurement ;
- Achat/ vente d'un immeuble dont les caractéristiques seront définie plu tard.

Contrairement aux principes d'interdictions de l'intérêt qui lui peuvent lui trouvé une solution, celui-ci présente des difficulté.

3.3.4. Les autres interdictions :

3.3.4.1. La thésaurisation :

« de meme, a ceux qui thesaurissent l'or et l'argent et ne le dépense pas dans le sentier de dieux, eh bien, annonce-leur un chatiment douleureux...goutez donc se vous thésaurisez ! »¹

Ce verset a plusieurs sens, dépenser dans le sentier de dieu suppose d'abord de payer l'aumône et la *zakat* . il faut que ces biens soient « purifiés » en outre il fait référence a l'obligation de fluctuer son argent pour le bien commun.²

3.3.4.2. La spéculation (*MAYSIR*)

Enfaite cette interdiction prévient le risque. C'est-à-dire qu'on ne peut vendre un bien dont l'existence n'est pas réelle or qu'on ne procède pas. Et en second lieu, on ne peut vendre que quelque chose qui est sois adossé à un actif tangible.

Il en résulte que les opérations financière de couverture « Swaps , futures... » sont formellement interdit dans les institutions financières.

3.3.4.3. Les activité et produits illicites :

Les activités illicites sont dites *haram* par opposition aux activités ou produits halal.³
Nous pouvons toute fois citer les principales activités et produits illicites :

¹ Sourat et-TAWBAH , V.34-35.

² CAUSE-BROQUET (G) , op.cit , p.36.

³ Ibid., p.37.

- Le commerce dans certains secteur d'activité : le secteur d'alcool, la viande de porcs et les entreprises que l'on considère comme compagnie écrans . Par écrans nous voulons dire les compagnie qui ont des participation ou des relations avec les entreprises qui travail avec les produits *haram* ;
- La transaction portant sur l'or , l'argent ou la monnaie a fin d'éviter tout spéculation ;
- Certains types de contrats comme :
 - Les contrat double (comportant deux contrat achat et prêt par exemple) ;
 - Le rachat à une personne d'un bien qu'on lui a précédemment vendu.

Ces interdictions ont pour objectifs soit d'éviter les litiges éventuels dans les contrats complexes , soit de respecter strictement l'interdiction du *gharar* et *riba* .¹

3.4. Les Opérations financières islamiques courantes :

Les opération financières peuvent être classer selon CAUSSE-BROQUET comme suit :

- Les produits islamiques de financement ;
- Les soukouks ;
- Les comptes bancaires.

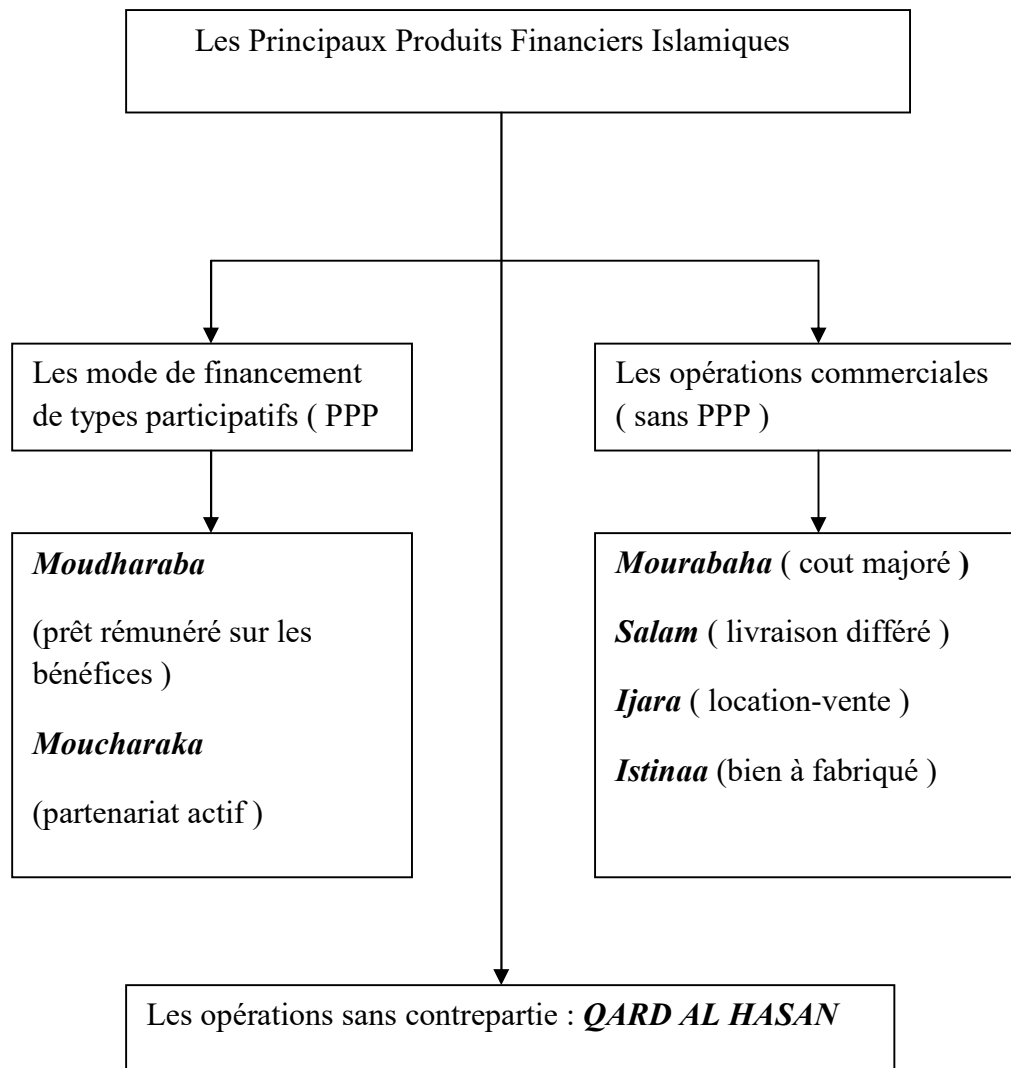
3.4.1. Les produits islamique de financement

En se qui concerne les produits islamiques de financement, Causse- Broquet a établie un classement et les distingue comme suit :

- Les produits basés sur financement participatifs ;
- Les produits non basé sur le principes des 3P et que l'on appelle les opérations commerciales ;
- Les opérations sans contrepartie.

¹ Ibid.,p.37.

FIGURE N°= 01 – 01 : les principaux produits financiers islamiques.



Source : CAUSSE BROQUET (G), « La finance islamique », RB edition , 2012, p.50.

3.4.1.1. Les mode de financement participatifs :

3.4.1.1.1. Le contrat *moudharaba* :

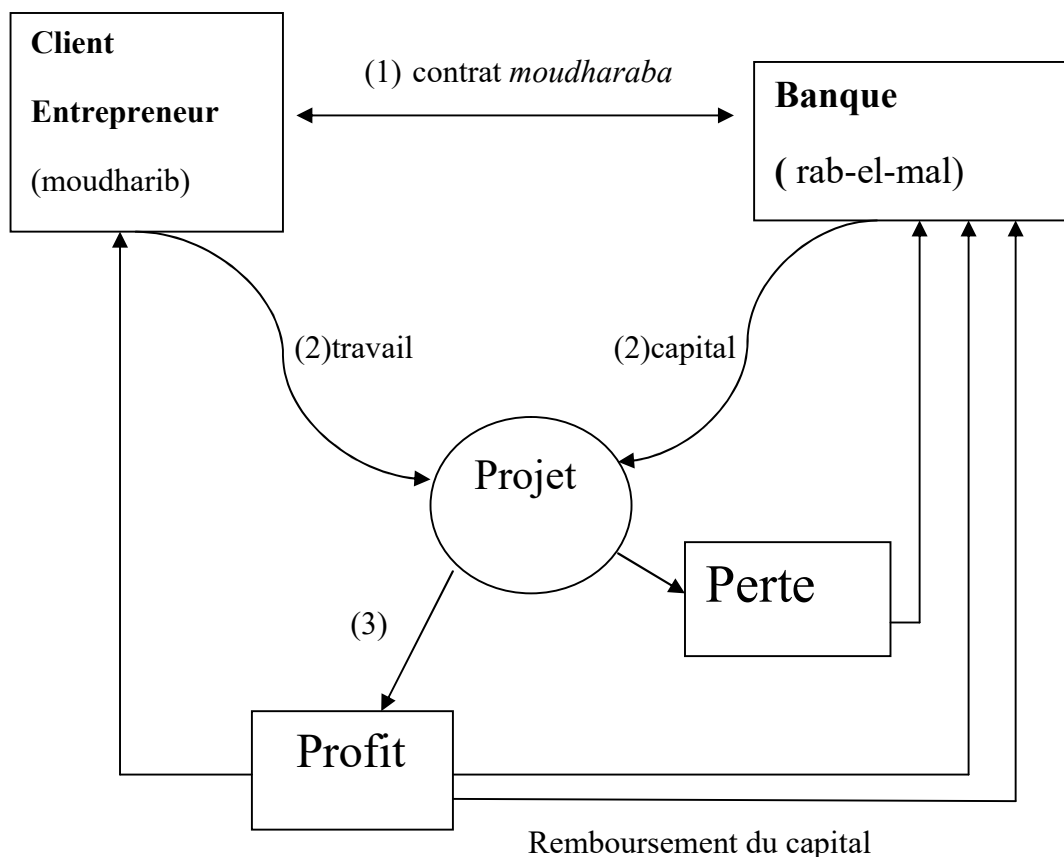
Ce contrat est dérivé des pratiques ancienne, selon lequel une personne détenteur de fonds, s'associe a une autre personne , entrepreneur-commerçant.

Causse-Broquet le définit « *c'est un contrat conclu entre un (ou des) investisseur(s) qui apporte(nt) des fonds (rab el mal) en l'occurrence la banque et un entrepreneur qui assure le travail nécessaire et apporte son expertise pour faire fructifier ces fonds (moudharib), dans une opération conforme a la chari'a. »*¹

En cas de profit , le moudharib est rémunéré pour son travail et son expertise, le rab-el-mal pour son apport en capital. la rémunération est établie selon les termes convenu dans le contrat . intervient après la gestion afin de rembourser le capital émis par la banque le moudharib ne reçoit pas de salaire.

Dans le cas échéant, l'un perd le fruit de son travail l'autre ses fonds Sans dans le cas ou la perte est due à une négligence dans le domaine de gestion , la perte est dans ce cas la supporté des deux parties.

FIGURE N°= 02-01: le contrat *moudharaba* (Trust Financing)



Source : CAUSSE-BROQUET (G), « **la finance islamique** », RB édition , 2012 , p51.

¹ CAUSSE-BROQUET (G) , op.cit, p.51.

Ce type de financement représente pour la banque un contrat risqué puisqu'il repose sur la confiance qu'il porte pour son client.

3.4.1.1.2. Le contrat *moucharaka* (Partenariat actif) :

Comme le contrat *moudhraba*, ce contrat a été lui aussi régi des pratiques anciennes. Sauf que dans ce cas, la banque est aussi impliquée et devient partenaire d'un opérateur économique.

Causse- Broquet la définit ainsi « *la moucharaka est une sorte de société en participation pouvant prendre la forme d'une société de personne ou de capitaux. La différence avec la moudharaba est que tous les partenaires (moucharik) participent à la fois au capital et au travail, u à la gestion.* »¹

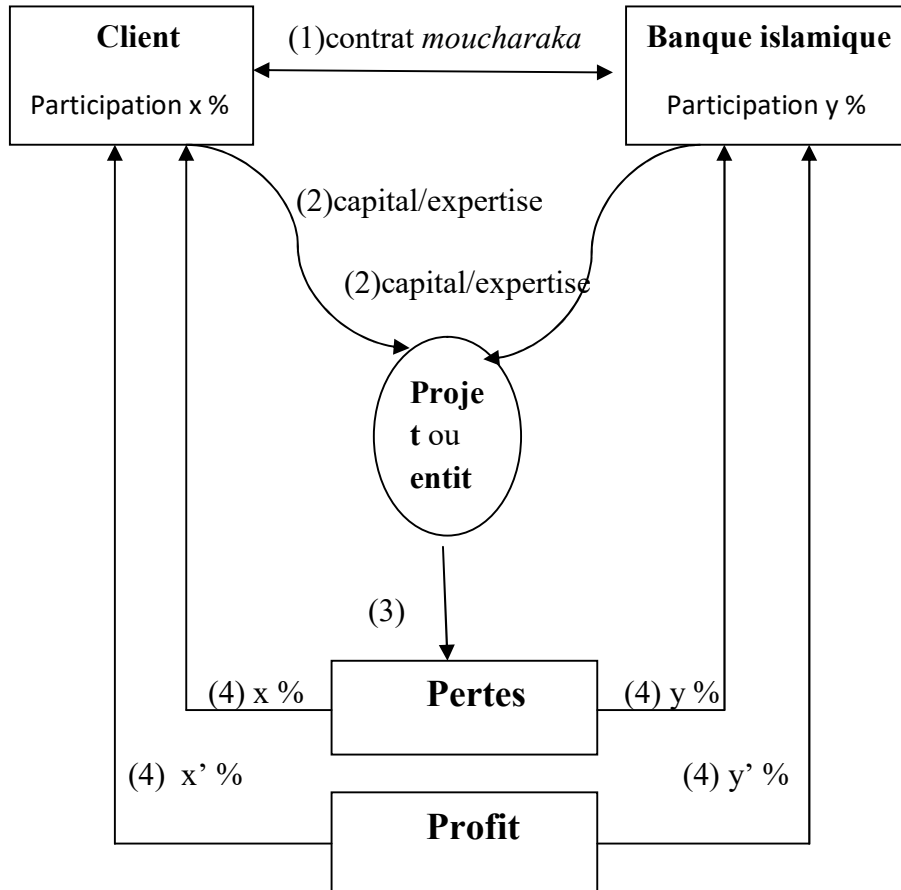
Ce mode de financement peut être utilisé dans des fins de besoin de fonds de roulement, d'immobilisation... etc.

Dans le cas où les apports sont égaux et que le PPP est à égalité on parle alors de *moucharaka moufawadah*.

Il existe 2 formes de contrat :

- *Moucharaka définitive* ou *moucharaka sabita* qui stipule que les deux parties du contrat sont partenaires jusqu'à la fin de la durée mentionnée dans le contrat.
- *Moucharaka dégressive* ou *moucharaka moutanakissa* qui stipule qu'au cours de la réalisation du projet, la banque peut vendre ses parts petit à petit à l'entrepreneur qui lui devient alors propriétaire unique .

¹ CAUSSE-BROQUET , op.cit, p.54.

FIGURE N°= 03-01 le contrat *moucharaka* (profit Sharing)

Source : CAUSSE-BROQUET (G), « la finance islamique », RB édition , 2012 , p55.

Les avantages que présente ce mode de financement son nombreux et pour les banques et pour les entreprises.

Pour les banques, c'est ¹ :

- Un mode de financement à long terme de liquidité ;
- Une source de revenu régulier par différence avec les produits les plus utilisés qui ne leur procurent que des ressources ponctuelles ;

¹ CAUSSE-BROQUET (G), op.cit,p.58.

- Une formule adapté aux cofinancements de projets.

Pour les entreprises, c'est un mode de financement adapté à leur création et à leur expansion¹ :

- Le couts est fonction du résultat dégagé, l'entreprise n'a pas à faire face à une charge financière à supporter avant même que le projet ne dégager du profit ;
- Il permet aux entités ne disposant pas de garanties de financer leurs croissances.

Néanmoins , ce mode de financement est peu répandu dans les activités bancaires pour la raison qu'elle présente un risque et pour les banques et pour les entreprises d'une part , mais aussi , que les entreprises hésitent à s'engager dans cette modalité de financement pour la simple raison qui restreint leur liberté.

3.4.1.2. Les Opérations commerciales (sans PPP) :

3.4.1.2.1. Le contrat *mourabaha* (financement Cost-Plus) :

Cette opérations est l'une des plus importantes pour les banques islamiques et peuvent être sous deux forme :

- La *mourabaha pure* qui se présente sous forme d'achat d'un actif ou de financement d'un stock par le client.
- La *mourabaha inversé* ou *Tawaruk* , c'est lorsque le client demande de la liquidité.

a) LA MOURABAHA :

Causse –broquet la définit comme suit : « *le contrat mourabaha fait intervenir trois acteurs : le client de la banque qui désire se procurer des biens , un vendeur et la banque islamique. C'est un contrat par lequel la banque, sur ordre de son client, achète un bien (marchandises, mp ou produit fini) et le revend a son client au cout de revient majoré d'une marge. Le paiement peut être immédiat ou différé. Le plus souvent le paiement est différé, c'est pourquoi l'opération est considéré comme une alternative au crédit acheteur.* »²

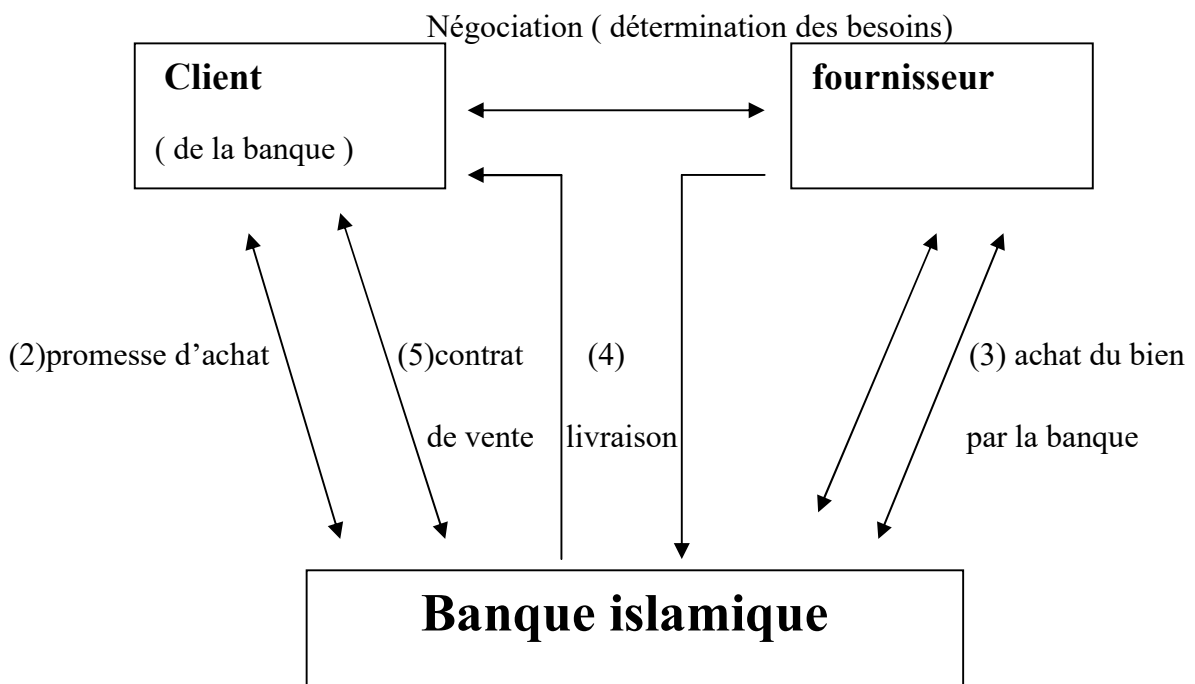
¹ CAUSSE-BROQUET (G), op.cit,p.58.

² Ibid., p.59.

Le plus souvent , cette modalité de paiement se confond a celle du crédit acheteur dans les banques conventionnelles , mais la différence se traduit comme suit¹ :

- La marge est une rémunération du risque encouru par le banquier qui est propriétaire des biens entre le moment ou la banque prend la livraison de la commande et la revend a son client. Elle est donc responsable de toute les dommage pouvant survenir.
- La marge négociier est fixe , elle en e varie pas avec le délai de paiement.

FIGURE N°=04-01 : le contrat *mourabaha* (financement cost-plus)



Source : CAUSSE-BROQUET (G), « la finance islamique », RB édition , 2012 , p.60.

Dans les banques islamiques, la *mourabaha* est le type de contrat le plus apprécié et représente près de 80%² de son activité. Son succès est du principalement a :

- L'absence du risque
- La rentabilité de l'opération
- Le délai relativement court entre la demande du client et son règlement.

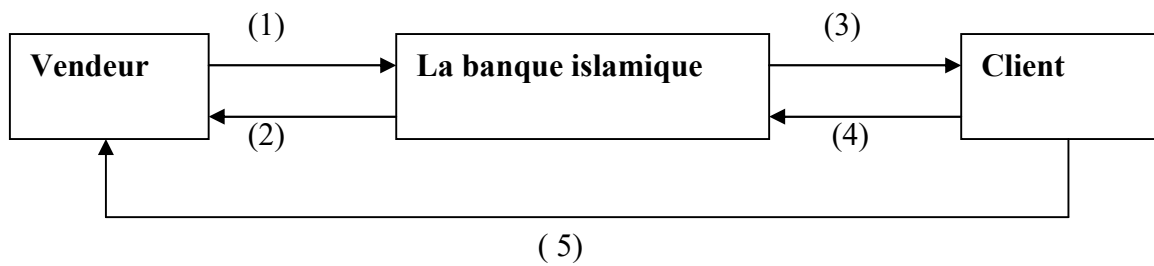
b) Le *Tawarruq* (mourabaha inversé) :

¹ Ibid., p58.
² Ibid., p.60.

cette opération va du principe d'octroi de la liquidité. Il existe deux types de montage juridique selon CAUSSE-BROQUET :

- *le Bai El Ineb* qui lui consiste a une opération d'achat ventre entre deux même parties. L'un achète le bien à un prix comptant puis l'autre le rachète à un prix différé. Cette opération a été condamnée et jugé comme étant un stratagème par la plupart des juristes.
- *Le tawarruk* qui lui est dérivé de la *mourabaha* et se base sur les même principes achat/vente mais d'une façon inverse . c'est-à-dire que dans cette opération , la banque islamique achète des MP au près d'un courtier pour qu'ensuite elle le revend a son client . ce dernier revend la MP à un autre courtier et reçoit du liquide enfin et c'est alors que le client règle la banque .

FIGURE N°= 05-01: le contrat *tawarruk*



Source : CAUSSE-BROQUET (G), « **la finance islamique** », RB édition , 2012 , p.63.

Avec pour :

- 1) L'achat de MP (transfert de propriété)
- 2) Paiement comptant
- 3) Contrat de vente (transfert de propriété)
- 4) Paiement du prix a terme
- 5) Revente du client au près du vendeur initial ou d'une autre personne, soit directement soit par l'intermédiaire de la banque.

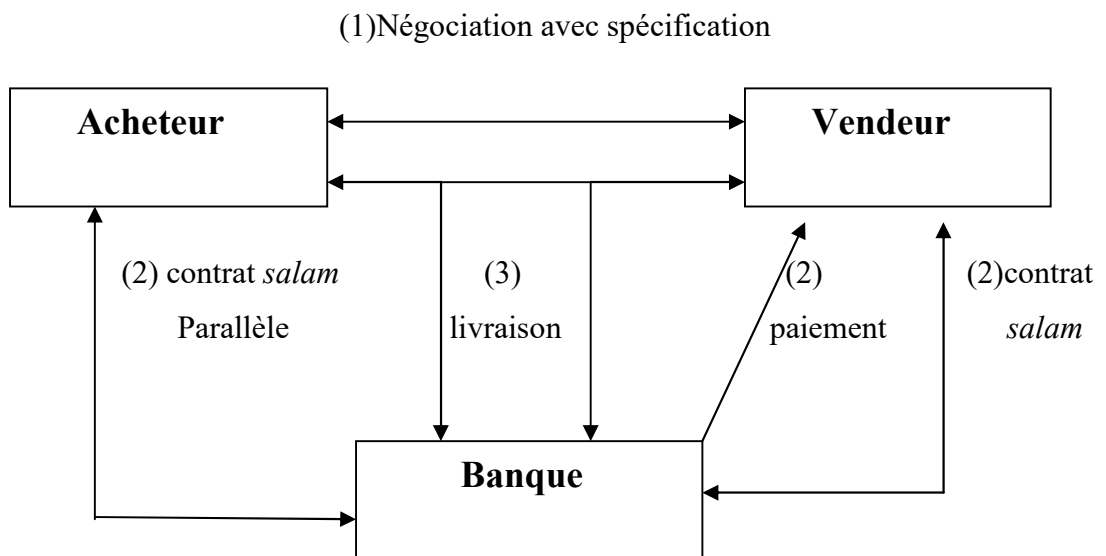
Néanmoins il a été précisé par l'AAOIFI dans la norme n°30 que cette opération ne doit pas faire l'objet d'un mode habituel d'investissement ou de financement , elle n'est toléré qu'en cas de nécessité et se basant sur les conditions qu'elle a juger bon de suivre étant donné qu'elle a été interdite par la doctrine.

3.4.1.2.2. **Le contrat *salam* :**

CAUSSE-BROQUET le définit comme étant « *un contrat de vente avec livraison différé et paiement comptant. La banque intervient comme acheteur d'une marchandise. Elle lui sera livré a terme pour son client* ». ¹

Ce contrat basant sur une marchandise irréaliste ou inexistante peut paraître et selon les principes de la *chari'a* illicite. Cependant et au temps du prophète, ce genre de contrat était utilisé dans le secteur agricole afin que les paysans puissent se procurer des fonds en attendant la récolte. Surtout la marchandise n'étant pas présente mais au terme du contrat celui-ci détermine la valeur exacte, et si lors de la livraison, la récolte s'avère moins que celle convenue au départ, celui-ci se doit d'aller s'approvisionner dans le marché pour pouvoir honorer son engagement.

FIGURE N°=06-01 :le contrat *salam*



Source : CAUSSE-BROQUET (G), « **la finance islamique** », RB édition , 2012 , p.65.

¹ CAUSSE-BROQUET (G), op.cit,p.64.

Dans le cas échéant , en outre si le client ne peut honoré son engagement , il se doit et selon les juristes de rembourser le montant payé sans majoration ou que la banque attende la livraison.

3.4.1.2.3. Le contrat *idjara* (credit bail)

«L’*Ijara* (ou *Ijarah*) est un mode de financement à moyen terme par lequel la banque achète des machines et des équipements puis en transfère l’usufruit au bénéficiaire pour une période durant laquelle elle conserve le titre de propriété de ces biens. »¹

Il est le parallèle du crédit bail dans les banques conventionnelles, la différence réside toute fois dans les risques , dans le contrat des BI le risque est supporté par le propriétaire alors que dans le contrat classique tout est reposé sur le locataire.

Figure n°=07-01 : Le contrat *idjara*



Source : CAUSSE-BROQUET (G), « la finance islamique », RB édition , 2012 , p.67.

¹ <http://fr.financialislam.com/ijara.html> (consulté le 28/07/8018)

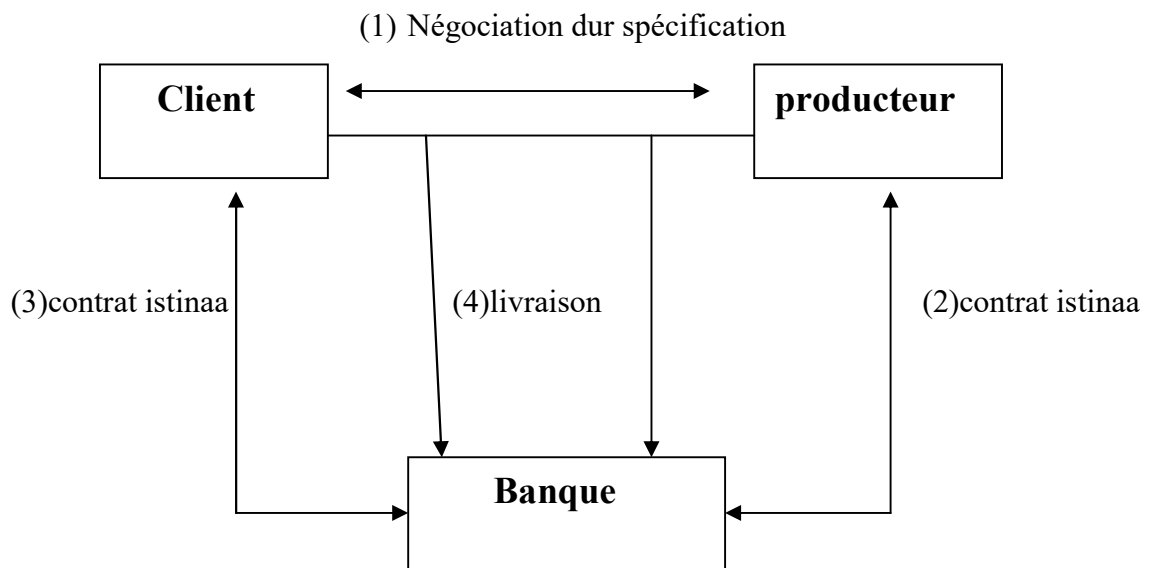
3.4.1.2.4. Le contrat *istinaa* (bien a fabriqué) :

Ce contrat ressemble a celui du *salam* , sauf que celui-ci porte non sur la livraison de bien marchand mais sur des biens à manufacturer ou à construire.

CAUSSE-BROQUET le définit comme suit « *un contrat par lequel l'une des parties (el mousatananii) demande a l'autre partie (le sanii) de lui fabriqué ou construire un bien moyennant une rémunération fixée. Par différence avec la vente salam, le prix n'a pas a être payé en totalité au moment de la vente. »*¹

L'entreprise à un statu d'entrepreneur dans ce type de contrat ce qui justifie sa rémunération. Comme tout autre contrat ce dernier doit stipuler tout les détails concernant les biens en question c'est-à-dire (la nature , la quantité, la qualité, et autre spécificité du bien en vu d'éviter le *Gharar*).

Figure N°=08-01 : Le contrat *istinaa* (objet a fabriqué)



Source : CAUSSE-BROQUET (G), « la finance islamique » , RB édition , 2012 , p.70

Ce type de projet est utilisé dans la plupart du temps dans les projets de grands travaux et d'équipements lourds (avions, navires, constructions...etc.).

¹ CAUSSE-BROQUET (G), op.cit,p.69.

3.4.1.3. Les opérations sans contrepartie :

Selon les règles de la *chari'a*, le prêt n'est pas interdit, seul l'intérêt. Le prêt sans intérêt accordé par la banque est le *qard hassan*¹.

« *Le qard hassan est un prêt sans contrepartie, effectué dans un but humanitaire ou de bienfaisances. Il est accordé occasionnellement à des particuliers dans le besoins, à des clients en difficulté, etc. il peut être utilisé pour financer des projets dans le domaine social, économique, éducatif et religieux.* »²

Les fonds peuvent provenir de placements de bienfaisances ou de fonds de la *zakat*. Les modalités de remboursement sont prévues par les parties au moment de l'octroi du prêt. la banque peut facturer à l'emprunteur des frais de service couvrant les charges administratives. Elle peut même insérer une clause d'indexation. Ce prêt peut être transformé en de participation au capital de l'entreprise qui emprunte.³

3.4.2. Les *soukouks* :

Les *soukouks* sont des produits récents de la finance islamique et qui se sont développés rapidement au cours de cette dernière décennie. Le marché des *soukouks* , qui n'existait pas au début du siècle , a atteint un volume de plus de 130 milliards de \$ en 2011 ⁴.

Selon CAUSSE-BROQUET les *soukouks* sont une sorte d'obligation islamique émise par des organismes, états ou entreprise, qui ont besoins d'argent. Ils sont souvent assimilable aux valeurs mobilières de placement adossé à un actif de la finance conventionnelle.

Il existe toute fois une différence entre ces deux produits et qui se distingue comme suit :

¹ CAUSSE-BROQUET (G) ,op.cit, p.74.

² Ibid.,p.74.

³ Ibid.,p.74.

⁴ Ibid.,p.74.

TABLEAU N°= 02-01 : les principaux différences entre obligations *et soukouks*

| Obligation | <i>Soukouks</i> |
|--|--|
| Les obligations ne sont pas liés à des actifs | Les <i>soukouks</i> représentent chacune une part de propriété des actifs sous-jacents à l'opération |
| Les obligations ont droit à un revenu fixe | Les souscripteurs n'ont pas, en principe, de revenu fixe |
| Les obligations ne sont pas concernées par les résultats de l'émetteur. | Les souscripteurs perçoivent une part de profit mais supportent également les pertes |
| L'échéance de l'obligation est indépendantes de la fin de l'activité ou du projet financé. En général le remboursement se fait par tirage au sort. | Le termes <i>des soukouks</i> correspond généralement à la fin du projet qui est financé. |

Source : CAUSSE-BROQUET (G), « **la finance islamique** », RB édition , 2012 , p.76.

3.4.3. Les comptes bancaires :

Les ressources de la banque islamique comportent les éléments suivant :

- Le capital
- les profits non distribués ;
- Les comptes de dépôts ;
- Les fonds de la *zakat* .

Les comptes de dépôts de la banques islamique est composé : des comptes courants , les comptes d'épargnes ou les comptes d'investissements .

Dans ce genre de gestion, c'est le client cette fois ci qui le *RAB EL MAL* et la banques moudharib.

3.4.3.1. Les Comptes Courants

Ces comptes sont quasiment identiques a celles des banques conventionnelles, afin d'y avoir accès , un nombre de droits et obligations doivent être respecter par les deux parties et qui sont comme suit :

Les banques gardiennes des fonds :

- Ne verse aucune rémunération ;
- Utilise les fonds selon son gré ;
- Exige un solde toujours positif ;
- Jouit des profits retirés du placement des fonds déposés, en contrepartie assume les pertes éventuelles.

Pour le client :

- Peut retirer son argent à tout moment
- Est assuré de pouvoir récupérer le montant déposé ;
- Ne perçoit aucune rémunération mais la banque ne prélève pas de frais de gestion ;
- Peut bénéficier des services classiques des banques : carnet de chèque, opération de virement, etc.

Il est important de savoir que dans les banques islamiques, ces comptes sont souvent considérés comme des prêts *qard hassan* effectués par les déposants.

3.4.3.2. Les comptes d'épargne

Ces comptes visent à inciter les gens à épargner, ce sont des comptes de dépôts à terme basés sur les principes de la participation. Les modalités de fonctionnement diffèrent d'une banque à une autre mais sont très peu répondues.

3.4.3.3. Les comptes d'investissements

Ils constituent la principale source de financement des banques islamiques. Son mode de fonctionnement est conforme à la *chari'a* vu qu'il est basé sur les principes des 3P. Ils s'apparentent le plus souvent à un achat d'action qu'à un dépôt de type conventionnelle. En effet, il n'y a pas de garantie de remboursement à la valeur nominale, les déposants n'ont pas de rémunération fixe, leur rémunération est basée sur le principe du partage des profits et pertes de la banque.¹

¹ CAUSSE-BROQUET (G), op.cit,p.79.

On peut distinguer deux grandes catégories de comptes : les comptes standards et les comptes affectés¹

- Les comptes standards : ou compte d'investissement illimités, dans ce comptes les fonds sont directement intégré à ceux de la banque.
- Les comptes affectés : ou dépôts d'investissement limité et ou les fonds ne peuvent être mélangé à ceux de la banque.

3.5. Source de la finance islamique :

Il existe deux sortes de source :

3.5.1. Source primaire :

- **Coran** : le droit islamique est tiré du coran qui reflète tous les comportement de la vie de son fidele dans une approche à la fois global et détaillée. Ces textes pragmatique abordant des cas d'espèces plutôt que des principes théologiques qui font appel à au bon sens et à l'équité.
- **Sunnah** : vise à apporter plus de détails sur celle qui précède. C'est le recueil des traditions basé sur le comportement et les hadiths du prophète Muhamed (*alayhi e'salate wa salam*) et rapporter par ses compagnons. Elle représente aussi une source de la *chari'a* puisqu'elle apporte des réponses à des questions non abordé par le coran.

3.5.2. Sources secondaires :

Elles sont multiples et permettent de trouver des réponses auxquelles les sources primaires ne se sont pas prononcées.

- **L'ijma** : littéralement , ce terme désigne le mot « décider » , mais dans la terminologie du *fiqh*, ce dernier représente le consensus des savants après la mort du prophètes sur une question de la *chari'a*.
- **Le Qiyas** : littéralement , ce terme désigne l'évaluation d'une chose d'après celle qu'il lui est équivalente ».
- **L'istihsan** : au sens littérale sa signifie qu'on doit considéré une chose comme bien , quant au sens technique veut dire préféré un jugement exceptionnel à un jugement universel a cause d'une preuve qui lui est apparue et qui justifie cette préférence.

¹ Ibid.,p.80.

Section 2 : Le crédit bancaire, principale activité de la banque

A la recherche incessante d'une croissance économique, les Etats s'efforcent d'innover en la matière. Le crédit bancaire constitue l'un des éléments permettant ce développement. Effectivement, cette visée de croissance ne se réalise que par la prospérité des entreprises qui tentent bien que mal de s'assurer du meilleur emploi des facteurs de production. Cependant, l'atteinte de cet objectif incombe aux entreprises l'engagement de dépenses qui ne cessent d'augmenter. C'est à partir de là que le crédit, et par la même les banques deviennent des éléments clé de la croissance économique.

1. Définition du crédit bancaire :

Dans un environnement en constante mutations ainsi que l'acharnement de la concurrence, les entreprises se doivent d'accroître leurs produits/services afin de garantir leurs pérennité dans l'avenir. Pour se faire, certains font recours aux banques pour octroyer du crédit.

Béguin Bernard & al définissent le crédit comme suit « *le crédit est une opération par laquelle un établissement de crédit met ou promet de mettre à la disposition d'un client une somme d'argent moyennant intérêt et frais, pour une durée déterminée ou indéterminée* »¹

Pour Bernard V. et Colli J.C, « *le crédit est un acte de confiance comportant l'échange de deux prestations dissociées dans le temps, biens ou moyens de paiement contre promesse ou perspective de paiement ou de remboursement* »²

A partir de ces deux définitions, nous déduisons que le crédit bancaire est une opération par lequel une personne dit prêteur met en disposition d'une autre personne appelé emprunteur un somme d'argent contre promesse de remboursement et qui repose sur la confiance qui régit la relation des deux parties de la transaction.

2. Les éléments essentiels du crédit bancaire :

2.1. La confiance :

« *Le terme crédit vient du latin credere c'est-à-dire faire confiance* »³ Cette notion est nécessaire pour qu'une opération de crédit soit possible. Du côté de la banque, cette confiance

¹ BEGUIN (B), « **Techniques bancaires du marché des particuliers** », le génie éditeur, 2008, p.284.

² BERNARD (V) et COLLI (J), « **les crédits bancaires aux entreprises** », Revue bancaire, p.43.

³ UNION DES BANQUES SUISSES (UBS), « **Compréhension, confiance, collaboration** », ZURICH, 1977, P.6.

à l'égard de son client se manifeste par les avances de fonds, l'exécution des ordres donnés et l'indication des renseignements favorables.

Le client de son côté, doit être convaincu que la banque ne lui retirera pas son appui au moment où il en a besoin et qu'elle fera un usage strictement confidentiel des renseignements sur son bilan et la marche de son entreprise.

La confiance est la base principale du crédit. Le banquier croit au remboursement ultérieur de ses avances ou de l'accomplissement de ses obligations par son client, dans le cas de crédit par signature qui, potentiellement, peut déboucher sur un crédit de décaissement.

2.2. L'élément temps

Il est un autre élément que celui d'ordre psychologique (confiance, qui doit être pris en considération).

C'est le temps, ou le délai fixé pour le remboursement par le client des avances lui consenties ou des obligations qu'il doit prêter dans le cadre d'un crédit de signature du banquier. Ce second facteur influe directement sur celui qui précède. Plus le délai demandé est long, plus le prêteur pourra craindre que l'opération ne se liquide pas normalement, et plus il se méfiera.

2.3. L'élément risque :

Le risque, quant à lui est aussi un élément déterminant toute opération de crédit. Il est de deux degrés : d'un côté, il y a le risque d'immobilisation qui consiste dans le retard pour le client à rembourser son crédit. De l'autre côté, il y a le risque d'insolvabilité qui consiste en la perte définitive d'une créance. En gestion de la défaillance, ce risque aussi connu comme le risque de la défaillance, est lié à l'incapacité du client de respecter les termes du contrat de prêt.

C'est dans l'intérêt de diminuer les risques que les banques ont un certain penchant au crédit à court terme ou aux crédits alloués aux activités rentables telles que les opérations d'importation.

3. Typologie des crédits bancaires :

Il existe deux types de crédit : le crédit aux entreprises et le crédit aux particuliers.

3.1. Crédit aux particuliers :

Les crédits aux particuliers ou à la consommation sont les crédits accordés aux personnes physiques pour une durée déterminée et avec une marge bénéficiaire.

Cette marge est calculée sur la base d'un taux d'intérêt dans les banques conventionnelle, tandis que dans les banques islamiques ce taux représente un profit (marge bénéficiaire).

Selon C KARYOTIS ¹ il existe deux grands types de crédit aux particuliers :

3.1.1. Les crédits à court terme ou à la consommation :

Ce crédit consiste a une autorisation au préalable d'un client à sa banque en vu de laisser son compte débiteur pour une durée déterminée. Il peut être assimilé à un prêt personnel afin de financer un projet ordinaire ou le financement d'un projet particulier. Dans le premier cas la banque crédite le compte de son client tandis que dans le second cas, c'est à la banque de régler le fournisseur.

3.1.2. Les crédits immobiliers :

Dans ce type de crédit il existe deux types de crédit immobilier:

- le premier appelé crédit classique consiste en le financement de l'intégralité d'un bien pour durée comprise entre 2 et 35 ans sur la base des termes du contrat, remboursable selon un échéancier. Celui--ci peut être trimestriel ou semestriel pour un montant précisé dans le contrat. Ce montant peut être progressif ou dégressif dans les banques classiques.

Tandis que dans les contrats des banques islamiques, ce montant est déterminé au début de l'accord vu la prohibition du *Riba* qui est la pierre angulaire des principes et fondements de la finance islamique.

Le plus souvent un fond personnel est requis ainsi qu'une garantie et assurance qui couvre soit la totalité ou partie du montant désiré.

Le second type de crédit est le crédit relai accordé dans l'attente d'un premier bien pour financer l'achat d'un autre bien immobilier. Sa durée est limitée (2 ans maximum) pour un montant d'une valeur de 75% du bien à vendre avec garantie du bien acheté.

D'après Revue Banque, les banques proposent toujours des prêt relais mais avec le durcissement des conditions : elles n'acceptent souvent pas de couvrir plus de 60% à 70% de la valeur du bien tout en prenant en compte les possibles entrées de l'emprunteur.

¹ KARYOTIS (C), « l'essentiel de la banque », Gualino , 4^{ème} édition , 2013, p.23.

3.2. Les crédits aux entreprises :

Ce type de crédit est destiné exclusivement aux commerçants, artisans...Etc.

De nombreux types de financement sont mis à la disposition des entreprises et peuvent être classés selon leur durée ou le bien à financer nous citons :

3.2.1. Le crédit de trésorerie :

- **faciliter de caisse** : ils sont accordés par la banque pour quelques jours.
- **Le découvert bancaire** : est une sorte de faciliter de caisse permanent moyennant une commission et négociée avec le banquier. A utiliser lorsque la trésorerie est bien maîtrisée.

3.2.2. Les crédits par signature :

- **les cautions** : sont une solution pour les entreprises, administrations publiques ou privées lorsqu'ils sont dans un besoin de trésorerie. En effet dans certains cas, la banque délivre une caution bancaire pour l'administration fiscale.
Elle peut aussi garantir les acomptes versés, caution de retenue de garantie dans les secteurs de bâtiment, ainsi que les garanties financières des agents immobiliers, conseils juridiques...
- **le crédit documentaire** : représente un engagement de la banque afin de garantir à l'importateur le paiement de la marchandise dès son expédition par le fournisseur.
Ce crédit peut être irrévocable ou irrévocable et confirmé par une autre banque.
- **le crédit de préfinancement** : qui consiste au financement du cycle d'exploitation de l'entreprise

3.2.3. Le crédit de mobilisation des créances :

- **l'escompte** : consiste à ce que l'entreprise transfère ses effets de commerce au banquier qui lui verse un montant déduit des agios restant à couvrir.
- **cession Daily** : c'est une convention signée entre le banquier et son client de cession des créances
- **L'affacturage** : est une technique de financement exercée par l'institution financière dans le cadre d'une convention en achetant des créances clients à l'entreprise qui souhaite le paiement d'une commission et la constitution d'un dépôt de garantie,

en retour la société financière se charge de couvrir 100% du montant de ses créances. Toutefois ce type de crédit reste plus cher que les crédits classiques.

3.2.4. Les crédits à moyen et long terme : les crédits a moyen termes sont d'une durée de 2 a 7 ans maximum , quant aux crédit à long termes , ils sont d'une durée de plus de 7 ans .

3.2.5. Le leasing

- **crédit bail mobilier** qui consiste pour l'entreprise de choisir un équipement que financera par la suite la banque.
- **le crédit bail immobilier :** représente la solution de financement qui permet aux entreprises de louer les locaux qu'elle occupe à usages fonctionnels.

Il existe toutefois d'autres types de crédit comme le crédit fournisseur, crédit d'impôt et crédit de campagne.

4. Le processus d'octroi de crédit :

Il est vrai que toute banque a sa propre manière de traiter une demande de crédit. Néanmoins, la procédure d'analyse est généralement la même. Afin de mieux appréhender le processus d'octroi de crédit, nous détaillerons les étapes suivantes en trois (03) axes et qui se présentent comme suit :

4.1. Présentation de la demande de crédit :

Lors de cette première phase, les dirigeants propriétaires de l'entreprise se doivent de présenter au banquier les documents nécessaires permettant le bon déroulement de l'analyse. Il s'agit entre autres des états financiers antérieurs de l'entreprise, des documents prévisionnels de nature financière et des informations sur l'emprunteur.

4.2. Etude de la demande de crédit :

Une fois les documents exigés fournis par l'entreprise, le banquier procède à l'étude de la demande de crédit. Au cours de cette deuxième étape, le banquier s'assure que le demandeur de crédit réponde aux critères préalablement établis par l'institution, ainsi que la détermination du niveau de risque que celui-ci représente. Des méthodes d'analyse sont bien évidemment appliquées aux états financiers antérieurs et prévisionnels propres à l'entreprise.

4.3. Décision :

Une fois l'étude de la demande faite, le banquier procède à l'analyse et l'interprétation des résultats obtenus dont le but est de prendre une décision favorable ou non.

Section 3 : Les risques inhérents du crédit bancaires

L'activité bancaires est sans doute l'une des activités les plus confrontés aux risques , son activité principale part du faite de prendre des risques . ces risques sont inhérents est donc indispensable a son activité, de ce fait, découle plusieurs types de risques dont une attention est attribuer en vu de les atténuer.

1. Définition du risque :

SCHICK & AL définissent le risque comme: « *un concept signifiant la possibilité que la combinaison d'un événement incertain et d'un mode de fonctionnement aléatoire ait pour conséquence la non atteinte d'un objectif* »¹.

Selon Bernard Barthélemy et Philippe Courrèges, un risque est « *une situation (ensemble d'événements simultanés ou consécutifs) dont l'occurrence est incertaine et dont la réalisation affecte les objectifs de l'entité (individu, famille, entreprise, collectivité) qui le subit.* »². Contrairement à Maders et Masselin ou même Bressy, ces deux auteurs jugent que les risques n'ont pas forcément des conséquences dommageables et peuvent donc avoir des effets positifs ; ce sont des risques recherchés par l'entreprise et on parle donc d'opportunités.

GAUGAIN & CRAMBERT convergent dans le même sens en définissant la notion du risque comme : « *un événement ou une situation dont l'occurrence est incertaine et dont la survenance affecte les objectifs de l'entreprise* »³.

Il n'y a de risque que par rapport à l'atteinte d'un objectif.

Selon la norme ISO 31000 : « *Les organismes de toutes sortes sont confrontés à des facteurs et des influences internes et externes, de sorte qu'ils ignorent s'ils vont atteindre ou dépasser leurs objectifs et, si oui, à quel moment et dans quelle mesure. L'incidence de cette incertitude sur l'atteinte des objectifs d'un organisme constitue le risque.* »

Ces définitions permettent de rendre compte de l'existence de concepts communs liés à la notion de risque. Nous retiendrons pour finir la définition scientifique et managériale de C. Marmuse et X. Montaigne que nous considérons comme la plus complète et qui définit

¹ SCHICK (P) et Al , « **Audit interne et référenciels de risques** », Dunod , 2010, pp.10-11

² BARTHÉLEMY, (B) et COURRÈGES (P) , « **Gestion des risques : Méthodes d'optimisation Globale** », éditions d'organisation, 2^{ème} édition, Paris, 2004, p.11.

³ GAUGAIN (M) et SAUVEE-CRAMBERT (R) , « **Gestion de la trésorerie** », Economica, 2007, p.190.

le « risque » comme suit : D'un point de vue scientifique, le risque inclut une double dimension : celle des aléas et celle des pertes, toutes deux probabilisées.

En conséquence, un risque se caractérise par deux composantes : le niveau de danger (probabilité d'occurrences d'un événement donné et intensité de l'aléa) et la gravité des effets ou des conséquences de l'événement supposé pouvoir affecter les enjeux.

D'un point de vue managérial : le risque est défini comme étant « *toute incertitude ou aléa que le groupe doit anticiper, comprendre et gérer pour protéger ses actifs corporels et incorporels, et atteindre les objectifs fixés dans le cadre de sa stratégie* »¹

2. Typologie des risques bancaires de la finance islamique :

Les banques sont constamment confrontées à une vaste vague de risque qui comme nous l'avons bien dit sont inhérents à leurs activités.

Les risques majeurs auxquels sont confrontées les banques islamiques peuvent être classés en deux catégories :

- les risques communs avec ceux de la banque traditionnelle
- et les risques propres aux banques islamiques liés à leur conformité aux règles de la *chari'a*.

2.1. Les risques communs :

La classification des risques retenus généralement par les banques sont les risques financiers et les risques non financiers qui se présentent comme suit :

2.1.1. Les risques financiers :

Ils représentent les risques qui sont liés directement à la gestion des fonds existants et de la demande potentielle. Les plus importants risques sont :

2.1.1.1. Risque de marché :

Mohamed Ali M'rad définit le risque de marché comme étant le risque de perte en cas de mouvements défavorable, des taux d'intérêt, des prix des matières premières, des cours des

¹ MARMUSE, (C) et MONTAIGNE (X), « *Management du risque* », édition Vuibert, 1989, p. 19.

devises, des cours d'action...¹.

Le risque de marché a pour origine les instruments et les biens négociés dans des marchés bien définis.

Les risques de marché peuvent provenir de différentes sources dont une micro ou une macro source. L'évolution constante des prix dans les divers marchés génère différents type de marché. Ainsi les risque de marché peuvent être lié aux :

- Risque du Taux d'intérêt : représenté comme le risque le plus redouté des banques, mais étant donné les principes de l'interdiction du RIBA , ce risque n'influe pas les résultats de l'entreprise.
- Prix des action :les banques islamique comme tout autres banques sont sensibles aux risque de variation des titres qu'elles détiennent.
- Risque de change : dû aux variations de la valeur des créances et des dettes en devises en possession de la banque.
- Risque lié au prix des biens et service : cette dernière est victime de variation du prix des marchandises entre la date d'achat de ces biens et la date de revente aux clients notamment pour les contrats MOURABAHA, SALAM et IDJARA.

En définitive le risque de marché se traduit en risque de marge dont les conséquences sont particulièrement dommageables lorsque les opérations sont basées sur le partage de perte et profit

Par conséquent, les risques de marché concernent non seulement les activités bancaires mais aussi les activités commerciales des banques.

2.1.1.2. Risque de crédit :

C'est le risque par lequel le débiteur ne respecte pas ses engagements à l'échéance tel que stipulé par le terme du contrat.²

¹ M'RAD (M), « **les risques de marché en finance islamique** », bridgers one, paris,2010, p.12.

² HABIB (A) et TARIQULLAH (K), « **la gestion des risques, analyse de certains aspects liés à l'industrie de la finance islamique** », BID , institut islamique de recherche et de formation, document occasionnel n°5, djedah, 2003,p.30.

Ce type de risque touche l'ensemble des activités de la banque.

Ce risque apparaît lorsque la contrepartie est dans l'incapacité de répondre pleinement à ses engagements à la date prévue.

Ce risque est associé à la qualité des actifs et à la probabilité de défaillance du débiteur.¹

Pour les risques liés aux opérations commerciales, celui-ci régie de l'inaptitude ou d'une mauvaise intention du débiteur de faillir à ses obligations contractuelles.

Ce risque demeure le risque le plus important que doivent gérer les institutions bancaires. Les banques y affectent généralement environ la moitié de leurs capitaux économiques².

Comme dans les banques conventionnelles, le risque de crédit est dû à la volatilité des flux de trésorerie ou des retards de paiement de la contrepartie.

Cependant, pour les banques islamiques, la probabilité de défaut est plus forte dû à certains facteurs causés par la conformité de la *chari'a* dont la prohibition de l'intérêt qui ne permet pas le rééchelonnement des dettes sur une marge négociée et aussi la non disponibilité des instruments de couverture des risques basés sur l'intérêt.

En revanche vu que les BI octroient des crédits à court terme, les dommages sont moins considérables que celle subit par les banques conventionnelles.

Les risques dus à l'utilisation des modes de financement des BI sont nombreux et concernent toutes opérations commerciales ou participatives.

2.1.1.3. Le risque de liquidité :

Le risque de liquidité correspond au risque de cessation de paiement lié à l'impossibilité de se refinancer, ou de perte liée à la difficulté pour la banque de se procurer des fonds à des conditions normales de marché.

Pour gérer le risque de liquidité, la Banque doit d'abord être appréciée et bien appréhendée.

Pour ce faire, la banque reprend généralement un échéancier en tenant compte des échéances de figure, le banquier fait appel aux études historiques.

¹ SOUISSA(Y) , « aperçus sur les risques encouru par les banques islamique » , article n°73124, p.4.

² AARON (M) , ARMSTRONG (J) et ZELMER (M) , « la gestion des risques dans les banques canadiennes : un survol de la question »,in revue du système financier, p40.

Par ailleurs, pour gérer le risque de liquidité, la banque utilise la méthode de la gestion Actif-Passif (ALM)¹.

2.1.2. Les risques non financiers

2.1.2.1. Le risque opérationnel :

L'accord Bâle II, conscient de l'importance du risque opérationnel pour le système bancaire, l'a intégré dans la gestion globale des risques de la banque et l'a défini comme étant : *« le risque pertes directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, du personnel et des systèmes internes ou à des événements externes »*.

Les risques opérationnels sont :

- **Le risque juridique** : c'est le risque de tout litige avec une contrepartie résultant de tout imprécision, lacune ou insuffisance d'une quelconque nature susceptible d'être imputable à la banque ou à l'établissement financier au titre de ses opérations. Quant au risque réglementaire, celui concerne la non application des dispositions légales (exemple : non-respect des normes prudentielles imposées par la réglementation bancaire).
- **Le risque de fraude** : c'est le risque lié à des actes de mauvaise foi en violation des lois et règlements, commis par des personnes étrangères ou par le personnel de la banque (Détournement de fonds, opérations irrégulières au profit de certains clients) pouvant porter préjudice à cette dernière.
- **Le risque déontologique** : c'est le risque de tout manquement de la part du personnel de la banque aux principes déontologiques du secteur bancaire.
- **Le risque de blanchiment** : c'est le risque auquel s'exposent les banques qui acceptent des clients susceptibles d'œuvrer dans la criminalité ou dont une partie du personnel est corrompue par des criminels. Il implique la perte de confiance du public, la multiplication des fraudes et des sanctions réglementaires.
- **Le risque comptable** : c'est le risque de la non traduction par la comptabilité d'une image fidèle de la situation financière de la banque (manque de justificatifs, mal comptabilisation, non-respect des normes,...etc.). Le risque sur le système

¹ ALM : une technique qui permet d'ajuster les différents postes de bilan pour limiter les pertes en cas de variation défavorable de la valeur de l'entreprise ou du taux d'intérêt

d'information : correspond au risque lié à l'architecture générale du système d'information (applications, bases de données, systèmes), des matériels utilisés (ordinateurs....) et de l'organisation des traitements (batch, temps réel) de la banque.

2.2. Les risques spécifiques :

Face aux nombreux risques auxquels sont confrontés et les banques classiques et les banques islamiques, cette dernière devra faire face aux risques spécifiques à son activité qui est en conformité à la *chari'a* et qui engendre les risques spécifiques.

Ces risques sont selon Annouare Hassoune¹ : le risque commercial translaté (ou déplacé) et le risque fiduciaire

2.2.1. Le risque commercial déplacé:

Cela concerne le transfert de risque associé aux dépôts vers les actionnaires de la banque.

Cela se passe lorsque les banques, sous pression de l'environnement, se trouvent contraintes de se délaissier d'une partie de leurs bénéfices pour rémunérer les déposants afin de prévenir des retraits massifs causés par des taux de rendements faibles.

Ce risque implique que, malgré le respect par la banque des injonctions de la *chari'a*, celle-ci incapable de payer des taux de rendement compétitifs par rapport à leurs concurrents ou aux autres institutions concurrentes. Cela peut également provoquer des retraits de dépôts. Pour les prévenir, les actionnaires de la banque auront besoin de procéder à une ponction de leur part en bénéfices au profit des déposants/investisseurs.²

2.2.2. Le risque fiduciaire³ :

Ce risque est lié au taux de rendement faible qui peut être interprété par les déposants/investisseurs comme étant un manquement au contrat d'investissement ou comme signe d'une mauvaise gestion des fonds par la banque.

Le risque fiduciaire peut être causé par la rupture du contrat pour la banque islamique.

Celle-ci peut, par exemple, ne pas répondre aux exigences de la *chari'a* concernant les divers contrats.

Le propre d'une banque islamique est de se conformer aux injonctions de la *chari'a* ; le non-

¹ HASSOUNE (A), « la solvabilité des banques islamique : force et faiblesses », in revue d'économie financière, N°72, octobre, 2003.p.15.

² HABIB (A) et TARIQULLAH (K), op.cit, p.60.

³ Ibid., p.59.

respect de ces conjonctions peut créer un problème de confiance provoquant ainsi des retraits massifs des dépôts.

3. Le risque crédit :

Le risque de crédit nécessite une attention particulière des banques ainsi que des marchés financiers, c'est en effet un risque de non engagement du débiteur en matière de remboursement du prêt.

3.1. Définition du risque de crédit :

Selon Christian Gouriéroux et André Tiomo (2007), Le risque de crédit est :

" le risque de perte inhérent au défaut d'un emprunteur par rapport au remboursement de ses dettes (obligations, prêts bancaires, créances commerciales...). Ce risque se décompose en risque de défaut qui intervient en cas de manquement ou retard de la part de l'emprunteur sur le paiement du principal et/ou des intérêts de sa dette »¹

Selon Cécile Kharoubi et Philippe Thomas (2013), le risque de crédit peut se définir de la manière suivante : *« dès qu'un agent économique consent un crédit à une contrepartie, une relation risquée s'instaure entre le créancier et son débiteur. Ce dernier peut en effet, de bonne ou de mauvaise foi, ne pas payer sa dette à l'échéance convenue. L'aléa qui pèse sur le respect d'un engagement de régler une dette constitue le risque de crédit »²*

Ils ont également expliqué la notion de risque de crédit comme étant: *« un événement qui peut affecter négativement les flux que doit verser un emprunteur au titre d'un contrat de crédit. En pratique, c'est le risque de non-remboursement de ses dettes par un emprunteur défaillant. Il s'assimile au degré d'incertitude qui pèse sur l'aptitude d'un emprunteur à effectuer le service prévu de la dette, c'est à dire à l'incertitude des pertes pouvant être générées par un crédit à un créancier financier. Globalement, on considère un risque de contrepartie comme le risque de dégradation de la situation d'un emprunteur »³*

¹ GOURIEROUX (C) et TIOMO (A), « **Risque de crédit : Une approche avancée** », les cahiers du CREF de HEC Montréal, Avril 2007. p.11

² KHAROUBI (C) et THOMAS (P), « **ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT Banque & Marchés** », RB édition, France, Mai 2003, p.18.

³ Ibid., p.26.

3.2. Typologie des risques de crédit :

L'octroi de crédit est considéré comme une anticipation du revenu future pour la banque, mais qu'il se peut qu'il y ait non remboursement de la dette et ainsi la non réalisation du revenu.

Le risque de crédit demeure ainsi l'une des préoccupations majeures de l'institution financière, il se matérialise par une défaillance de la contrepartie qui lui ne parvient pas à honorer ses engagements. On distingue ainsi les risques suivant :

3.2.1. Le risque de non remboursement :

Dans ce cas, le débiteur est incapable de faire face à ses engagements en matière de paiement des intérêts et/ou du principal de la créance. Le risque du non remboursement est de loin le plus redouté par les banques, du fait qu'il conduise à une perte sèche des montants engagés. Il peut être dû à la dégradation de la situation de la contrepartie, de la mauvaise foi du débiteur qui refuse de rembourser, d'une crise économique et même d'une possibilité d'erreur commise lors de l'étude du dossier de crédit. Le risque de non remboursement est qualifié de transmis, car il prend naissance dans un premier lieu au sein de l'entreprise, il est ensuite transféré à la banque de par sa qualité de créancier.

3.2.2. Le risque d'immobilisation :

Le risque d'immobilisation est un risque spécifique à l'entreprise bancaire, il se traduit par des retards dans le paiement des échéances. Dans ce cas, la contrepartie subit une crise de liquidité et non de solvabilité. Le risque d'immobilisation se concrétise par un report de flux initialement prévus par la banque, engendrant un décalage entre ses recettes et ses dépenses.

3.2.3. Le risque de taux :

Il s'agit de des risques prêt-emprunt . il est indispensable pour la banque de mettre en relation ce taux avec l'évolution des taux de crédit. Par exemple, si un établissement est emprunteur sur un taux variable, et que les taux augmentent, il se retrouvera en difficulté puisque le coût du prêt sera plus cher. De même, si une banque emprunte à taux fixe, et n'a pas anticipé la baisse des taux, il se retrouvera aussi en risque de taux en payant un crédit plus cher que s'il l'aurait souscrit à un taux variable. Pour les banques, ayant des prêts à long terme à taux fixe

financés par des ressources à taux variable (court terme), le risque est de voir le taux variable dépassé brutalement le taux de ses prêts.

3.2.4. Le risque de fraude :

Ce risque est notamment liée au client, il peut s'agir éventuellement des concours consenties a de faux clients , il est évident que ce crédit est irrécouvrable.

3.2.5. Le risque légal et réglementaire :

L'activité de crédit est étroitement règlementaire, le non respect des multiples dispositions peut la conduire a supporter des pertes directe ou en raison de l'impossibilité de mettre en œuvre une garantie.

4. Technique de couverture de risque de crédit :

Selon pierre CONSO « *On a pu constater que le risque est omniprésent, multiforme, qu'il concerne tous les collaborateurs de l'entreprise, et bien sûr la direction générale, mais aussi les actionnaires au niveau du risque global d'entreprise. Le combattre concerne donc tous les acteurs* »¹

A fin de limiter le risque de crédit bancaire et dans les banques conventionnelle et islamique , la banque met en places divers moyens qui divers selon les différents auteurs.

Selon JACQUE (F) il existe quatre moyens pour limiter les risque du crédit bancaire dont :

- La diversification des portefeuilles de crédit ;
- Etude approfondie du futur débiteur ;
- La surveillance constante de la solvabilité
- La prise des garanties.

4.1. La diversification des portefeuilles de crédit :

Afin de limiter ses risques de crédit , la banque se doit de diversifier ses crédit et les concentrés sur quelque gros bénéficiaires.

De ce fait plus les risques sont répartie sur un grand nombre de bénéficiaires et émetteur , plus la probabilité de non remboursement est faible. Cette diversification constitue le fondement de la fonction d'intermédiaire financier.

¹ CONSO (P), « *L'entreprise en 24 leçons* », DUNOD, Paris, 2001, P.260.

4.2. Etude approfondie du futur débiteur :

En vue de réduire le risques de crédit , la banque ne doit octroyer un crédit qu'aux personnes présentant un faible niveau de risque de défaillance.

Pour ce faire , la banque doit vérifier les revenus actuel et future du client pour s'assurer qu'il pourra répondre a ses engagement et rembourse ses dettes dans les temps . d'autre part elle a la capacité de choisir ses clients par sélection et cela a partir de leurs situation familiale , et tout autre éléments lui permettant de différencier entre les clients défaillant et non défaillants. pour ce qui concerne les entreprises , la banques n'octroie du crédit qu'après une étude de conjoncture du secteur économique et examen de la situation financière de l'entreprise.

4.3. La surveillance constante de la solvabilité :

La solvabilité est une notion que le banquier ne doit surtout pas négligé. En effet , le banquier est dans l'obligation de surveiller en continuité la solvabilité de ses clients car elle peut a tout moment disparaître et ce du faite qu'elle est rattaché souvent a la notion du patrimoine et de sa sureté stipulé qui eux constitue la garantie pour l'entreprise. Ainsi le créancier prudent dormira tranquille sachant que les biens de son débiteur sont disponible .

4.4. La prise de garanties :

Afin de s'assurer que son débiteur honore ses engagement dans les temps , la banque doit se couvrir , en effet toute les banques qu'elle soit islamique ou conventionnelle prennent des garantie de sécurité qui couvre la totalité de leurs crédit . il existe deux (2) types de garantie : garanties réelles et les garanties personnelles.

4.4.1. Les garanties réelles :

Appelé aussi « *cautionnement réel* »¹ , ce type de garantie est un genre d'engagement dans lequel l'entreprise met en pcession de sa banque une bien mobilier ou immobilier.

Il existe plusieurs sorte de garanties réel dont :

➤ Le nantissement :

C'est l'affectation d'un ou plusieurs bien incorporelle présents ou futurs en garanties de ses créances a condition que cette dernière soit déterminé ou déterminable.

➤ L'hypothèque ou sureté réelle immobilière :

Ce type de garantie est plutôt couteux pour le débiteur en comparant au nantissement. L'hypothèque est un acte par lequel le débiteur accorde au créancier un droit sur un immeuble sans dessaisissement et avec publicité . cette garantie est plutôt solliciter en couverture de crédit d'investissement.

¹ HADJ SADOK (T), « Les risques de l'entreprise et de la banque », édition DAHLAB, Alger, 2007, P11.

➤ **Le droit de rétention :**

Le créancier a le droit de garder le bien du débiteur jusqu'à ce que ce dernier complète le paiement de ce qui lui est dû .

➤ **Le droit de préférence :**

Il désigne le droit que détiennent certains créanciers quant aux autres. La notion de droit de préférence est défini comme étant un droit susceptible de conférer à son titulaire une facilité plus grande dans la perception de sa créance.

➤ **Le droit de suite :**

Le droit de suite est considéré comme la prérogative qui appartient aux créancier afin d'exercer leur droit sur un bien dans le domaines des contrats et celui des voies d'exécution.

➤ **La dation en paiement :**

La dation en paiement est une opérations juridique par laquelle, en paiement de tout ou une partie du montant de sa dette, un débiteur cède la propriété d'un bien ou un ensemble de biens lui appartenant..

4.4.2. Les garanties personnelles :

Aussi appelé « *sureté personnelles* », ses garantie consiste en l'engagement d'une personne de répondre de l'obligation du débiteur principal en cas de défaillance de celui-ci . selon BARTHEZ (A) & HOUTCIEFF (D) « *elle garantissent l'exécution d'une obligation par un débiteur, elles ont pour objectif de consolider les chances de paiement du créancier, le prémunissant cintre l'insolvabilité du débiteur* »¹. Ce genre de sureté est représenté sous forme de cautionnement et de l'aval.

➤ **Le cautionnement :**

AYNES (L) définit le cautionnement comme étant « *un contrat unilatéral par lequel la caution s'engage envers un créancier à exécuter l'obligation au cas ou le débiteur ne le ferait pas* »²

Il peut toutefois être contracté sans ordre de débiteur.

➤ **L'aval :**

L'aval est un engagement apporté par un tiers sur un effet de commerce pour en garantir le paiement.

¹ BARTHEZ (A) et HOUTCIEFF (D), « **Les sûretés personnelles** », édition LGDJ, Paris, 2010, p.60 .

² AYNES (L), « **Le cautionnement** », édition DALLOZ, Paris, 1997, p.100.

L'avaliste est donc solidaire du débiteur principal. L'aval peut être donné sur l'effet ou par acte séparé.

5. La réglementation en matière de risques bancaires:

Ayant un statut d'intermédiaire entre agents à besoin de financement et agents à capacité de financement d'une part et opératrice des systèmes de paiement d'autre part, les banques occupent un rôle important dans le système économique. Elles sont en effet le carrefour par lequel passe l'ensemble de la monnaie de l'économie du pays. Face aux différents risques auquel elle est confronté, les institutions internationales ont compris la nécessité d'encadrer et réguler l'activité bancaire. Pour ce faire, elles cherchent à identifier au mieux les risques encourus par les banques pour qu'ensuite leur imposent des règles qui doivent impérativement respecter en vue de minimiser au maximum l'impact du risque sur la stratégie de l'organisation.

Il existe cependant une réglementation propre aux institutions bancaires islamiques et qui sont en parfaite harmonie avec ceux de BALE, toute fois il est important de savoir que malgré la présence d'une telle réglementation spécifique, en Algérie, les banques islamiques à savoir SALAM BANK et BARAKA BANK appliquent les normes de standardisations de la banque centrale et qui a elle a transcrit les normes de l'accord de BALE 2 à son niveau.

5.1. La réglementation standard :

L'accord de Bâle qui est le forum où sont traités de manière régulière tous les sujets relatifs à l'activité bancaire illustre la réglementation auxquels elle se doit de suivre en vue de garantir un niveau minimum de capitaux propres et assurer la solidité financière de cette dernière. Elle a pour rôle de renforcer la sécurité ainsi que la fiabilité des systèmes bancaires, établir les standards en matière de contrôle, diffuser la promotion des meilleures pratiques bancaires mais aussi promouvoir la coopération internationale en matière de contrôle prudentiel.

Les réalisations les plus connues de ce comité ont été les suivantes :

5.1.1. Les premiers accords de Bâle:

Fondé en 1974 par les membres du G-10, le Comité de Bâle a pour vocation d'édicter des règles prudentielles devant s'appliquer aux grandes banques internationales, avec en ligne de mire le double objectif de renforcer la stabilité du système bancaire international et

d'éliminer les distorsions de la concurrence entre les banques ressortissantes de différents pays.

C'est dans cette optique que le CBCB abouti en 1988 à l'accord de Bâle, premier du nom. Ce dernier consiste en un ensemble de recommandation devant s'appliquer aux banques, dans le but d'augmenter le niveau de leurs fonds propres.

Le pivot de ce dispositif est le « Ratio cooke » qui stipule la nécessité de disposition au niveau des banques d'une proportion minimale des fonds propres on parle alors de « fond propre réglementaires en garantie des crédit accordés :

$$\text{Ratio Cook} = \frac{\text{Fonds propres disponibles}}{\text{Atcifs pondérés en fonction du Risque de crédit}} \geq 8 \%$$

Ce seuil est fixé à 8%. C'est-à-dire que pour 100€ de crédits accordés, l'établissement bancaire doit règlementairement disposer d'au moins 8€ de fonds propres. Le risque de crédit est matérialisé par la somme pondérée des encours de crédits accordés par la banque. Les pondérations sont fonction de la nature de la contrepartie à laquelle ils sont accordés : on considère qu'ils ne représentent pas le même degré de risque selon qu'ils sont accordés à un État, à une entreprise, à un ménage, etc. Cette mesure est faite selon l'approche standard réglementaire, dans laquelle les pondérations sont définies par le Comité de Bâle et s'imposent aux banques.

Cependant une réunion a été tenu en 1996 appelé a réadapté le ratio en fonction des innovations financière et aux risques auquel été affronté les banques et qui n'étaient pas couvert par la configuration initial. Cet amendement intégrait, à côté du risque de crédit, les risques de marché et définissait les fonds propres sur complémentaires, dans le calcul des fonds propres, permettant la couverture des risques de marché¹.

Le nouveau ratio se présente donc comme suit :

¹ DE SERVIGNY (A) et ZELENKO (I), « **Le risque de crédit face à la crise** », Edition DUNOD, 4^{ème} édition, Paris, 2012 , P256.

$$\text{Ratio Cook} = \frac{\text{Fonds propres disponibles}}{\text{Actifs pondérés en fonction du Risque de crédit et de marché}} \geq 8 \%$$

5.1.2. Les accords de Bâle 2 :

Suite à diverses critiques sur l'efficacité et la pertinence du dispositif Bâle 1, le CBCB décide de réformer en profondeur les accords. On reproche notamment au système de ne prendre en compte que le risque de crédit et, qui plus est, de mal l'appréhender. En effet, la seule nature d'une contrepartie ne suffit pas à englober l'ensemble du risque de crédit qu'elle fait porter à la banque ; d'autres caractéristiques propres à la contrepartie peuvent avoir une influence, de même que des paramètres relatifs à la créance même –sa nature, son échéance, etc.

C'est en 2004 que les exigences de ce nouveau dispositif Bâle 2 sont officialisées. Les accords sont articulés autour de trois piliers : les exigences de fonds propres réglementaires, la gouvernance des risques et la discipline de marché.

Il remplace le simpliste ratio Cooke par le « ratio Mc Donough », qui prend désormais en compte, outre le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, « afin que le ratio reflète au mieux le profil de risque spécifique de chaque établissement »

On peut le calculer comme suit :

$$\text{Ratio Mc Donough} = \frac{\text{Fonds propres disponibles}}{\text{Actif pondéré (R. crédit + R. marché + R. opérationnel)}} \geq 8 \%$$

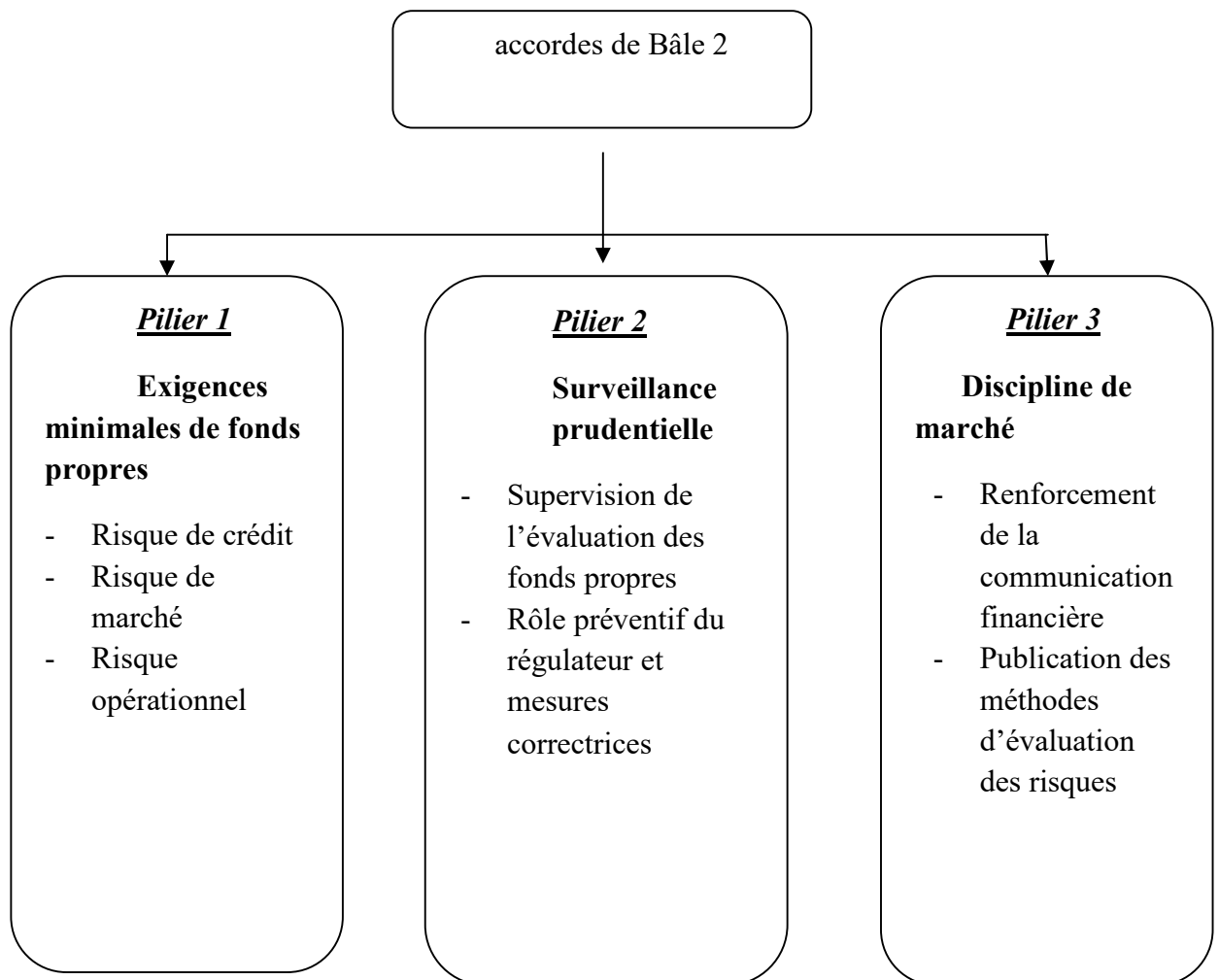
Avec :

- Le poids proportionnel des risques dans le dénominateur devra respecter 85% pour le risque de crédit, 3% pour le risque de marché et 12% pour le risque opérationnel.
- Le risque de crédit correspond aux actifs pondérés.
- Le risque de marché correspond au capital requis pour sa couverture×12.5.

- Le risque opérationnel correspond au capital requis pour la couverture de ce risque× 12.5.
- Les risques de marché et opérationnels doivent être multipliés par 12.5 (l'inverse de 8%) afin de préserver la cohérence du calcul.

Pour chacun de ces risques, la banque a le choix entre un modèle d'évaluation imposé par le régulateur ou un modèle développé en interne.

FIGURE N° 09-02 : Résumé des piliers des accords de Bâle 2



Source : le dispositif prudentiel Bâle 2, auto-évaluation et contrôle interne , application au cas français , novembre 2008, sylvie taccola-lapierre , p.101.

5.1.2.1. Les accords de Bâle 3 ¹:

Au cours de la crise des Subprimes de 2007 et de la crise financière de 2008 qui lui succède, plusieurs grands établissements financiers se retrouvent en situation critique du fait d'une crise de liquidité sur les marchés financiers. Nous pouvons citer entre autres Northern Rock (banque britannique), Fanny Mae et Freddie Mac (organismes de garanties hypothécaires américains) ou encore AIG (premier assureur américain). Cependant la plus célèbre reste sans aucun doute la banque d'affaires américaine Lehman-Brothers, qui se déclare en faillite le 15 septembre 2008. L'importance du risque de liquidité, jusqu'alors quasiment ignoré de tous, apparaît au grand jour. Dans sa nouvelle réforme des accords de Bâle, le CBCB introduit deux ratios prudentiels² supplémentaires dans ses recommandations afin que les banques se prémunissent à l'avenir contre le risque de liquidité ; il s'agit du ratio de couverture en liquidité à court terme (LCR) et du ratio de liquidité à long terme (NSFR)¹. Le CBCB introduit également un effet de levier, qui a pour objectif de limiter la taille des établissements bancaires (et notamment éviter d'avoir un nombre trop important de banques too big to fail³), et décide d'augmenter le niveau des exigences de fonds propres en regard des risques pondérés.

3.4.2. la réglementation spécifique aux banques islamiques :

Toutefois , les banques islamique ne peuvent être conforme a 100% concernant cette réglementation car comme nous pouvons le constater nous avons :

- Dans le 1^{er} pilier les risques de crédit , de marché et opérationnels
- Quant au second pilier qui lui inclus tous les processus de surveillance prudentielle par les régulateurs dont le risque de gouvernance et le risque de gestion du capital au sein de la banque.

¹ Les accords de Bâle 3 n'apportant pas d'évolution fondamentale à l'évaluation du risque de crédit, nous ne faisons ici qu'évoquer les principaux axes de la réforme sans rentrer dans le détail

² <https://www.lafinancepourtous.com/>

³ Littéralement : « trop gros pour faire faillite ».

Un nombre trop importants de risque spécifique a la finance ne sont pas pris en considération , a titre d'exemple :

- Le risque de conformité a la *chari'a*
- Quid du risque fiduciaire spécifique aux banques islamiques
- L'enchevêtrement des risques spécifique aux produits islamiques n'est pas pris en compte dans la réglementation Bale 2 et lorsque l'on essaie de les appliquer, non seulement cela génère des contraintes lourdes en terme de suivi et de calcul, mais en plus, la consommation de fonds propres n'est pas optimisée et est plus lourde que pour des produits «équivalents» en banque conventionnelle.

C'est alors qu'interviennent les organisations et institutions tel que l'organisation du congrès islamique (OCI) et l'organisation internationale d'audit et de comptabilité des institutions financière islamique (AAOIFI) ... etc. afin d'apporter des normes et standards visant l'harmonisation des pratique de la finance islamique .

chacune de ses organisations s'occupent de l'étude et l'émission des standards tout en couvrant une problématique bien précise.

3.4.2.1. Le centre de jurisprudence islamique:

Basé en Arabie Saoudite, le Centre de Jurisprudence Islamique est un organe qui relève de l'Organisation de la conférence islamique [1] créé en 1983 et regroupant 43 pays membres. Parmi les objectifs fixés à cet organe, l'étude des problèmes contemporains d'un point de vue islamique en essayant de trouver des solutions de conformité à la **Chari'a** à travers une interprétation authentique de son contenu.

Il est à noter que le centre de jurisprudence islamique n'est pas spécialisé en Finance Islamique. En effet, il s'agit d'une organisation internationale chargée d'émettre des décisions sur les sujets qui lui sont soumis à l'occasion de chaque session. ¹

¹ Les cahiers de l'islam, « les dispositifs de standardisations des pratiques financières », in revue d'étude sur l'islam et le monde musulman .

3.4.2.2. L'AAOIFI (Accounting and Auditing Organization For Islamic Financial Institutions) ¹

Créée en 1991, l'AAOIFI est une organisation islamique internationale autonome et à but non lucratif qui prépare des normes d'audit, de comptabilité, de gouvernance, d'éthique et de *Shariah* pour les institutions financières islamiques.

Basée au BAHREIN, l'AAOIFI se constitue de 200 membres de 45 pays. Ces membres sont principalement des Banques Centrales et des institutions financières islamiques [2].

La structure organisationnelle de l'AAOIFI se constitue d'une assemblée générale, d'un conseil d'administration, d'un conseil des normes comptables et d'audit, d'un comité *Chari'â*, d'un comité exécutif et du secrétariat général.

Le conseil des normes comptables et d'audit se compose de 15 membres désignés par le conseil d'administration pour une période de 4 ans. Ces membres représentent les autorités financières, les institutions financières islamiques, les professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les IFI, les utilisateurs des états financiers des IFI, les chercheurs et professeurs en comptabilité et en finance. Les pouvoirs de ce conseil incluent :

- La préparation, l'adoption et l'interprétation des normes comptables, d'audit et de gouvernance.
- La préparation et l'adoption d'un code d'éthique relatif aux activités des IFI.
- La revue des normes dans l'objectif de les mettre à jour.

Le conseil des normes comptables et d'audit se réunit au moins 2 fois par an et ses résolutions sont adoptées à la majorité des membres ayant le droit de vote.

Par ailleurs, le *Shariah* Board se compose de 15 membres désignés par le conseil d'administration pour une durée de 4 ans parmi les juristes. Les pouvoirs de ce Board incluent :

- L'harmonisation des conceptions et l'application des principes et règles de la *Shariah* pour éviter toute contradiction ou incohérence entre les Fatwas et leur application par ces institutions.
- Le développement d'instruments approuvés par la *Shariah*.

¹ Les cahiers de l'islam, « **les dispositifs de standardisations des pratiques financières** », in revue d'étude sur l'islam et le monde musulman

- L'examen de toute requête provenant d'un Shariah BOARD d'une institution soit pour donner une opinion sur un sujet soit pour trancher entre deux ou plusieurs opinions.
- La revue des normes comptables, d'audit et de gouvernance à émettre par l'AAOIFI.

La mission de l'AAOIFI ne consiste pas à développer des produits, elle établit seulement un cadre dans lequel elle identifie les produits à développer. Ce cadre se constitue d'un ensemble de normes shariatiques, comptables, d'audit et de gouvernance :

- 41 normes SHARIATIQUES
- 2 normes relatives aux états de synthèse
- 7 normes comptables relatives aux contrats de financements
- 3 normes comptables relatives aux comptes d'investissement, de distribution des profits et des réserves.
- 4 normes comptables relatives aux assurances islamiques.
- 7 normes comptables se rapportant à des sujets spécifiques à l'industrie financière islamique telle que ZAKAT, les fonds d'investissement, les transactions de devises et des opérations internationales, les services financiers islamiques offerts par des institutions financières conventionnelles, etc.

Sept (07) Pays ont adopté et mis en place les normes de l'AAOIFI (BAHREIN, la Jordanie, Le Liban, le Qatar, Le Soudan, La Syrie, Dubaï) alors que 6 autres ont élaboré des lois et des instructions à partir desdites normes (L'Australie, L'Indonésie, Le Pakistan, L'Arabie Saoudite, L'Afrique du Sud).

3.4.2.3. L'IFSB (Islamic Financial Services Board)¹ :

L'IFSB est un corps international qui émet des normes en faveur des agences de supervision et de régulation contribuant à assurer la stabilité et la solidité du système financier islamique.

Basé à Kuala Lumpur en Malaisie, l'IFSB est la version islamique du comité de bâles de

¹ Les cahiers de l'islam, « **les dispositifs de standardisations des pratiques financières** », in revue d'étude sur l'islam et le monde musulman

supervision bancaire (BCBS), de l'organisation internationale des commissions boursières (IOSCO) et de l'association internationale des superviseurs du secteur des assurances (IAIS). La structure organisationnelle de l'IFSB se constitue de l'assemblée générale qui regroupe l'ensemble des membres de l'institution, du conseil, du comité technique (constitué de 15 personnes élues par le conseil pour une durée de 3 ans) et du secrétariat général.

Le comité technique se constitue des groupes de travail et du comité d'édition qui se charge de la traduction des normes de l'anglais à l'arabe.

Depuis sa création, l'IFSB a émis 13 standards, 5 notes d'orientation et une note technique

3.4.2.4. L'IIFM (International Islamic Financial Market)¹ :

L'IIFM est une institution internationale créée par la Banque Islamique de Développement et les banques centrales et agences monétaires du Bahreïn, Brunei, Indonésie, Malaisie et le Soudan. Basée au Bahreïn, l'IIFM se charge de développer un marché primaire de capitaux islamiques et un marché monétaire à court terme ainsi qu'un marché secondaire. De plus, l'institution se charge de la standardisation des instruments financiers islamiques et des contrats.

L'IIFM joue le rôle de connexion entre les Institutions financières islamiques en compagnie des autorités de régulation au niveau des marchés de capitaux et monétaires islamiques.

¹ Les cahiers de l'islam, « **les dispositifs de standardisations des pratiques financières** », in revue d'étude sur l'islam et le monde musulman

Conclusion du chapitre 1 :

A la recherche incessante d'une croissance économique, les Etats s'efforcent d'innover en la matière. Le crédit bancaire constitue l'un des éléments permettant ce développement.

Effectivement, cette visée de croissance ne se réalise que par la prospérité des entreprises, qui tentent bien que mal de s'assurer du meilleur emploi des facteurs de production. Cependant, l'atteinte de cet objectif incombe aux entreprises l'engagement de dépenses qui ne cessent d'augmenter. C'est à partir de là que le crédit, et par la même les banques deviennent des éléments clé de la croissance économique.

Ainsi donc , les risques incessant auxquels est affronté doivent être contrôlé sans cesse , de ce fait l'audit détient a son tour un rôle déterminant quant a la détection , l'évolution et l'atténuation de ces risques en apportons une touche d'amélioration au processus . la chapitre suivant traitera tout ce qui a trait a l'audit interne ainsi que la méthodologie développer pour le contrôle .

Chapitre 2 :

L'audit interne, outil de maîtrise des risques bancaires

Introduction du chapitre 2 :

En quelques années , et sous l'effet de la pressions des législateurs et régulateurs , l'audit interne a beaucoup évolué en se répandant dans tout les secteurs d'activités .en effet dans un environnement intangible , cette dernière a connu expansion considérable en tant que pratique courante au sein de l'entreprise . Cette expansion lui a permise de devenir l'une des fonction phare de l'organisation en aidant les dirigeant à mené à bien leurs missions et cela en apportant un aperçus sur l'efficacité des systèmes de l'entreprise.

La fonction d'audit donne à cette égard une assurance raisonnable que les opérations sont bien menée, et que les décisions prises sont sous contrôle. Il s'agit la d'une approche de perfectionnement des processus de gestions de risque , de surveillance et de gouvernance d'entreprise . cette dernière consiste à mesurer l'efficacité des moyens mis en œuvre par l'entreprise afin de réaliser à bien ses missions ainsi, à crée la valeur ajouté.

En outre, l'audit interne consiste à accompagner l'entreprise dans l'amélioration de ses procédures et de ses résultats en vu de renforcer leurs efficacité dans le management de risque ainsi qu'au contrôle interne .

L'auditeur a donc un rôle qui dépasse largement celui des contrôleurs. En conséquence, l'externalisation du service d'audit interne, diraient d'aucuns, est à bannir.

Notre chapitre sera de ce fait partager en trois (03) sections .

La première section traitera la notion d'audit , son évolution sa définition ainsi que ces objectifs et rôle .

La seconde section traiteras toute notion relatifs a l'audit interne , sa définition , positionnement face aux fonctions voisinant , ainsi que tant d'autre.

La troisième quant à elle sera consacré au déroulement de l'audit ainsi qu'aux outils utiliser afin de mener à bien ses missions.

Section 1 : Historique et progrès de l'audit :

De la prévention des fraudes en passant par la détection des erreurs comptables jusqu'au analyse actuelle sur l'efficacité et l'efficience, la notion d'audit a considérablement évoluée et pu se faire une place de choix dans l'organisation de l'entreprise. nous allons essayer de retracer dans cette section les différents étapes phare qu'à connu l'audit et par la suite nous présenterons la définition officielle de cette fonction.

1. La Dimension historique :

ses origines latines (*audio, audire* : écouter) le mot audit a subi bien des vicissitudes et sa médiatisation a multiplié les contresens. Mais si on le qualifie « audit interne » il se réfère à une fonction précise, dont les origines ont parfois été identifiées à des pratiques anciennes.

Le contrôle des activités économiques a connu des développements successifs, à travers l'histoire, pour arriver à la forme moderne de la notion d'audit tel qu'il est pratiqué aujourd'hui au niveau international par les professionnels de l'audit.

En effet plus de 3000 ans avant JC, des lois commerciales et des rapports comptables ont été relevés à Babylone en Mésopotamie. Par la suite Hammourabi avait imposé un plan comptable à des fins de contrôle.

Les pharaons de leur côté chargeaient les superintendants pour contrôler les mouvements d'entrées et de sorties de grains imposés (paiement de l'impôt en nature).

Plus tard dès le IIIème siècle avant JC, les gouverneurs romains ont chargé des questeurs de contrôler les comptabilités de toutes les provinces et à cette époque ou apparut le terme « audire».

Il y a lieu de citer quelques faits ayant marqué l'histoire de l'audit¹:

- Charlemagne nomma des « Missi-Dominici » de hauts dignitaires chargés de contrôler les administrateurs provinciaux.
- La cité de Pise a demandé à un comptable bien connu « M. Fabenacci » d'exercer comme auditeur de la municipalité, moyennant des honoraires fixes.
- En Angleterre, par acte de parlement, le Roi Edouard 1er donnait le droit aux barons de faire nommer des auditeurs pour vérifier les comptes.

¹ SADEG (A) : **audit interne** , séminaire,Alger, 2007 .

- A la fin du XVII siècle, la chambre des comptes de Paris chargea un expert de la vérification de tous les comptes et calculs sur les irrégularités de « Nicolas Fouquet », surintendant du roi Louis XIV.

2. **Progrès et évolution de L'audit :**

La notion d'audit connue à l'époque des Romains n'est plus la même qui sévit de nos jours. En réalité, elle a subi de nombreuses mutations au cours de son histoire.

Il est possible toute fois de synthétiser l'évolution de cet dernière dans le tableau suivant

TABLEAU N°= 01 – 02 : synthèse d'évolution de l'audit

| Période | Prescripteur de l'audit | Auditeurs | Objectif de l'audit interne |
|--------------------|--|--|---|
| 2000 av J.C à 1700 | Rois, empereur, églises et états | Clercs ou écrivains | -Punir les voleurs pour détournement de fonds -Protéger le patrimoine. |
| 1700 à 1850 | Etats, tribunaux commerciaux et actionnaires | Comptables | -Réprimer les fraudes et punir les fraudeurs -Protéger le patrimoine. |
| 1850 à 1900 | Etats et actionnaires | Professionnels de la comptabilité ou juristes | -Eviter les fraudes et attester la fiabilité du bilan |
| 1900 à 1940 | Etats et actionnaires | Professionnel de l'audit et de la comptabilité | -Eviter les fraudes et les erreurs et attester la fiabilité des états financiers historiques. |
| 1940 à 1970 | Etats, banques et actionnaires | Professionnel de l'audit et de la | -Attester la sincérité et la régularité des |

| | | | |
|------------------------------|------------------------------|--|---|
| | | comptabilité | états financiers historiques |
| 1970 à 1990 | Etats, tiers et actionnaires | Professionnel de l'audit et de la comptabilité et du conseil | -Attester la qualité du contrôle interne et le respect des normes comptable et normes d'audit |
| A partir de 1990 à nos jours | Etats, tiers et actionnaires | Professionnel de l'audit et du conseil | -Attester l'image fidèle des comptes et la qualité du contrôle interne dans le respect des normes. -Protection contre a fraude internationale. |

Source : LIONNEL (C), GERARD (V),« **audit et contrôle interne** », Dalloz, Paris, 1992, p.17.

Le cadre historique étant dressé, nous allons donc définir avec précision la fonction d'audit interne au sein de l'entreprise, la situer par rapport aux autres systèmes de contrôle (contrôle de gestion, contrôle interne, l'inspection et audit externe) et enfin comprendre son fonctionnement, mission, objectifs et son champ d'application, ainsi que ses différents niveaux.

3. Conceptualisation de l'audit :

3.1. Définition de l'audit :

Le mot « *audit* » trouve ses racines dans le latin du mot « *audire* » qui veut dire écouter. Ce mot a été repris pour désigner : « *l'examen technique rigoureux et constructif auquel procède un professionnel compétent et indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur la qualité et la fiabilité de l'information financière présentée par une entreprise au regard de l'obligation qui lui est faite de donner en toutes circonstances, dans le respect des règles*

*de droit et des principes comptables en vigueur, une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière et de ses résultats. »*¹

Germond et Bonnault définissent l'audit comme suit, :« L'audit se définit comme étant l'examen technique rigoureux et constructif auquel procède un professionnel compétent et indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur la qualité et la fiabilité de l'information financière présentée par une entreprise au regard de l'obligation qui lui est faite de donner en toutes circonstances, dans la respect des règles de droit et des principes comptables en vigueur, une image fidèle de son patrimoine, de sa situation financière et de ses résultats »².

Selon l'Association Américaine de Comptabilité, A.A.A, l'audit : « *L'audit est le processus qui consiste à réunir et à évaluer de manière objective et systématique les preuves relatives aux assertions visant les faits et les événements économiques de manière à garantir la correspondance entre les assertions et les critères admis à communiquer le résultat de ces investigations aux utilisateurs intéressés* »³.

Une autre définition de M.Gervais qui considère l'audit comme : « *l'activité qui applique, en toute indépendance, des procédures et des normes d'examen en vue d'évaluer l'adéquation et le fonctionnement de toute ou partie des actions dans une organisation par référence à des normes* »⁴.

Pour J.Raffégeau : « *L'audit est défini comme un ensemble de techniques d'informations et d'évaluation mises en oeuvre au sein d'une démarche cohérente par un professionnel afin de porter un jugement par référence à des normes et formuler une opinion sur une procédure ou les modalités de réalisation d'une opération* »⁵.

A partir de ces définitions, nous pouvons retenir que l'audit est conçu pour réduire la possibilité d'inexactitudes significatives, non détectées, dans les états financiers de toute entité. Etant un expertise professionnelle effectuée par un agent compétent afin d'évaluer, de contrôler ou de vérifier les normes réglementaire exigé, cette dernière représente un outils

¹ GERMOND (B P), BONNAULT (R), « **Révision et certification des comptes** », MASSON, France,1987, P.18.

² <https://www.etudier.com/dissertations/Introduction-a-l-Audit-Et-Au-Controle/49082034.html> (publier le 19/03/2014 consulté le 10/07/1018)

³ Ibid., p.4.

⁴ Ibid., p.4.

⁵ Ibid., p.5.

d'amélioration continue puisqu'elle permet aux auditeurs d'apporter aux directions générales et comités d'audit un éclairage sur les risques, les systèmes de contrôle interne et une assurance sur le degré de maîtrise de ces opérations mais également d'être au service de l'ensemble de l'organisation afin d'apporter une réelle contribution à la gouvernance d'entreprise et cela afin de créer de la valeur ajoutée.

3.2. Les types d'audit :

De nos jours, le mot audit est employé pour désigner de différentes missions, mais il est possible de qualifier les audits selon leurs objectifs, l'entité, ou bien ses intervenants. Les types d'audit se distinguent comme suit :

3.2.1. En fonction de l'entité auditée :

C'est l'audit autrefois mené seulement dans les sociétés commerciales, en particulier les sociétés anonymes, l'audit est aujourd'hui exercé dans toutes les catégories d'entités y compris celles relevant du secteur non lucratif (association...) ou du secteur public. On peut citer des exemples d'audit qualifiés à partir du nom d'une entité particulière ou d'une branche d'activité, et dont les objectifs sont liés à ceux de l'audit financière, de l'audit opérationnel ou de la gestion comme : audit des centres de gestion agréés, audit des sociétés mixtes.

3.2.2. En fonction de l'intervenant :

L'audit peut être interne à l'entreprise, ce qui nous amène à dire qu'il existe deux types d'audit, l'audit externe et l'audit interne :

a) L'audit interne :

L'audit interne est le département d'une entreprise chargée d'examiner et d'évaluer le contrôle interne dans tous les domaines de l'entreprise et à tous les niveaux au-delà de ce rôle traditionnel il peut aussi assurer une fonction de conseil. L'audit interne contribue ainsi à réduire l'incertitude dans laquelle se tient le dirigeant sur le fonctionnement réel de son entreprise.

b) L'audit externe :

L'audit externe est une fonction indépendante de l'entreprise dont la mission est de certifier l'exactitude des comptes, résultats et états financiers, et plus précisément certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes et états financiers.

Comme leurs noms l'indiquent, il existe bel et bien une différence entre ces deux types d'audit que nous étalons par la suite dans notre étude.

3.2.3. En fonction de l'objectif de la mission :

On peut citer trois types d'audit :

a) L'audit de la gestion :

C'est l'audit le plus connu du grand public, compte tenu des révélations qui le concluent. L'audit de la gestion a pour objectif soit d'apporter les preuves d'une fraude, d'une malversation ou d'un gâchis, soit de porter un jugement critique sur une opération de gestion ou les performances d'une personne ou d'un groupe de personnes.

b) L'audit opérationnel :

L'audit opérationnel dans une entité est un examen des instruments dont dispose la direction pour la contrôler et la gérer. Il a pour objet d'évaluer la maîtrise du contrôle opérationnel d'une organisation¹, en prenant individuellement les informations relatives à chaque fonction, y compris la fonction financière, et devra aboutir à l'expression d'une opinion raisonnable.

c) L'audit financier :

L'audit financier est pour J.Raffegau : « ... *un examen critique des informations comptables, effectué par un expert indépendant en vue d'exprimer une opinion motivée sur les états financiers* »². Il vérifie le respect des règles et principes comptables tels qu'ils résultent de la loi comptable et des orientations des organismes à compétence nationale (conseil national de l'ordre des experts). Il s'intéresse aux actions ayant une incidence sur la préservation du patrimoine, sur les saisies et traitements comptables ainsi que sur l'information financière publiée par l'entreprise.

L'audit financier correspond soit à une mission contractuelle confiée à un professionnel et portant sur la révision comptable, soit à une mission légale conduite par un commissaire aux comptes.

¹ COLASSE (B), « **Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit** », édition economica, 2009, 2^{ème} édition, p.63.

² RAFFEGEAU (J), DUFLIN (P) et RAMON (G), « **Audit et contrôle des comptes** », publi-union, 1979, p10.

Section 2 : Cadre conceptuel de l'audit interne

L'audit interne est l'une des fonctions phare de l'organisation. Afin que cette dernière réalise à bien ses missions, il est important pour elle d'avoir au sein de son organisation un organisme chargé de s'assurer que les risques liés aux missions sont maîtrisés et de lui offrir un conseil en cas de besoins en toute objectivité.

Pour mieux cerner cette notion d'audit interne, il est important pour nous d'éclaircir les concepts clés en vue d'une meilleure appréhension. De ce fait nous présenterons par la suite les différentes définitions de l'audit interne, ainsi que son positionnement dans l'organisation, son rôle et objectifs mais aussi son cadre référentiel.

1. Définition de l'audit interne :

L'Institute of Internal Auditors (IIA)¹, dont l'une des missions est d'élaborer les normes et les pratiques professionnelles, a donné en 1999 une définition de l'audit interne, adaptée par l'IFACI en langue française² en ces termes :

«L'Audit Interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité »

Le CIPFA 2010 définit l'audit interne : *« comme une fonction d'assurance qui fournit une opinion indépendante et objective pour l'organisation, sur son environnement de contrôle et sur l'évaluation de son efficacité pour réaliser ses objectifs organisationnels. Elle examine, contrôle, évalue et reporte, dans le respect de l'environnement de contrôle. Elle contribue à l'utilisation appropriée, économique, efficace et efficiente des ressources de l'organisation ».*

La définition donnée par l'APBG n'est pas très différente des définitions précédentes, celle-ci définit la fonction d'audit interne comme une *« Une fonction d'évaluation indépendante qui est instaurée par la direction d'une organisation dans le but d'examiner le*

¹ IIA : Établi en 1941, l'Institute of Internal Auditors ou Institut des Auditeurs Internes est un institut dédié à l'établissement de standards professionnels d'audit interne.

² Traduction en langue française faite par l'IFACI (Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes).

*système de contrôle interne en tant qu'un service de l'organisation. Elle examine objectivement, évalue et rapporte sur l'adéquation du contrôle interne dans l'utilisation appropriée, économique, efficace et efficiente des ressources. ».*¹

Toutes ces définitions s'accordent sur le fait que l'audit interne est une fonction interne à l'entreprise qui doit évaluer le système de contrôle interne et contrôler l'utilisation adéquate des ressources en toute objectivité. Selon l'IFACI², l'audit interne donne une assurance raisonnable sur le processus de gestion de risque, de gouvernance et de contrôle d'organisation sont sous contrôle et qu'elle contribue donc à l'atteinte de ses objectifs. Pour ce faire, l'audit interne doit évaluer le système de contrôle interne, en effet, il existe une relation étroite entre l'audit interne et le contrôle interne et cela est dû à l'importance du premier dans le développement du second, nous étalerons bien plus sur la notion de contrôle interne dans ce qui suit.

Nous constatons alors que l'audit interne permet grâce aux recommandations et opinions objectives, la création de la valeur ajoutée car il aide l'entreprise à atteindre ses objectifs de gestion de risques, de contrôle et de bonne gouvernance ainsi garantir à la direction que les contrôles internes dont il dispose sont efficaces et en outre il lui assure une utilisation optimale des ressources.

2. Positionnement de l'audit interne

Les concepts de base de l'audit interne étant bien appréhendés, nous procéderons dans ce qui suit à la comparaison de cette discipline à celle qui lui sont proches ou souvent confondues.

2.1. Audit interne et le contrôle de gestion :

2.1.1. Définition du contrôle de gestion :

L'audit interne et le contrôle de gestion sont deux métiers qui sont tout deux proches dans leurs finalités et domaines d'intervention et qui doivent s'appuyer l'un sur l'autre.

¹ RENARD (J), « **Théorie et pratique de l'audit interne** », édition d'Organisation, 5^{ème} édition, Paris, 2004, p.62.

² IFACI : Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne est le chapitre français de l'IIA.

Selon Robert Anthony , le control de gestion : « ... *est le processus par lequel les managers obtiennent l'assurance que les ressources sont obtenues et utilisées de manière efficace et efficiente pour la réalisation des objectifs de l'organisation* ». ¹

Eline Cohen lui définit le contrôle de gestion différemment mais qui se rapproche a celle de Robert Anthony et la présente ainsi : « *Le contrôle de gestion englobe l'ensemble des dispositifs qui permettent à l'entreprise de s'assurer que les ressources qui lui sont confiées sont mobilisées dans des conditions efficace, compte tenu des orientations stratégiques et des objectifs courants retenus par la direction* »²

Cette fonction est présente dans tous les secteurs d'activité où la maîtrise des coûts est stratégique, quelle que soit la taille de l'entreprise. Rattachés à la direction générale, à la direction du contrôle de gestion ou à la direction administrative et financière, les contrôleurs et assistants contrôleur de gestion ont des domaines d'intervention variés qui peuvent couvrir la gestion commerciale, le marketing, la production, les services et l'ensemble des fonctions support (l'informatique, les finances, les ressources humaines, la logistique ... etc.)

3.1.2. **Relation entre L'audit interne et le contrôle de gestion :**

Nous pouvons toute fois cerner les différents point divergents et similitudes entre l'audit interne et le contrôle de gestion et l'interpréter sous la forme d'un tableau

¹ ANTHONY (R), « **Planning and control Systems** », The Harvard Business School Press, first edition, Boston, 1965, P.26.

² COHEN (E), « **Dictionnaire de gestion** », édition Casbah, Alger, 1998, p .83.

TABLEAU N° 02-02 : Tableau comparatif entre l'audit interne et le contrôle de gestion

| | Contrôle interne | Contrôle de gestion |
|----------------------|---|--|
| Objectifs | Maitriser les activités par un diagnostic des dispositifs de contrôle interne . | Veiller au maintien des équilibre de l'entreprise ; Signaler les erreurs de prévision ; Emettre des recommandations pour restaurer la situation. |
| Champs d'application | Activités, processus, fonction, entité. | Résultats réels ou prévisionnels, prend en compte tout ce qui est chiffré ou chiffrable. |
| Périodicité | Tout au long de l'année en fonctions des risques. | Dépend des résultats de l'entreprise. |
| Méthode de travail | Spécifique a la fonction d'audit. | Prévision, réalisation, calculs. |

Source : élaborer par nos soins à partir de l'ouvrage RENARD (J) « Théorie et pratique de l'audit interne », édition d'organisation, 7eme éditions, paris , 2010, p94-95

3.2. Audit interne et audit externe :

3.2.1. Définition de l'audit externe :

Avant de donner la différence entre la fonction d'audit interne et la fonction d'audit externe, il convient de commencer par la définition: « *c'est une fonction indépendante de l'entreprise dont la mission est de certifier l'exactitude des comptes, des résultats, et états financiers*»¹

Josheski et Jovanova définissent l'audit externe comme une revue des états financiers d'une entreprise. L'auditeur externe est le responsable de cet examen périodique. Le principal objectif inhérent à ce métier est de présenter une opinion Concernant ces états financiers.

¹ RENARD (J),Op.cit, P .79.

Ainsi donc , l'audit externe présente un intérêt plus particulier a l'audit légale qui correspond a une activité réglementé imposé par l'état et le code de commerce dans le but de contrôler et évaluer la qualité des états financier de l'entreprise c'est alors qu'il est présenté dans ce cadre comme étant un commissaire aux compte. Par contre l'audit contractuel représente une relation entre un expert-comptable et une organisation afin d'évaluer certain points dans l'organisation et y apporter des opinions et remèdes concernant les objectifs consignés dans le contrat .

3.2.2. Relation entre l'audit interne et l'audit externe :

L'audit interne et externe présente tous les deux un intérêt pour l'entreprise en donnant un point de vue objectif sur les différents points analyser . Il faut savoir que ces deux audits sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'entreprise et la sureté de sa pérennité vu qu'il représente tout deux un mécanisme de contrôle. Même si les compétences requises pour ces deux métiers sont identiques, l'auditeur interne et l'auditeur externe ont des tâches différentes et un environnement de travail autre.

TABLEAU N° 03-02 : tableau comparatif entre l'audit interne et l'audit externe

| | | Audit externe | Audit interne |
|------------|--|--|---|
| Divergence | Fonction | Indépendante de l'entreprise , exercer par des membre externe a l'entreprise | Indépendantes des activités auditées , exercer par un partie du personnel de l'entreprise |
| | Objectif | Certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes, des résultats et états financiers | Apprécier la bonne maitrise des activités |
| | Mandat | Contrat contenant le cout et la portée de la mission ; Obligation de moyens | Mandat donné par un ordre de mission ; Allocation de ressources en fonction de la nature de la mission ; Obligation de résultat |
| | Bénéficiaires | Tous ceux qui ont besoin (actionnaires, banquiers, clients, fournisseurs...) | Responsable de l'entreprise |
| | Control interne | Moyen | Objectif |
| Similitude | Qualité professionnelles et personnelles Réglementation Méthodologie | Même formation et même exigence de compétence, d'objectivité, de qualités humaines et relationnelles Même règles d'éthiques Même philosophie et rédaction des rapports et utilisation des mêmes outils . | |

| | | | |
|-----------------|----------------------------------|--|--|
| Spécificité | Finalité | Audit financier et comptable ; -audit-conseil | Audit de régularité ; Audit d'efficacité ; Audit de management ; Audit de stratégie |
| Complémentarité | Objectifs et champ d'application | L'existence de l'audite interne réduit l'investigation de l'audit externe S'appuie sur les travaux de l'audit interne | Utilise les travaux de l'audit externe pour étayer certaines analyses. |

Source : Mme KOBIANE, Cours d'audit interne, 13/03/2009, p.10

Finalement, ces deux mécanismes jouent des rôles primordiaux dans la promulgation ou la production d'une information fiable et pertinente.

3.3. L'audit interne et l'inspection :

3.3.1. Définition de l'inspection:

L'inspection est un organisme qui procède à l'inspection des matériaux ainsi qu'aux services mais aussi les hommes ou le personnel. En vue de déceler les erreurs pour qu'ensuite sanctionner le responsable.

3.3.2. La relation entre l'audit interne et l'inspection

Là encore, les confusions ne manquent pas. La citation suivante en lèvera certainement quelques-unes : « *Inspecter les personnes, auditer les systèmes.* ».

Nombreux sont ceux qui discernent mal la frontière entre l'audit interne et l'inspection, sans doute au fait que l'auditeur interne et l'inspecteur, sont tous les deux des membres à part entière du personnel de l'entreprise. Cette confusion des fonctions est aggravée par le fait qu'on trouve des inspecteurs qui font de l'audit interne et des auditeurs internes qui font de l'inspection.

L'inspecteur, avec ses visites spontanées et souvent inopinées, réalise des contrôles exhaustifs en vue de déceler les erreurs. Non application ou malversation. L'inspecteur va ensuite sanctionner le ou les Responsables de la dite erreur, d'où l'inspection des hommes.

Pour sa part, l'auditeur interne, ne contrôle pas le travail de l'homme mais s'intéresse au fonctionnement du système de contrôle interne en cherchant parmi les dispositifs mise en place pour le bon fonctionnement de la mission , quelles sont celles qui ont mal fonctionné causant l'erreur pour qu'ensuite il apporte des recommandation de modifications au dispositif du contrôle interne .

Néanmoins, les deux fonctions sont complémentaires, et se distinguent par les différences illustrées par le tableau ci-dessus :

TABLEAU N° 04-02 : tableau comparatif entre l'audit interne et l'inspection

| | Control interne | Inspection |
|-------------------------|---|--|
| Régularité / efficacité | Contrôle le respect des règles et leurs pertinence caractère suffisant | Contrôle le respect des règles sans les interpréter ni les mettre e cause |
| Méthodes et objectifs | Remonte aux causes pour élaborer des recommandations dont le but est d'éviter la réapparition du problème | S'en tient aux faits et identifie les actions nécessaires pour les réparer et remettre en ordre |
| Evaluation | considéré que le chef est toujours responsable et donc critique le système et non les hommes ;évalue le fonctionnement des systèmes | Détermine les responsabilité et fait éventuellement sanctionner les responsable ; évalue le comportement des homes , parfois leurs compétences |
| Service/police | Privilégie le conseil et donc la coopération avec les audités | Privilégie le contrôle et donc l'indépendance des contrôleurs |
| Election / sélectivité | Répond aux préoccupations du management soucieux de renforcer sa maîtrise sur mandat de la direction générale | Investigation approfondie et contrôle très exhaustifs, éventuellement sous sa propre initiative |

Source : Schick (P), Mémento d'audit interne, Dunod, Paris, 2007, P 54.

3.4. L'audit interne et le contrôle interne :

L'audit interne représente le gardien du système du contrôle interne, comme nous l'avons si bien dit dans l'interprétation des différentes définition de l'audit interne , le développement du contrôle interne dépend de l'audit interne.

L'ISA 315 énonce que l'auditeur doit acquérir une connaissance de l'entité et de son environnement , y compris de son contrôle interne qui soit suffisant pour lui permettre d'identifier et d'évaluer les risques que les états financier contiennent des anomalies significatives, que celle-ci résulte de fraude ou d'erreurs et de concevoir et de mettre en œuvre des procédure d'audit complémentaire .

3.4.1. Définition du contrôle interne

Les auditeurs externes, commissaires aux comptes et experts comptables ont été les premiers en France à développer et à approfondir la notion de contrôle interne, et ce pour atteindre les objectifs spécifiques assignés à leur fonction : certifier la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes et résultats. Le contrôle interne est donc pour eux le moyen d'y remédier.

Les contrôles internes, lorsqu'ils existent, sont là pour faciliter les travaux et en particulier :

- Gérer le changement du contrôle interne et en particulier son organisation et sa mis en œuvre ;
- Servir de support méthodologique a tous les acteurs ;
- Assurer le bon fonctionnement du processus de mise en conformité des activités ;
- Veiller à la cohérence des différents dispositifs de contrôle interne mis en place par les managers ou préconiser par les auditeurs internes.

La commission du COSO¹ a défini le Contrôle Interne comme étant: «*Un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants et le personnel d'une organisation, destiné à fournir une assurance raisonnable quand à la réalisation des objectifs suivants:*

- *La réalisation et l'optimisation des opérations.*
- *La fiabilité des informations financières et de gestion.*
- *La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ».*²

L'IFACI quant à elle définit le contrôle interne comme : « *Un processus mis en œuvre par le conseil, le management et les collaborateurs d'une entité, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité.* »³. Dont les objectifs principaux sont d'assurer :

- La fiabilité et l'intégrité de l'information ;
- Le respect des politiques, plans, procédures, lois et règlements ;
- L'utilisation économique et efficace des ressources
- La réalisation des objectifs et des buts attribués à une activité ou à un programme.

En France, le comité de réglementation bancaire CRB, l'a défini dans son règlement 90-08 du 25 Juillet 1990: « *Le système de contrôle interne a notamment pour objet de :*

a- Vérifier que les opérations sont réalisées par l'établissement ainsi que l'organisation et les procédures internes sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, aux normes et usages professionnels et déontologiques et aux orientations de l'organe exécutif.

b- Vérifier que les limites fixées en nature de risque, notamment de contrepartie de change, de taux d'intérêt ainsi que d'autres risques de marché, sont strictement respectées

¹ COSO : Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission une commission à but non lucratif qui établit en 1992 une définition standard du contrôle interne et crée un cadre pour évaluer son efficacité.

² AKSOUH (H) et MEHENNI (S I) : *L'appréciation du contrôle interne selon le référentiel COSO*, mémoire de Licence en sciences commerciales et financières (option: Comptabilité), ESC, Alger, 2008. P.25.

³ GAINNER (B) et ARACTINGI (F), « **Référentiel intégré de contrôle interne** », IFACI, France, 2014, p19

c- Veillez à la qualité de l'information comptable et financière, en particulier aux conditions d'enregistrement, de conservation et de disponibilité de cette information.»¹

Selon le Consultative Committee of Accountancy de Grande Bretagne En 1978 : «*Le Contrôle Interne comprend l'ensemble des systèmes de contrôle, financiers et autres, mis en place par la Direction afin de pouvoir diriger les affaires de l'entreprise de façon ordonnée et efficace, assurer le respect des politiques de gestion, sauvegarder les actifs et garantir autant que possible l'exactitude et l'état complet des informations enregistrées* »²

A travers ces définitions, nous pouvons déduire que l'ensemble des pratiques et outil qui contribuent à couvrir les principaux risques de l'entreprise pouvant affecter la réalisation de ses objectifs constituent le contrôle interne qui lui représente une démarche essentielle dans l'audit interne afin que l'entreprise puisse atteindre ses objectifs tout en utilisant les ressources de manière efficace et efficient dans le respect des règlement et lois en vigueur .

Enfaite le contrôle interne de manière opérationnelle vise à éviter les erreurs produit dans les opérations ; en comparant ces résultats aux objectifs , il met en place des actions corrective et s'auto évalue périodiquement , en effet ce dernier est intégré dans le quotidien du manager pour une amélioration et maintien de la performance de ces activités et de l'entreprise .

Jouant un rôle essentiel dans la démarche de l'audit interne en ce sens que pour assurer la maîtrise des activités et améliorer leur fonctionnement (rôle essentiel de l'audit interne), il faut au préalable assurer la maîtrise du fonctionnement de ses activités (rôle du contrôle interne). En outre, tandis que l'audit interne doit être assuré par un opérateur impartial, le contrôle interne est mis en œuvre par la direction et dans une certaine mesure par l'ensemble du personnel. Il n'en est pas de même du contrôle de gestion qui constitue généralement une fonction distincte au même titre que l'audit interne.

3.4.2. Objectifs du contrôle interne selon le référentiel COSO:

Le cadre prévoit trois catégories d'objectifs qui permettent aux organisations de se concentrer sur différents aspects du contrôle interne :

¹ Règlement N°90-08 du CRB, Article 1, du 25 Juillet 1990, relatif au contrôle interne .

² AKSOUH (H) et MEHENNI (S), op.cit, p. 26.

a) objectifs liés aux opérations :

Ceux-ci se rapportent à l'efficacité et à l'efficience des activités de l'entité, y compris les objectifs de performance opérationnelle et financière, et protéger les actifs contre la perte.

b) objectifs liés aux informations financières (Reporting) :

Ils concernent les aspects financiers internes et externes, les rapports non financiers et peut englober la fiabilité, la rapidité, la transparence, ou d'autres termes tels que définis par les régulateurs, les normalisateurs reconnus, ou les politiques de l'entité.

c) Objectifs liés à la réglementation :

Pour un bon déroulement d'affaire, les entreprises doivent se référer à un certain nombre de lois et de règles de conformité pour ce faire, l'entité doit se munir d'une organisation lui permettant de :

- Connaître les diverses règles qui lui sont applicables;
- Etre en mesure d'être informée en temps utile des modifications qui leur sont apportées (veille juridique);
- Transcrire ces règles dans ses procédures internes;
- Informer et former les collaborateurs sur celles des règles qui les concernent.¹

Cette classification permet d'étudier séparément chacun des aspects du Contrôle interne. Ces catégories distinctes mais qui se chevauchent (un objectif donné pouvant rentrer dans plus d'une catégorie), couvrent différents besoins et peuvent relever de la responsabilité directe de différents membres du management.

Le système de Contrôle Interne peut fournir un niveau d'assurance raisonnable quand à la réalisation des objectifs en matière de fiabilité des informations financières et de la conformité aux lois et réglementations en vigueur. La réalisation de ces objectifs qui sont principalement fondés sur les normes imposées par des tiers, dépend de la façon dont sont conduites les activités opérationnelles.

¹ COOPERS & LYBRAND et IFACI , « **La nouvelle pratique du Contrôle Interne** », édition d'organisation, 5^{ème} édition, paris, 2002, p 54.

Toutefois, la réalisation des objectifs liés aux opérations ne relève pas toujours de la seule volonté de l'entreprise. Le Contrôle Interne ne peut prévenir un jugement erroné ou une mauvaise décision, ou bien encore un évènement extérieur pouvant entraîner l'échec des objectifs d'exploitation. Dans ce domaine, le système de Contrôle Interne ne peut fournir au management et au Conseil d'administration, qu'un niveau d'assurance raisonnable d'être informés en temps utile que dans la mesure où l'entreprise est engagée dans la réalisation de ces objectifs¹

3.4.3. Le rôle du contrôle interne :

Le Contrôle Interne est un dispositif de la société, défini et mis en oeuvre sous sa responsabilité. Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société. Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- a) La conformité aux lois et règlements;
- b) L'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ou le Directoire;
- c) Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- d) La fiabilité des informations financières ». ²

Le Contrôle Interne ne se limite donc pas à un ensemble de procédures ni aux seuls processus comptables et financiers. Il ne recouvre pas non plus toutes les initiatives prises par les organes dirigeants ou le management comme par exemple : la définition de la stratégie de la société, la détermination des objectifs, les décisions de gestion, le traitement des risques ou le suivi des performances.

¹ PRICEWATERHOUSE et IFACI, « **La pratique du Contrôle Interne** », édition d'organisation ,Paris, 2004, Pp.14 -27.

² AKSOUH (H) et MHENNI (S), op.cit, p.29.

3.4.4. Les composant du contrôle interne selon COSO :

Le dispositif du contrôle interne dispose de cinq composant qui sont étroitement liés , bien que ces dernières soit appliqué dans toute les sociétés , leurs mis en œuvre diffère selon le secteur et la taille de l'activité de l'entreprise et s'appliquent a l'échelle de l'entité, ses filiale, ses divisions ou unités opérationnelles, ses fonction ou a toute autre subdivision.

Selon le référentiel COSO Le dispositif est constitué des éléments suivant :

- environnement de contrôle
- évaluation des risques
- activités de contrôle
- information et communication
- pilotage.

Les composantes telles que définies par le COSO sont détaillées ci-dessous :

a) **Environnement de contrôle :**

L'environnement de contrôle d'une organisation imprègne tous les services de l'organisation et influence la manière dont les personnes abordent le contrôle interne. Cette composante fondamentale du contrôle interne crée le contexte dans lequel existent les autres composantes du contrôle interne.¹

Pour le COSO : « *L'environnement de contrôle est l'ensemble des normes, des processus et des structures qui constituent le socle de la mise en œuvre du contrôle interne dans toute l'organisation.* »

b) **L'évaluation des risques :**

L'identification et l'analyse des risques constituent un processus itératif continu, ce sont les facteurs clés d'un système de Contrôle Interne efficace. Il est donc nécessaire que

¹IFACI, « Manuel d'audit interne : amélioration de l'efficacité de la gouvernance, du contrôle interne et du management des risques », Eyrolles , 2015,p.258.

le management identifie de manière minutieuse les risques encouru par l'entité à tous les niveaux et qu'il prenne les mesures adéquates afin des les limiter¹

Enfaite selon les initiateurs du COSO 2 , il n'est pas question d'évaluer les risques seulement mais aussi de définir les objectifs compatible répondants a des règles de cohérence interne, c'est donc un véritable **management des risque** qui doit se situer a cet étage de la pyramide.

c) Les activités de contrôle :

Ces activités ne sont pas seulement l'application des normes et procédure mais les différents dispositifs a mettre en œuvre pour faire échoué les risques encouru.

Ce dispositif doit être proportionnés aux enjeux de l'entreprise a fin de faire face aux risques généraux ou propres a une activité.

Il consiste a sélectionner et développer les activités de contrôle et a ramener a un niveau acceptable les risques susceptible d'affecter la réalisation des objectifs , pour qu'ensuite faciliter la réalisation des objectifs et mettre en œuvre des règles déployant des activités de contrôle qui précisent les objectifs et les procédures.

d) Information et communication ²:

La communication interne et externe d'une entité permet de lui fournir des informations nécessaires à l'exercice de ses contrôles. La communication interne permet aux collaborateurs de comprendre les responsabilités liées au contrôle interne et leur importance pour la réalisation des objectifs.

Il existe trois principes :

- pour faciliter le fonctionnement de son contrôle interne, l'organisation obtient produit et utilise des informations pertinentes ;

¹ AKSOUH (H) et MEHENNI (S) , *op.cit* , p.30.

²https://fr.wikiversity.org/wiki/Contr%C3%B4le_interne/Les_composantes_du_Contr%C3%B4le_Interne

- communication en interne des informations nécessaires au bon fonctionnement du contrôle interne, particulièrement les informations relatives aux objectifs du contrôle interne ;
- communication aux tiers des éléments pouvant affecter le fonctionnement du contrôle interne.

e) **Pilotage**¹:

Cette dernière composante permet d'évaluer continuellement ou ponctuellement que les cinq composantes du contrôle interne et leurs principes sont mis en place et fonctionnent. Les constats sont évalués, les déficiences sont communiquées en temps voulu et les points importants sont signalés à la Direction Générale et au conseil.

Deux principes sont associés à cette composante :

- sélectionner, développer et réaliser des évaluations continues et/ou ponctuelles
- évaluation et communication des déficiences du contrôle interne en temps voulu aux responsables des mesures correctives.

3.3.2. La relation entre L'audit interne et le contrôle interne :

Comme vue plus haut, le contrôle interne a pour objectif d'assurer un certain degré de maîtrise des opérations et fonctions de l'entreprise. Parallèlement à cela, l'audit lui a pour objectif d'évaluer la réalisation d'une action, selon des normes, dans l'entreprise. Cela implique que l'audit effectuera un contrôle du contrôle interne, que ce soit sur une activité opérationnelle, financière, ou autre. De ce fait, lorsque l'auditeur conclut qu'il peut s'appuyer sur certains contrôles internes, ses procédures de fond seraient normalement moins étendues que ce qui serait autrement exigé et pourraient également différer quant à leur nature et à leur calendrier.

Néanmoins, dans cette partie nous nous intéresserons à la relation entre contrôle interne et audit financier.

Hier et aujourd'hui encore, la croyance la plus commune du public en général et des investisseurs est de penser que les auditeurs révisent l'intégralité des comptes et que des comptes certifiés sans réserve garantissent leur exactitude. Cette perception ne semble pas partagée par la profession, pour qui le rôle est d'obtenir une assurance raisonnable quant à la

¹ Ibid.

sincérité et la fidélité des états financiers de l'entreprise, et non de garantir leur exactitude. Ce décalage de conception se nomme l'expectation gap. Sujet très récurrent dans la littérature comptable et évoqué pour la première fois par Liggio en 1974¹. En effet, les destinataires des rapports annuels peuvent considérer que les auditeurs endossent un rôle de détecteur d'erreurs. Cette perception n'est pas celle de la profession, pour qui le risque d'erreurs et de fraude doit être pris en considération lors de la revue des états financiers de l'entreprise, et non obligatoirement détecté.

En outre, la norme ISA 240 de l'IFAC indique que : « *tout audit est soumis au risque inévitable de non détection d'anomalies significatives dans les états financiers, même s'il a été correctement planifié et effectué. Sauf preuve contraire, l'auditeur est fondé à considérer les déclarations qu'il reçoit comme exactes et les enregistrements comptables et les documents* ». ²

4. Le rôle de l'audit interne :

Olivier LEMANT (1995 ; 42) a identifié trois rôles que l'Audit est en mesure de jouer dans les entreprises qui dépendent de la personnalité des dirigeants et du responsable de l'Audit Interne. Ces rôles sont au nombre de trois :

- « *assurer que tous les risques sont identifiés et maîtrisés, et les directives appliquées garant auprès de la Direction Générale et du Comité d'Audit ;*
- *aller sur le terrain et faire le diagnostic de l'organisation et le bilan de la situation, et rapporter ses conclusions : un outil au service de la Direction ;*
- *aller voir, éclairer le directeur et surtout les responsables concernés et les persuader de lancer les actions de progrès nécessaires »*³.

le rôle de l'audit interne se décline par rapport au contrôle interne, il est donc de détecter les points faibles de la chaîne d'excellence déjà définie, excellence garantie par la cohérence interne de chacun des maillons qui la constituent ainsi que par la cohérence entre ses maillons

¹ LIGGIO(C), « **The expectation gap: The accountant's Waterloo**, *Journal of Contemporary Business* », New York, 1974, pp.27–44 .

² Norme ISA 240, Relative aux responsabilités de l'auditeur concernant les fraudes lors d'un audit d'états financiers, 2009.

³ LEMANT (O), « **la direction d'un service d'audit interne** », cité par GUELMBAYE (L) : *La pratique de l'audit interne dans l'activité bancaire. Cas de la Banque de l'Habitat du Sénégal (la B. H. S)*, Master en business d'administration (option: banque- finance), Institut africain de management , Sénégal, 2008, p.35

que sont la stratégie, les politiques, l'organisation, les systèmes, les procédures et leur application effective. La mission générale de l'audit interne consiste donc à vérifier si les objectifs de contrôle interne sont atteints.

5. L'Objectif de l'audit interne :

Selon GERBIER « *l'objectif de l'audit interne est d'assister les dirigeants de l'entreprise afin de leur permettre d'exercer efficacement leurs responsabilités. Cela dans le but de vérifier que l'organisation en place s'assure de la réalisation des performances prévues et de l'atteinte des objectifs visés.* »¹

Sardi quant à lui décompose les objectifs en quatre objectifs principaux et les présente ainsi : « *l'audit interne, composante du système de contrôle interne a quatre objectifs essentiels :*

- *Donner une assurance de l'existence d'un bon système de contrôle interne qui permet de maîtriser les risques ;*
- *Veiller de manière permanente à l'efficacité de son fonctionnement ;*
- *Apporter des recommandations pour en améliorer l'efficacité ;*
- *Informers régulièrement de manière indépendante, la direction générale, l'organe délibérant et le comité d'audit de l'état du contrôle interne »*².

6. La Missions de l'audit interne :

la mission d'audit interne décrit l'objectif principal et constitue la clé de voute de l'audit interne . elle vise à accroître et préserver la valeur de l'organisation en donnant avec objectivité une assurance, des conseils et des points de vue fondés sur une approche par les risques³.

A partir des objectifs définis par Sardi dans le précédent point , Elizabeth Bertin présente les missions d'audit comme suit : audit opérationnel , audit financier et enfin audit stratégique.

¹ GERBIER(A), «**La charte d'Audit support d'une légitimité**», éditions IFACI, Paris, 1996, page 25.

² SARDI (A), «**Audit et contrôle interne bancaire**», édition AFGES, 1ère édition, Paris, 2002 p.82.

³ <https://www.ifaci.com/audit-contrôle-interne/cripp/>

6.1. Mission d'audit opérationnel :

Cette mission est plus tournée vers l'efficacité de l'organisation et le respect des procédures écrites mises en place. L'auditeur interne doit procéder à un examen systématique des activités ou des processus d'une entité en vue d'évaluer l'organisation et ses réalisations et identifier les pratiques jugées non économiques, improductives et inefficaces, afin de proposer des solutions d'amélioration et de s'assurer éventuellement de leur suivi.¹

6.2. Mission d'audit financier :

L'audit financier est orienté sur la fiabilité des informations financières et la protection des actifs matériels, humains et financiers, l'auditeur interne doit s'assurer, en relation avec les auditeurs externes, que les procédures de contrôle interne comptables sont fiables. Il ne s'agit nullement ici d'une mission de certification des comptes.²

6.3. Mission d'audit stratégique :

Ici, l'auditeur doit identifier les risques associés aux objectifs et aux grandes orientations stratégiques définies par l'organisation et évaluer la conformité ou la cohérence d'ensemble entre ce qui avait été dit et ce qui est fait dans le but d'apprécier la performance des réalisations.³

7. Les niveaux de contrôle de l'audit interne :

A ces trois missions, RENAD J quant à lui associe quatre niveau de contrôle, qui sont ⁴:

7.1. l'audit de conformité ou de régularité :

l'audit de conformité consiste à vérifier la bonne application des règles, procédures, descriptions de postes, organigrammes, systèmes d'information... En bref, il compare la règle et la réalité, ce qui devrait être et ce qui est.

¹ BERTIN(E) , « **audit interne : enjeux et pratiques international** » ,édition d'organisation, paris, 2007, p.22.

² BERTIN (E), op.cit, p.22.

³ BERTIN (E), op.cit, p.22.

⁴ BERTIN (E), op.cit, p.22.

7.2. L'audit d'efficacité :

Cet audit ne se contente plus de vérifier la conformité aux lois et aux règlements, aux normes. Il doit s'assurer que les procédures mises en place sont conformes au référentiel, mais, et surtout, permettent d'atteindre les objectifs préalablement définis par l'organisation.

7.3. L'audit de management :

Il consiste pour l'auditeur interne à « observer les choix et les décisions, les comparer, les mesurer dans leurs conséquences et attirer l'attention sur les risques et les incohérences... » L'audit de management est souvent assimilé à l'audit de la stratégie¹.

7.4. L'audit de stratégie :

On estime aujourd'hui que « *les décisions stratégiques qui portent sur grandes orientations et les choix fondamentaux* » sont potentiellement porteuses de risques pouvant compromettre la vie de l'organisation. L'audit de stratégie va consister à apprécier la pertinence des objectifs et leur degré de cohérence avec les finalités de l'organisation.

L'audit de stratégie constitue le « *top développement* » de la fonction d'audit interne. Pour réaliser ce type d'audit, l'auditeur interne doit disposer d'un niveau d'expertise suffisant et faire preuve d'une grande maturité. On admet que ce type d'audit soit confié à des consultants externes.

Investi de toutes ses missions de contrôle, l'audit interne a gagné en maturité et en crédibilité puisqu'il doit désormais fournir à la direction des éléments d'appréciation de leurs dispositifs de contrôle interne et des éléments d'amélioration aux opérationnels des entités auditées sur le plan social, juridique informatique, fiscal, environnemental et qualité notamment.²

¹ BERTIN (E), op.cit, p.22.

² BERTIN (E), op.cit, p.22.

Section3 : la contribution de l'audit interne à l'amélioration du processus d'octroi de crédit

Tout institution public ou privé dotant d'une fonction d'audit dans sons organisation se voit par obligation de suivre un certain nombre de norme et une certaine discipline a lequel elle se réfère. La réalisation des objectifs repose sur la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions obligatoires et recommandées du CRIPP¹. Ces dispositions obligatoires comprennent :

- La définition de l'audit interne
- Le code de déontologie (qui lui inclus les principes fondamentaux et les règles de conduites de l'auditeur interne)
- Les normes internationales

1. Le cadre de référence :

1.1. Le code de déontologie

L'auditeur est notamment le responsable de l'audit interne se voit constamment confronté au jeu naturel des influences de toute nature et qui peuvent les mettre a l'épreuve, pourquoi n'existerait-il pas alors des normes indiquant la bonne manière de conduit ? Sachant qu'il est important pour l'auditeur de ne pas influencé la qualité de son travail tout en sachant qu'il est impossible pour l'auditeur d'isoler ses valeurs personnelles de la pratiques du métier d'audit.

code de déontologie vise a guider l'auditeur interne dans ses pratiques et lui confère des principes auxquels il se voit de suivre avec indépendance et objectivité en témoignant avec un niveau élevé son intégrité afin d'obtenir un meilleur résultat . une violation a ce code entraine par conséquent une évaluation qui sera traité en accord avec les statuts de l'institut ainsi que les directive administrative .

1.1.1. Définition du code de déontologie :

Le code de déontologie est la science morale qui traite des devoirs a remplir² , il régit d'une profession ou d'une activité dans le but du respect de l'éthique de l'organisation et représente l'ensemble des droit qui régissent la profession et la conduit de ceux qui l'exerce.

¹CRIPP : Le Cadre de Référence International des Pratiques Professionnelles de l'audit interne éditées par l'IIA comprend les lignes directrices approuvées par l'Institute of Internal Auditors.

² https://fr.wikipedia.org/wiki/Code_de_d%C3%A9ontologie

L'article 2 du décret n° 2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration prévoit que « *Le comité d'harmonisation de l'audit interne (CHAI) est chargé d'élaborer le cadre de référence de l'audit interne dans l'administration de l'État* ».

Le Code de Déontologie de l'Institut a pour but de promouvoir une culture de l'éthique au sein de la profession d'audit interne.¹

La définition donnée par l'IFACI à l'audit interne que nous la rappelons ci dessous :

«L'Audit Interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à créer de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle, et de gouvernance, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité »²

Contenu de la mission de l'auditeur interne qui se voit d'apporter une assurance à la maîtrise des opérations et apporte des conseils pour améliorer et contribuer à la création de la valeur ajoutée en toute objectivité . L'organisation trouvait nécessaire la dotation d'un tel code qui lui va au delà de la définition de l'audit interne et ajoute deux composantes essentielles pour le bon déroulement des événements et qui sont les suivantes :

- Des principes fondamentaux pertinents pour la profession et pour la pratique de l'audit interne ;
- Des règles de conduite décrivant les normes de comportement attendues des auditeurs internes. Ces règles sont une aide à la mise en œuvre pratique des principes fondamentaux et ont pour but de guider la conduite éthique des auditeurs internes.

Pour mieux cerner et comprendre la mission de code , un approfondissement de ces deux composantes est nécessaire pour une bonne compréhension .

¹ IFACI , « **cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'audit interne (cripp)** », édition 2011, p.18.

² Ibid., p.15.

1.1.2. Les composants du code de déontologie :

A. Principes fondamentaux :

Il est attendu de la part des auditeurs internes le respect des principes suivant :

1. intégrité :

L'intégrité se définit comme une valeur moral qui sert de référence et guide nos choix et nos action d'une personne désigne la capacité d'une personne a respecter ses engagement et ses principes. L'auditeur interne se doit d'accomplir ses missions en toute sincérité, diligence et responsabilité et respecter les lois sur lesquels régit la profession de l'audit interne . elle est à la base de leurs crédibilité à leurs jugements.

"L'intégrité engendre la crédibilité" - Wayne Cheng.

2. objectivité :

selon la norme 1100 du CRIPP « *l'audit interne doit être indépendant et doit effectuer son travail avec objectivité* ».

La norme 1120 stipule qu' « Il doit avoir une attitude impartiale et dépourvue de préjugés et éviter les conflits d'intérêt »¹ Dans le cadre des missions d'audit interne, un auditeur interne ne peut pas intervenir dans une activité dont il aurait eu la charge ou dans une organisation ou dans une direction au sein de laquelle il aurait exercé des fonctions au cours des trois années précédentes.²

Il ne doit en aucun cas prendre part à des activités ou bien établir des relations qui peuvent influencer ou compromettre son caractère impartial de jugement. En cas de doute , l'auditeur interne se doit de s'orienté vers sa hiérarchie pour éviter toute confusion son sujet et a ses jugement.

Selon INCA L'auditeur interne fonde ses constats sur des faits vérifiables et documentés. Il mesure les écarts par rapport aux dispositifs officiellement applicables, c'est à dire les référentiels internes et externes. Il s'abstient de tout propos ou attitude traduisant un jugement de valeur personnel vis à vis des personnes auditées.³

Selon L'IFACI l'objectivité est représenté ainsi : « *Les auditeurs internes montrent le plus haut degré d'objectivité professionnelle en collectant, évaluant et communiquant les informations relatives à l'activité ou au processus examiné. Les auditeurs internes évaluent de manière équitable tous les éléments pertinents et ne se laissent pas influencer dans leur jugement par leurs propres intérêts ou par autrui.* »⁴

3. Confidentialité :

L'auditeur interne est tenu au secret professionnel. Lors de son parcours, il est dans l'obligation de se conformer a une certaine réserve par rapport aux faits et informations dont il est témoins. Il est strictement interdit pour lui de rendre public toute informations concernant les personnes auditées sauf si un obligations légale ou professionnelle l'oblige. ils sont tenus du respect de la valeurs et la propriété des informations.

¹ Norme 1120 relatif à l'Objectivité individuelle, IIA , 2017.

² Norme 1130 relatif à l' Atteintes à l'indépendance, IIA, 2017.

³ INSTITUT NATIONAL DU CONCER, « **Charte d'audit interne** », 2009 , p.5.

⁴IFACI , « **cadre de référence international des pratique professionnelles de l'audit interne (cripp)** », op.cit ,p.19.

4. **Compétences :**

Le terme compétence désigne les connaissances, savoirs faire et autres aptitude dont l'auditeur interne doit disposé pour exercé efficacement son travail. Selon la norme 1210 qui stipule « *L'auditeur interne possède les connaissances, le savoir faire et les compétences nécessaires à l'exercice de ses responsabilités individuelles* »¹.

Selon le CRIPP Ces compétences concerne toute activités existantes, et problématique émergentes afin de leurs apporté les conseils et recommandations pertinents. Les auditeurs internes sont encouragés à démontrer leurs compétences en obtenant des certifications et qualifications professionnelles appropriées telles que le CIA (Certified Internal Auditor) et tout autre diplôme promu par l'IIA (The Institute of Internal Auditors) ou par d'autres organisations professionnelles appropriées.

Si dans le cas ou l'auditeur interne ne dispose pas des connaissances requises pour la mission ; il est dans l'obligation de faire appel a des personne qualifier interne ou externe a l'organisation.

B. Les règles de conduit :

Le CRIPP ajoute a ces principes Des règles de conduite qui aident a la réalisation et la mise en œuvre pratique de ces derniers et ont pour but de guider la conduit d'éthique de l'auditeur interne auditeurs internes.

Ces règles se présentes comme suit selon le CRIPP :

1. **Principe d'Intégrité :**

- Doivent accomplir leur mission avec honnêteté, diligence et responsabilité.
- Doivent respecter la loi et faire les révélations requises par les lois et les règles de la profession.
- Ne doivent pas sciemment prendre part à des activités illégales ou s'engager dans des actes déshonorants pour la profession d'audit interne ou leur organisation.
- Doivent respecter et contribuer aux objectifs éthiques et légitimes de leur organisation.²

¹ Norme 1210 relatif aux Compétences, IIA, 2017

² IFACI, « **cadre de référence international des pratique professionnelles de l'audit interne (cripp)** », op.cit, p.20.

2. Principes d'objectivité :

Le CRIPP stipule que Les auditeurs internes ¹:

- Ne doivent pas prendre part à des activités ou établir des relations qui pourraient compromettre ou risquer de compromettre le caractère impartial de leur jugement. Ce principe vaut également pour les activités ou relations d'affaires qui pourraient entrer en conflit avec les intérêts de leur organisation.

- Ne doivent rien accepter qui pourrait compromettre ou risquer de compromettre leur jugement professionnel.

-

Doivent révéler tous les faits matériels dont ils ont connaissance et qui, s'ils n'étaient pas révélés, auraient pour conséquence de fausser le rapport sur les activités examinées

3. principe de confidentialité :

Doivent utiliser avec prudence et protéger les informations recueillies dans le cadre de leurs activités²

4. principe de Compétences :

Les auditeurs internes³ :

- Ne doivent s'engager que dans des travaux pour lesquels ils ont les connaissances, le savoir faire et l'expérience nécessaires.
- Doivent réaliser leurs travaux d'audit interne dans le respect des Normes Internationales pour la Pratique Professionnelle de l'Audit Interne.
- Doivent toujours s'efforcer d'améliorer leur compétence, l'efficacité et la qualité de leurs travaux.

1.2. Les normes internationales :

2.1.1. Définition des normes :

Le code de déontologie n'est pas le seul référentiel auquel l'auditeur interne ou externe se conforme . les compétences requise pour l'accomplissement d'audit exigent aussi un certain

¹ IFACI, « **cadre de référence international des pratique professionnelles de l'audit interne (cripp)** », op.cit, p.20.

² IFACI, « **cadre de référence international des pratique professionnelles de l'audit interne (cripp)** », op.cit, p.21.

³ IFACI, « **cadre de référence international des pratique professionnelles de l'audit interne (cripp)** », op.cit, p.22.

nombre de normes. Ces normes représente un Document professionnel promulgué par l'IASB (the International Internal Auditing Standards Board) afin de définir les règles applicables à un large éventail d'activités d'audit interne et utilisables pour l'évaluation de cette dernière.

L'ISO et le CEI définissent la norme comme étant un document établi par consensus et approuvé par un organisme reconnu, qui fournit, pour des usages communs et répétés, des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné .

c'est alors que les auditeurs s'acquittent de leurs responsabilité et exerce en tout objectivité leur travail. Selon le IPPF¹ ces normes internationales sont des dispositions obligatoires fondées sur des principes fondamentaux constitués :

- de déclaration sur les exigences fondamentales pour la pratique de l'audit interne ainsi qu'à son évaluation.
- Des interprétations clarifiant les différents termes et concepts utilisé dans les normes, et ont pour objet de :
 - guider l'application des dispositions obligatoires du Cadre de référence international
 - des pratiques professionnelles de l'audit interne
 - de fournir un cadre pour la réalisation et le développement d'un large éventail d'activités d'audit interne à valeur ajoutée
 - d'établir les critères d'évaluation de l'audit interne
 - de favoriser l'amélioration des processus et des opérations de l'organisation. Ces normes sont constitué de deux principales catégorie et qui sont comme suit :
- **les normes de qualification** : ces normes ont pour Object de décrire les caractéristiques de l'entité ainsi que de celui qui pratique la fonction de l'audit interne
- **les normes de fonctionnement** : ces normes ont pour but de décrire la nature des activités d'audit interne et définissent aussi les critères de qualité qui permettent de mesurer la performance.

¹ institut professionnel practice Framework

Remarque : Ces deux catégories de norme s'appliquent aux travaux généraux de l'audit interne .

- Enfin vient **les normes de mise en œuvre** qui complètent les normes de qualification et de fonctionnement en indiquant seulement les exigences applicables aux missions d'assurance et de conseils.
 - La mission d'assurance qui prédomine à 73%¹ sur celle du conseil consiste en une évaluation objective en vue d'énoncer des opinions objectives. La principale activité d'assurance vise à évaluer le système de contrôle interne sur les processus opérationnels (souvent à 83 %) et ceux relatifs aux processus financiers et comptables (souvent à 50 %), notamment sur ce dernier point pour les sociétés soumises au SOX (Sarbanes Oxley Act) et à la LSF (Loi de Sécurité Financière)².
 - Tandis que la mission de conseil qui représente 27% et qui a pour objectifs de créer de la valeur ajoutée et d'améliorer le fonctionnement de l'organisation est au service du client qui lui, définit les termes du contrat.

Nous pouvons toutefois présenter les normes internationales sous une forme de tableau pour une meilleure appréhension :

¹ <http://excerpts.numilog.com/books/9782100505906.pdf> (consulté le 10/07/2018).

² <http://excerpts.numilog.com/books/9782100505906.pdf> (consulté le 10/07/2018).

TABLEAU N° 05 – 02 : tableau représentant les normes de qualification et de fonctionnement

| Normes de qualification « ce que sont l'audit interne et l'auditeurs » | Normes de fonctionnement « ce qu'ils font » |
|---|---|
| <p>1000 : Mission, pouvoir et responsabilité</p> <p>1100 : indépendant et objectivité</p> <p>1110- indépendance dans l'organisation</p> <p>1120- Objectivité individuelle</p> <p>1130- Atteintes à l'indépendance et objectivité</p> <p>1200 : Compétence et conscience professionnelle</p> <p>1210-Compétence</p> <p>1220- Conscience professionnelle continue</p> <p>1230- Formation professionnelle</p> <p>1300 : programme d'assurance et d'amélioration qualité</p> <p>1310- Evaluation du programme qualité</p> <p>1311- Evaluation interne</p> <p>1312- Evaluation externe</p> <p>1320- Rapport relatifs au programme qualité</p> <p>1330- Utilisation de la mention « conduit conformément aux normes »</p> <p>1340- Indication de non-conformité</p> | <p>2000- Gestion de l'audit interne</p> <p>2010- Planification</p> <p>2020- Communication et approbation</p> <p>2030- Gestion des ressources</p> <p>2040- Règles et procédures</p> <p>2050- Coordination</p> <p>2060- Rapports au Conseil et à la direction générale</p> <p>2100- Nature du travail</p> <p>2110- Management des risques</p> <p>2120- Contrôle</p> <p>2130- Gouvernement d'entreprise</p> <p>2200- Planification de la mission</p> <p>2201- Considération relatives à la planification</p> <p>2210- Objectifs de la mission</p> <p>2220- Champ de la mission</p> <p>2230- Ressources affectées à la mission</p> <p>2240- Programme de travail de la mission</p> <p>2300- Accomplissement de la mission</p> <p>2310- Identification des informations</p> <p>2320- Analyse et évaluation</p> <p>2330- Documentation des informations</p> <p>2340- Supervision de la mission</p> <p>2400- Communication des résultats</p> <p>2410- Contenu de la communication</p> <p>2420- Qualité de la communication</p> <p>2421- Erreurs et omissions</p> |

| | |
|--|---|
| | 2430- Indication de non-conformité aux normes 2440- Diffusion des résultats 2450- Les opinions globales 2500- Surveillance des actions de progrès 2600- Communication relatif à l'acceptation des risques |
|--|---|

Source : Schick (P), « Mémento d'audit interne », Edition Dunod, Paris, 2007, P217.

2. Déroulement de la mission d'audit :

2.1. Méthodologie de conduite de mission d'audit interne :

A fin de faciliter l'intervention de l'auditeur sur le terrain et favoriser la compréhension des concepts de base relatifs a une mission d'audit interne , cette méthodologie consiste a décrire a l'auditeur interne la méthode qu'il doit employer afin de réaliser sa mission, effectuer ses travaux tirer des conclusions , les présenter pour qu'ensuite les mettre en place en vu d'atteindre efficacement les résultats souhaité .

Cette méthodologie comprend trois phase principales :

- Phase de préparation
- Phase de réalisation
- Phase de conclusion

Une mission d'audit ne saurait démarrer sans un ordre (lettre) de mission. Celui-ci constitue en effet le point de départ de toute mission¹.
 selon LEMONT (O) : « *L'ordre de mission est le mandat donné par la Direction Générale à l'audit interne, qui informe les principaux responsables concernés de l'intervention imminente des auditeurs.* »²

ce document synthétique indique :

- Le sujet et les objectifs de la mission
- La date du début et de la durée de l mission
- Les responsable et les membres de la mission

¹ RENARD (J), « **Théorie et pratique de l'audit interne** », préface de Michel Chaplain, 5^{ème} édition, 2007.p.120.

² IFACI et Lemant (O), « **la conduite d'une mission d'audit interne** », Dunod, 2^{ème} édition Paris, 1995. P.35.

- Les entités concernées par la mission.

4.1.1. Phase de préparation :

Une omission ou négligence de cette phase serait une grande maladresse de la part de l'auditeur . en effet cette phase constitue la période au cours de laquelle les auditeurs vont se faire les travaux préparatoires avant de passer à l'action ¹ et sollicite de ce fait toutes les capacités importantes de lecture , d'attention et d'apprentissage.

Certain auteur décompose cette étape en plusieurs étapes et se présente comme suit :

TABLEAU N° 06 – 02 : décomposition de la phase préparatoire d'audit interne

| | | |
|--|---|--|
| 0. Observer et écouter | = | familiarisation Ou prise connaissance |
| 1. Identifier les signes (symptômes) 2. Décomposer les signes, les faits, Les phénomènes | | identification des risques |
| 3. Repérer les interrelations 4. Classer 5. Situer par rapport à un système De référence. | | définition des objectifs |

Source : RENARD (J) , « **théorie et pratique de l'audit interne** » , Eyrolles , 2017, p.217.

L'auditeur interne procédera à la même démarche :

- L'étape de connaissance du domaine ;
- L'identification des risques;
- La définition des objectifs ;

2.1.2. Phase de réalisation :

L'auditeur interne va dans cette phase sortir de son bureau afin de s'imprégner de l'environnement externe et qui représente le terrain sur lequel il va auditer. La réussite de cette phase dépend en grande partie de la pertinence et l'efficacité des travaux réalisés en phase de préparation

Avant d'entamer sa mission sur le terrain l'auditeur entreprend une réunion dite réunion d'ouverture .

¹ RENARD (J) , « **Théorie et pratique de l'audit interne** » , op.cit, p.208.

2.1.2.1.Réunion d'ouverture :

L'utilité de cette réunion est d'instaurer les premiers contacts entre auditeurs et audités et d'explicité les objectifs et démarche des auditeurs , en outre la réussite de la mission depend en grande partie de l'état d'esprit de cette fusion.

Selon Renard (J) six point fondamentaux sont a aborder lors de cette réunion :

- présentation des auditeurs ainsi que des audités pour un bon déroulement de la mission.
- Rappelle sur les différents concepts clés caractérisant l'audit interne
- Présentation des objectifs de la mission en outre il s'agit d'un exposé du rapport d'orientation qui présente les conclusions de la phase d'étude.
- Rendez vous et contacts, après avoir effectuer les sondages et interview lors de la phase précédentes , l'auditeur communique a l'équipe d'audit les noms des personnes a rencontrer .
- Logistique de la mission constitue a informer les auditeurs des conditions materielle dans lesquels ils vont évolué.
- Rappelle sur la procédure d'audit interne.

2.1.2.2.Le programme d'audit :

Il en suit de cette réunion un programme d'audit aussi appelé Programme de vérification , il s'agit la d'un document interne réalisé par l'équipe d'audit et qui constitue la référence utilisé pour apprécier le travail effectuer sur le terrain . ce programme indique les travaux préliminaires a accomplir pour mettre en œuvre les techniques et outils mais aussi de préciser quelle technique et de quel outil que l'auditeur envisagera d'utiliser. Ce document représente le point de départ d'élaboration du QCI.

2.1.2.3.Le questionnaire du contrôle interne :

« Le questionnaire de contrôle interne est une grille d'analyse dont la finalité est de permettre à l'auditeur d'apprécier le niveau et de porter un diagnostic sur le dispositif de contrôle interne de l'entité ou de la fonction auditée. Il est composé d'une liste de questions n'admettant en principe que les réponses «oui» ou «non», qui servent à recenser les moyens en place pour atteindre les objectifs du contrôle interne.

Le questionnaire est bâti pour que les réponses négatives désignent les points faibles du dispositif de contrôle interne, et que les positives signalent les points en théorie forts.

L'exploitation du QCI consiste ensuite pour l'auditeur à évaluer l'impact des « Non » et à vérifier la réalité des « Oui ». »¹

¹IFACI et LEMANT (O), Op.cit, P.195.

2.1.2.4. Le travail sur le terrain :

Ce travail consiste à¹ :

- Mener les enquêtes ;
- Effectuer les contrôles prévus dans le programme de vérification ;
- Etablir la fiche de travail (notamment les feuilles de couverture et les papiers de travail permettant de décrire les travaux et les tests effectués d'une part et de justifier les conclusions d'autre part) ;
- Rédiger les conclusions partielles sur les feuilles de révélation et d'analyse des problèmes (FRAP).

2.1.2.5. La feuille de révélation et d'analyse des Problèmes (FRAP) :

La FRAP est un papier de travail synthétique par lequel l'auditeur documente chaque dysfonctionnement. Elle facilite la communication avec l'audité.²

L'objectif de ce document est de mettre en évidence les dysfonctionnement ainsi que leurs solution.

Elle se bas sur le principe que chaque dysfonctionnement correspond a une FRAP et doit contenir les éléments suivant :

- Le « problème » qui résume le dysfonctionnement rencontré.
- Les « faits » qui confirment l'existence de l'existence du dysfonctionnement.
- Les « causes » qui déterminent l'origine du problème
- Les « conséquences » potentielles causées par le problème en question.
- Les « recommandations » qui résolvent le problème et doit impérativement répondre aux interrogations suivante : quelles mesures prendre pour éviter qu'un tel dysfonctionnement se reproduise à l'avenir.

2.1.2.6. la réunion de clôture :

il en sort de cette réunion un compte rendu composé de différents point entamé lors de cette réunion, ces point coïncide avec ceux discuter lors de la réunion d'ouverture.

Ces points sont présenter comme suit :

- présentation ;
- présentation de l'audit interne ;
- présentation des objectifs réalisés dans la mission ;
- présentation de l'observation remarquée pendant la mission.

¹ FARAH (Y) : *la contribution de la fonction d'audit interne pour la performance de l'entreprise*, mémoire de master en science commercial (option finance), Ehec , alger , 2014 ,p.49.

² RENARD (J), « **Théorie et pratique de l'Audit Interne, préface de Michel Chaplain** », Opcit, P.260.

2.1.3. La phase de conclusion :

Comme son nom l'indique, cette phase clôture la mission d'audit. A l'issue de leurs travaux, les auditeurs dressent les conclusions de leurs missions.

Cette phase débute par l'ossature du rapport et se termine par la rédaction du rapport d'audit en passant par le compte rendu final.

2.1.3.1. L'ossature du rapport :

Elaborée à partir des conclusions des documents établis auparavant (feuille de Couverture, FRAP), l'ossature du rapport est « l'enchaînement des messages que l'audit veut livrer lors des présentations et dans le rapport concluant la mission ». C'est donc un support pour la réalisation des deux autres documents.¹

2.1.3.2. Le compte rendu final au site (CRFS) :

« Le CRFS est la présentation orale, par le chef de mission, au principal responsable de l'entité auditée, des observations les plus importantes. Il est effectué à la fin du travail terrain. Le compte rendu final au site est parfois précédé, ou remplacé, par des comptes rendus provisoires : par exemple quand le responsable du site a demandé des comptes rendus hebdomadaires, ou au cours d'un audit multi-sites quand l'ensemble du travail terrain est effectué sur un site avant de passer au suivant. »²

2.1.3.3. Le rapport d'audit interne :

Ce document est le point culminant de la mission d'audit. Remis aux responsables du domaine audité pour action et à la Direction Générale pour information, ce document solennel communique les résultats de la mission et surtout, les actions à entreprendre pour parer aux dysfonctionnements relevés.

Son élaboration obéit aux principes suivants :

- l'obligation d'effectuer un rapport d'audit interne ;
- certes il représente l'ultime étape de cette phase mais en réalité il ne s'achève qu'après la mise en œuvre des actions de progrès ;
- la diffusion se fait dans le plus vite possible ;
- le rapport doit être objectif, clair, concis et convaincant.

¹ Ibid., P.281.

² IFACI et LEMANT (O), « la conduite d'une mission d'audit interne », Dunod, 2^{ème} édition, Paris, 1995, p.114.

Le rapport d'audit se présente sous une forme conventionnelle et doit comporté une partie détailler qui constitue l'ensemble des FRAP réunies et forme un bloc cohérent comprenant les faits, causes, conséquences et recommandation , précédé d'une synthèse qui fait ressortir les points saillants... et donner l'opinion de l'audit .

2.1.3.4.Le suivi des recommandations :

Emmètre les recommandations est une chose , en assurer le suivi par contre en est une autre .

La norme 2500.A1. est sans équivoque a ce sujet « *le responsable de l'audit interne doit*

mettre en place un processus de suivi permettant de surveiller et de garantir que des mesures ont été effectivement mises en œuvre par le management ou que la Direction Générale a accepté le risque de ne rien faire »¹

En pratique l'auditeur peut procédé de deux manières , ou bien d'aller sur le terrain quelques mois après , ce mini audit lui permettra d'apprécier l'état d'avancement des actions de progrès . Ou bien il envoie aux audités un questionnaire qu'ils enseignent sur la mis en œuvre des recommandations.

3. Déroulement de la mission d'audit de la fonction crédit :

La principale fonction d'une banque est sa capacité à gérer des fonds à un cout raisonnable tout en finançant ses engagements.

Contraint à maitriser les risques auxquels sont confrontés , l'environnement bancaire ne cesse d'évoluer ce qui incite la mise en œuvre d'une politique de maitrise des risques toujours plus rigoureuse .

En effet , cette tache nécessite un suivi point et une prise de décision immédiate vu les évolution environnementale de la banque et la non certitude du remboursement de crédit ainsi que l'insolvabilité de l'emprunteur laisse a désirer . de ce fait l'audit est indispensable a la fonction crédit par ce que c'est avec l'audit que la banque mesurent les risques associés aux crédits qu'elles accordent.

¹ Norme 2500.A1. relative a la surveillance des actions de progrès , IIA, 2017.

3.1. Démarche générale de l'audit de crédit

3.1.1. Détermination des risques :

cette étape représente l'une des plus importantes pour les crédits. En effet, il s'agit de cerner toute action pouvant révéler un risque potentiel ou moyen pour la banque. À titre d'exemple, ces actions peuvent représenter des risques :¹

- une mauvaise qualité du portefeuille de crédit qui remettrait en cause la sérénité de l'établissement
- Une mauvaise évaluation des provisions, qui constituent un élément clé de la composante du résultat bancaire et de la protection des fonds propres ;
- le non exhaustivité des enregistrements, notamment des crédits par signature, qui fausserait les engagements réels de l'établissement ;
- une comptabilisation incorrecte des produits, qui fausserait les résultats de l'établissement.

3.1.2. Détermination des objectifs de l'audit de la fonction de crédit :

L'audit du crédit consiste à réunir tous les éléments probants visant à obtenir une assurance raisonnable permettant d'exprimer une opinion sur les crédits. Cet objectif peut être atteint par des contrôles les permettant de s'assurer de :

- La justification, la réalité et la bonne classification des comptes pour éviter des irrégularités et d'éventuels crédits fictifs ;
- L'évaluation et la qualité du portefeuille de crédit apte à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière
- L'évaluation des provisions, qui ont une incidence significative sur les résultats, et dont l'insuffisance grève lourdement l'avenir de l'établissement ;
- L'examen des opérations avec les parties liées ;
- L'information financière contenue dans l'annexe et le rapport de gestion.

3.1.3. La prise de connaissance :

Cette étape sera fonction de la connaissance que l'auditeur a de l'activité de crédit et de la réalisation ou non d'une mission préalable sur le contrôle interne des crédits. Les éléments à examiner sont les suivants :

- politique des crédits exprimée par la direction générale est incluse dans les plans et les budgets ;

¹ SARDI, (A), « **audit et contrôle interne bancaire** », op.cit, p.78.

- faits marquants de l'exercice qui ont eu un impact sur l'activité et les risques ;
- analyse et évaluation des portefeuilles crédits ;
- contribution de l'activité de crédit au résultat courant ;
- facteurs macro économiques qui ont pu influencer sur la qualité des crédits.

3.1.4. L'appréciation du contrôle interne :

Elle consiste en la vérification des rapports du contrôle permanent. Grace à cette démarche, l'auditeur peut apporter des recommandations qui vise a rassurer la banque que les crédits sont sécuriser.

3.2. Les procédures à suivre :

Ces étapes se doivent de passer des procédures que nous citons :

3.2.1. La détermination des objectifs :

Il est indispensable pour la banque d'avoir au sein de son organisation une politique qui détermine les pratiques et procédures suivi afin d'octroyer les crédits . Car ses objectifs sont étroitement liée au objectifs de la banque.

3.2.2. Les contrôles généraux :

- **Contrôle des justifications et classifications des crédits :**

Ce contrôle consiste à s'assurer que les soldes contenu dans le grand livre st en adéquation avec ceux des comptabilité auxiliaires ou dans les comptes courants, escomptes, crédits. Le risque peut être représenter par une distorsion entre la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires .

Il est aussi important de vérifier si tous les crédits ont fait l'objet d'une autorisation de sortis , l'auditeur s'assure aussi de l'existence de tous les crédits inclus dans le portefeuille.

- **Le contrôle des découverts :**

Consiste à vérifier que les autorisations de crédit qui justifient l'activité et la relation sont présentes.

- **Le contrôle des crédits**

On parle la des contrôle effectuer sur la base des conventions a court terme ou crédit d'investissment qui peuvent faire l'objet des controles suivants :

- concordance entre l'inventaire informatique des crédits et les comptes généraux ; - suivre le compte d'investissement clientèle (portefeuille client)
- concordance avec le dossier (convention de crédit et tableau d'échéancier).

- prise en compte correcte des intérêts courus.
- **Examen des opérations avec les parties liées**

Les contrôles des crédits aux dirigeants et aux actionnaires, tout en basant sur la vérification de :

- -Ces crédits ont été consentis à des conditions normales par rapport aux autres clients:
 - -Analyse financière préalable, autorisation selon les procédures en vigueur, conditions normales en termes de tarifs et de garanties ;
 - que leur situation financière ne suscite pas de réserves ;
 - - que ces crédits sont déduits des fonds propres réglementaires.
- **Indépendance des exercices et résultats :**

Il constitue en un examen analytique, et des entretiens avec les responsables du contrôle interne .

- L'annexe aux comptes annuels et rapports de gestion

L'auditeur se doit de vérifier que toute les informations relatifs aux crédit et provisions figurent dans les annexe des comptes annuels

3.2.3. La division et la couverture du risque :

Il est essentiel pour la banque de couvrir ses crédit afin d faire face aux risques auxquels sont soumise , de ce fait l'opération d'octroie de crédit est soumise a deux facteur essentiels :

- Les engagements de la banque doivent être limité par rapport a son capital .
La norme est de 25% et constitue généralement le niveau maximal annuel une banque peu accorder des crédits a un emprunteur.
- la banque doit prendre en considération les dépôts qui sont mis à sa disposition, ceci et pour éviter le manque de confiance entre le client et sa banque, et pour affronter les risques de non remboursement.

L'auditeur doit s'assurer si les fonds propres couvrent les pertes ou non, car l'insuffisance des fonds menace les dépôts des clients. Automatiquement, la banque est au bord de la faillite.

Aussi il est nécessaire que l'auditeur encourage la banque à acquérir d'autres dépôts en participant à d'autres activités qui lui permettent de garantir sa continuité et d'améliorer ses services en faveur des clients.

3.2.4. L'analyse des dossiers :

Cette analyse se fera à partir du dossier de crédit contenant des éléments essentiels : fiche de synthèse, analyse financière, ratio significatifs tout en étant efficace.

Cette démarche vise à apprécier la qualité du dossier administratif ainsi que la qualité du risque. Les éléments qui constituent le dossier de crédit sont :

- Statut de l'entreprise, la date de sa création, l'objet, la dénomination et l'adresse exact du siège social.
- Le capital souscrit.
- Un compte rendu détaillé sur l'activité de l'entreprise.
- Le nombre et la liste des actionnaires
- Les documents comptable (situation récente, les bilans et les tableaux de compte de résultat des trois derniers exercices, et des bilans prévisionnelles, les annexes).
- Mise à jour des organismes fiscaux et parafiscaux (casons+ extrait de rôle)
- Tout document jugé utile par le banquier

À l'issue de ce processus, l'auditeur se doit d'apporter une opinion sur la qualité du dossier et la qualité du risque.

3.2.5. Le suivi périodique des comptes :

Dans cette étape, l'auditeur doit s'assurer que les responsables passent par les étapes suivantes:

- Le suivi des comptes des clients, et une attention particulière à la situation des débiteurs
- La banque doit consolider les crédits non remboursés, c'est-à-dire un suivi continu de tous les crédits qui sont au niveau de cette banque.
- Suivre les bordereaux de garanties et la mise à jour des sûretés recueillies
- La banque doit suivre les dépassements sur les concours octroyés et les mettre à jour.

3.2.6. Un système d'informatique efficace :

L'auditeur insiste et recommande à la banque de se doter d'un système informatique efficace qui l'aide à affronter les risques et de mieux connaître les bénéficiaires de crédit et leur capacité de remboursement, il lui permet aussi de connaître toutes les informations sur ces clients...etc.

3.2.7. La séparation de la fonction crédit des autres fonctions :

L'auditeur doit vérifier que la fonction d'octroi de crédit est indépendante et spécialisée dans les opérations d'octroi de crédit et qu'elle est supervisée par un responsable qui étudie et analyse tous les dossiers concernant l'octroi de crédit. Cette méthode permet à la banque de suivre tous les bénéficiaires de crédit et leur capacité de remboursement.

3.2.8. La gestion du contentieux :

L'auditeur doit s'assurer de la bonne gestion du contentieux en vue d'éviter tout conflit éventuel notamment celui du non paiement et utiliser les moyens nécessaires pour apporter des solutions.

3.2.9. La gestion efficace du portefeuille :

La plus part des opérations de crédit s'effectuent en contrepartie d'effet de commerce qui engagent les clients à payer leurs dettes, donc la Banque doit sauvegarder ces effets pour les utiliser auprès de la banque d'Algérie au cas ou elle manquera de liquidités. Aussi il est indispensable pour chaque banque de gérer efficacement son portefeuille qui lui permet de faire face à ses besoins de liquidité, et c'est pour ca que l'auditeur doit s'assurer de la bonne gestion du portefeuille.

3.2.10. La délégation de signature :

L'auditeur doit agir avec rigueur et exactitude dans cette étape et cela pour éclairer le travail à l'intérieur de la banque, sans oublier de démontrer ce qui suit :

- Le pouvoir de délégation (agence, succursale ou direction générale).
- Les conditions du taux d'intérêt applicable.
- Les avis des responsables et chargés de clientèle concernant l'étude du dossier de crédit.
- Les bordereaux de garanties.

- Les avis de la centrale des risques.
- Les réserves effectuées sur les dossiers de crédits.

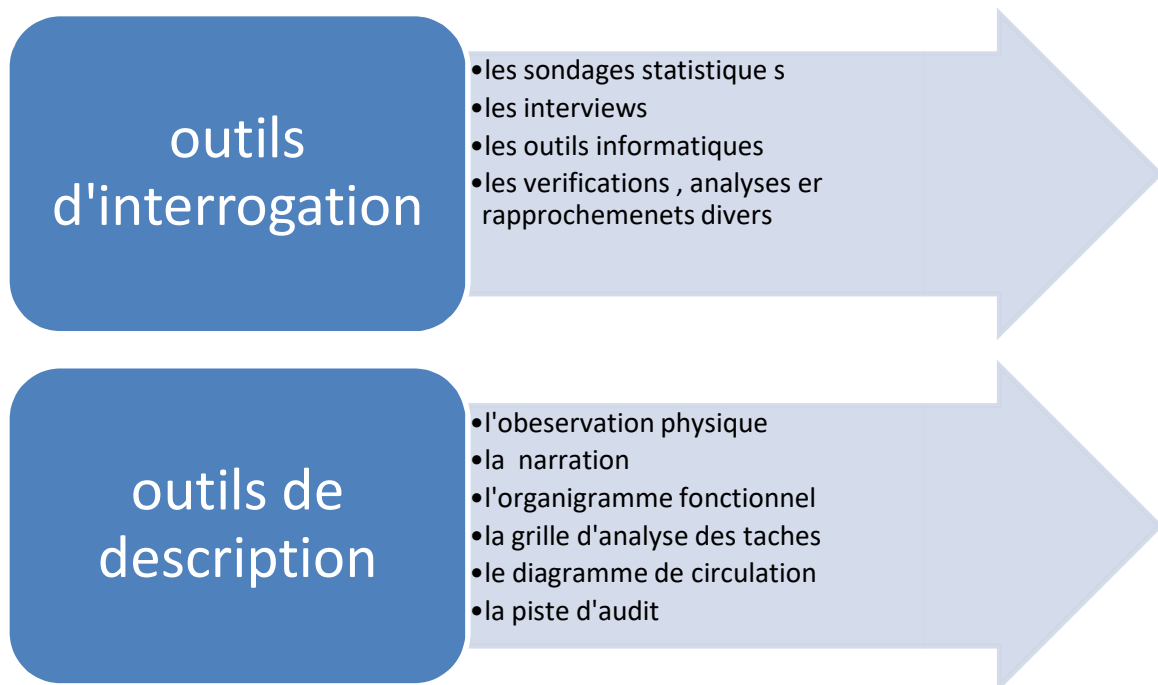
4. outils et technique d'audit interne :

Afin de mener a bien ses mission, l'auditeur interne se dote d'un certain nombre d'outils et techniques .

Ces outils ne sont pas spécifique a l'audit interne et ne sont pas employé de façon systématique, l'auditeur choisit avec discernement l'outil adéquat a l'objectif.

Selon renard jacques , les outils peuvent être classer en deux catégorie : Les outils d'interrogation et les outils de description.

Figure N°1-02 : les outils d'audit interne



parmi les autres classement, citons celui qui distingue les outils (diagramme, grille,...etc.) et les techniques (observation, entretiens, échantillonnage...etc). nous allons par la suite essayer de d'expliqué le fonctionnement de ces outils pour une compréhension logique.

4.1. Les outils d'interrogation :

4.1.1. Les sondages statistiques :

Cette technique permet d'extrapoler a la population étudier les observations effectuer sur l'échantillon avec une certitude et précision désiré dans un délais considérablement réduit

. il est a noter que cette technique s'effectue sur une population de grande taille et que cette dernière présente une certaine homogénéité par rapport au critère étudié .

Les conclusions qu'on en tire et leurs formulations sont objectives et incontestables.

4.1.2. L'interview :

C'est une communication entre deux personnes avec une objectifs précis.

En audit, le but de l'interview est d'acquérir la connaissance d'un système d'information d'une part, et de comprendre l'organisation d'autre part. ¹

en outre elle permet à l'auditeur d'enrichir l'analyse qu'il va faire

4.1.3. Les outils informatiques :

De nos jours , les outils informatique sont de plus en plus utilisés par les auditeurs et ceux grâce à la facilité qu'apporte cet outils à l'organisation des tâches de ce dernier

4.1.4. vérification, analyse et rapprochement :

Il ne représente pas des outils mais des procédés utilisés par l'auditeur afin de s'assurer de la validité des opérations menés dans le terrain

4.2. les outils de description :

4.2.1. l'observation physique :

Il s'agit d'une constatation des faits instantané menée sur les éléments du terrain (biens, processus, transaction...tec.).

il existe deux sorte d'observation :

- observation directe : permet à l'auditeur d'aboutir à un résultat immédiat d'un descriptif et apporter un avis sur l'état physique ou fonctionnement du bien.
- Observation indirecte : par contre , sollicite une tiers personne qui observera sur le terrain pour qu'ensuite apporterons jugement et observation à l'auditeur.

4.2.2. La narration :

Il existe deux type de narration , la narration par l'audité qui se présente sous la forme orale et constitue la narration la plus riche puisqu'elle comporte plus d'information . et la narration par l'auditeur est plutôt écrite et ne représente qu'une mise en ordre des idées et des connaissances acquises.

4.2.3. L'organigramme fonctionnel :

Cet organigramme a comme caractéristique que les noms qui y figurent sont des verbes décrivant le métier de la fonction dont il est question et non pas les responsables qui les gèrent .

¹ RENARD (J), « l'audit interne : Ce qui fait débat », Editions Maxima, Paris, 2003, P.168.

Le dessin d'un organigramme fonctionnel permet d'enrichir les connaissances obtenues à partir de l'addition : organigramme hiérarchique + analyses de poste. C'est, en général, le document qui permet de passer de l'un à l'autre car il révèle la totalité des fonctions existantes et permet donc d'aller voir, si on trouve leur traduction, dans les analyses de poste. l'organigramme fonctionnel permet donc une première approche du problème de la séparation des tâches, question importante que l'auditeur doit se poser. Mais pour conduire une analyse plus fine sur cette question, l'auditeur dispose d'un outil plus efficace : la grille d'analyse des tâches, dont l'organigramme hiérarchique est en général le préalable.¹

4.2.4. La grille d'analyse des tâches :

Elle constitue la liaison entre l'organigramme fonctionnel et hiérarchique et justifie les analyses de poste. Elle représente une photographie a un instant T de la répartition. Grâce a elle elle , l'auditeur va pouvoir déceler les manques liés aux taches et y apporter des solutions.

4.2.5. Le diagramme de circulation :

Le diagramme de circulation, ou *flow chart*, permet de représenter la circulation des documents entre les différentes fonctions et centres de responsabilité, d'indiquer leur origine et leur destination et donc de donner une vision complète du cheminement des informations et de leurs supports.²

4.2.6. La piste d'audit :

« La piste d'audit est un ensemble de procédures internes permanentes permettant :

- De reconstituer les évènements de gestion dans un ordre chronologique ;
- De justifier toute information en remontant du document de synthèse à la source pour un cheminement ininterrompu réciproquement ;
- De conserver les mouvements permettant d'expliquer le passage d'un arrêté à l'autre et d'obtenir cette information sous une forme facilement consultable. »³

¹ RENARD (J), « Théorie et pratique de l'audit interne », Op.cit, p.358.

² Ibid.,p.361.

³ <https://slideplayer.fr/slide/6829189/> (consulté le 20/07/2018)

Conclusion du chapitre 2 :

C'est alors que nous pouvons déduire , grâce a ce chapitre que l'audit interne est une partie intégrante de l'entreprise , cette dernière lui assure sa pérennité en lui conférant une assurance sur le degré de maitrise des risque , ainsi qu'a la création de la valeur ajoutée à l'entreprise.

Afin de mener a bien les missions d'audit , l'auditeur doit se référer aux normes qui lui sont destiné a suivre qu'ils soit international ou national mais aussi de suivre une méthodologie précise et nécessite les outils et technique adéquat.

Le crédit qui lu constitue l'activité principale de la banques nécessite une certaine surveillance et dont l'audit se charge garante , il est de son devoir d'apporter une certaine assurance quant à la maitrise des risques mais aussi du respect des procédures qui eux constitues l'un des risques liée au processus de crédit.

L'audit crédit est plus qu'essentiel dans la banques et représente de ce fait l'epine dorsale de son activité .

C'est alors que nous arrivons a notre 3^{ème} et dernier chapitre qui illustrera les différents conclusion théorique en pratique . nous allons de ce fait dans ce qui suit déduire et répondre a notre problématique du début ainsi nous pourrons affirmer ou infirmé nos hypothèses.

Chapitre 3 :
La contribution de l'audit interne à
l'amélioration du processus d'octroi de crédit

Introduction du chapitre 3 :

Dans cette partie, il s'agira de développer les méthodes de recherche qui seront utilisées pour parvenir à la résolution de la problématique définie plus haut. Nous nous attacherons également à légitimer les choix qui ont été les nôtres dans la détermination des types de tests statistiques à effectuer, dans la sélection des données à récolter ainsi que pour les hypothèses testées.

La méthodologie présente l'étude d'entretiens effectués au près des responsables ainsi qu'aux auditeurs de la banque dans laquelle nous avons élaboré notre stage, nous apporterons par la suite une étude basée sur l'analyse du contenu qui nous détaillera les contenus des entretiens.

Nous finirons ce chapitre par énoncé les différents résultats obtenus suivis de quelques recommandations suggérées.

Section 1 : présentation de l'organisme Al Salam Bank

1. Al-Salam Bank-Algérie :

1.1. création de la banque :

créée en 2008 et agréée par la banque central d'Algérie , la banque Salam est la seconde banque à caractère islamique implanté en Algérie . Active dans le respect des principes religieux du peuple Algérien, la banque débute son activité en proposant des produits islamiques compatible certifiés conformes par le conseil *chari'a* de la banque.

Al Salam Bank –Algérie œuvre conformément à une stratégie claire visant à soutenir la croissance économique de l'ensemble des secteurs d'activités du pays, elle offre des services bancaires novateurs aux fins de répondre aux attentes du marché, de la clientèle et des actionnaires. Banque alternative, Al Salam Bank-Algérie se caractérise par son engagement au respect des principe de la *chari'a* dans toutes ses transactions.

En vertu de la loi 90/10 du 14 avril 1990, relative à la monnaie et au crédit, Al Salam Bank-Algérie est une Société Par Actions « SPA » effectuant les opérations de réception des fonds du public, les opérations d'octroi des crédits, ainsi que la mise à la disposition de la clientèle des moyens de paiement.

lors de sa création, Al Salam Bank-Algérie détenait un capital de soixante-dix millions de dinars et qui a du augmenté a cent millions dinar Algérien (100 000 000 da) a cause de la nouvelle lois qui stipulait que le capital émis des banques étrangère devait être égale ou sperieur a cents millions de dinar.

Crée par la collaboration de(22) vight-deux actionnaire résidé au pays du golf. Al Salam Bank comptes parmi ses membres du conseils d'administration sept (07)personnes tandis que son comité *chari'a* lui compte quatre (04) personnes.

Grace aux efforts fournis par l'ensemble des employés , le résultat net pour l'année 2017 est de 1.18 milliard de DA (10.25 millions de \$) contre 1.08 milliard de DA (9.39 millions de \$)en 2016 soit une augmentation de 9.4% et qui se trouve être une résultat honorable face a la crise auxquels est confronté le monde dont l'Algérie , qui elle a subi une baisse drastique de ses recette du à la chut du prix du pétrole. la réduction des dépenses publiques ainsi à la création d'un climat d'affaire difficile.

Concernant le réseau de AL SALAM BANK , il compte compte désormais dix agence au niveaux national et qui s'étendra d'ici l'année prochaine a 18 agence sur le territoire algerien.

1.2. Missions et objectifs de AL SALAM BANK :

La missions principale de la banque est faire face aux défis bancaire à venir des marchés locaux, régionaux et mondiaux, tout en s'appuyant sur les plus hauts standards de qualité et de performance pour répondre au mieux aux attente de sa clientèle et de ses investisseurs.

Etre leader de la finance bancaire universelle basé sur les préceptes de la *chari'a* en proposant des produits et services conforme a la chari'a tout en étant innovant est la vision claire de Al Salam Bank

Les objectifs de la banque sont claire tous comme tout autre banque conventionnelle et sont comme suit :

- L'augmentation des ressources aux meilleurs coûts et rentabilisation de celles-ci par des crédits productifs et diversifiés dans le respect des règles de la banque centrale ainsi que ceux de la chari'a ;
- La gestion rigoureuse de la trésorerie de la banque tant en dinars qu'en devises ;
- L'assurance d'un développement harmonieux de la banque dans les domaines d'activités la concernant ;
- L'extension et le redéploiement de son réseau , qui jusqu'à maintenant a atteint une dizaine d'agence sur le territoire Algérien et qui prévoit son extension jusqu'à 18 agences en l'an 2018;
- La satisfaction de ses clients en leur offrant des produits et services susceptibles de répondre à leurs besoins tout en respectant l'aspect religieux ;
- L'adaptation d'une gestion dynamique en matière de recouvrement ;
- Le développement commercial par l'introduction de nouvelles techniques managériales telles que le marketing, et l'insertion d'une nouvelle gamme de produits ;
- La modernisation des fonctions de contrôle : « audit, gestion des risques, conformité et contrôle interne ».

Malgré son caractère islamique auxquels elle se doit de répondre aux préceptes de la *chari'a*, Al Salam Bank est régit par la réglementation de la banque central qui elle là considère comme étant une banque conventionnelle apportant des produits bancaires.

1.3. Les produits et services d' Al Salam Bank :

Pour répondre au mieux aux besoins et attentes de sa clientèle, Al Salam Bank-Algerie propose des produits et services bancaires innovants tout en veillant au respect de ses valeurs. Nous citons :

1.3.1. les Operations de financement :

Al Salam Bank finance non seulement les projets d'investissement , mais aussi les besoins en exploitations et consommations et propose les contrat suivant :

- **Contrat Moucharaka** : la banque la défini comme étant une association entre deux parties (ou plus) dans le capital d'une entreprise, projet ou opération moyennant une répartition des résultats (pertes ou profits) dans des proportions convenues. Elle est basée sur la moralité du client, la relation de confiance et la rentabilité du projet ou de l'opération.
- **Contrat Moudharaba** : La Moudharaba est selon la banque AL SALAM une forme particulière de la Moucharaka dans laquelle l'une des parties (la banque) contribue par un apport en capitaux et l'autre (le partenaire Moudhareb) par le travail et le savoir-faire. Les profits générés par la conjugaison de ces deux facteurs sont partagés entre la banque et son partenaire dans des proportions convenues d'un commun accord. Par contre, le pourvoyeur en capitaux (la banque) assumera seul les pertes éventuelles à concurrence des fonds avancés.
- **Contrat Idjara** : Ou leasing est un contrat de location de biens assorti d'une promesse de vente au profit du locataire.
- **Contrat Mourabaha** : La Mourabaha est un contrat de vente au prix de revient majoré d'une marge bénéficiaire connue et convenue entre l'acheteur et le vendeur (AL Bay'ou bi ribhin ma'loum). Cette dernière formule a été retenue dans les pratiques bancaires islamiques. La banque intervient en qualité de premier acheteur vis à vis du fournisseur et de revendeur à l'égard de l'acheteur donneur d'ordre (le client). La banque achète la marchandise au comptant ou à crédit et la revend au comptant ou

à crédit à son client moyennant une marge bénéficiaire convenue entre les deux parties.

- **Contrat Istisnaa** : L'ISTISNA'A est un contrat d'entreprise en vertu duquel une partie (MOUSTASNI'I) demande à une autre (SANI'I) de lui fabriquer ou construire un ouvrage moyennant une rémunération payable d'avance, de manière fractionnée ou à terme. Il s'agit d'une variante qui s'apparente au contrat SALAM à la différence que l'objet de la transaction porte sur la livraison, non pas de marchandises achetées en l'état, mais de produits finis ayant subi un processus de transformation. Comparé aux pratiques commerciales de notre temps, l'ISTISNA'A s'identifie au contrat d'entreprise défini par l'article 549 du code civil Algérien comme suit : « Le contrat d'entreprise est le contrat par lequel l'une des parties s'oblige à exécuter un ouvrage ou à accomplir un travail moyennant une rémunération que l'autre partie s'engage à lui payer ». La formule de l'ISTISNA'A, mise en pratique par une banque Islamique peut revêtir l'aspect d'une opération triangulaire faisant intervenir aux côtés de la banque, le Maître de l'ouvrage et l'Entrepreneur dans le cadre d'un double ISTISNA'A.
- **Contrat Salam** : Le Salam peut être défini comme un contrat de vente avec livraison différée de la marchandise. Ainsi, contrairement à la Mourabaha, la banque n'intervient pas comme vendeur à crédit de la marchandise acquise sur commande de sa relation, mais comme acquéreur, avec paiement comptant d'une marchandise qui lui sera livrée à terme par son partenaire.

1.3.2. Les Operations de commerce extérieur :

- Les moyens de paiement à l'international : les crédits et remises documentaires
- Les garanties bancaires.

1.3.3. Les placements et investissements :

Afin de répondre aux exigences des entreprises visant à accroître leurs trésorerie et fructifier leurs capitaux, Al Salam Bank propose des solutions de placement comme suit :

- Souscrire des bons d'investissement
- Ouvrant un livret d'épargne « oumniyati »
- Ouvrant un compte d'investissement

1.3.4. Les services :

les services offerts par Al Salam Bank sont les suivants :

- Les services de transfert d'argent par le biais d'instruments de paiement automatisés.
- La banque à distance « Al Salam Moubachir ».
- Le service mail swift « Swift ».
- La carte de paiement électronique « Amina »
- Le paiement en ligne « E-Amina »
- LA carte de paiement Internationale
- Le mobil banking
- Les coffres forts « Amen3
- Les terminaux de paiement électronique
- Les guichets automatiques de banque

Ainsi Al Salam Bank représente non seulement une banque commerciales mais aussi une banque d'investissement a caractère islamique qui effectue les Operations de toute banques conventionnelle dans le respect de la *chari'a* qui elle interdit formellement l'intérêt .

Le secteur stratégique de la banque est diversifier et vise ainsi la globalité des secteur d'activité du marché en vue d'accroitre son portefeuille d'activité pour un meilleur résultat.

1.4. Structure organisationnelle de Al Salam Bank est en annexe 1

2. Présentation du service d'audit interne d'AL SALAM BANK :

La direction de l'audit interne est chargée de s'assurer qu'Al Salam Bank fonctionne en adéquation avec les normes, les réglementations bancaire et fiscale en vigueur en République du Congo, ainsi que le respect des procédures internes. Elle Planifie, gère et instruit les missions sur les activités, les procédures en fonction des objectifs définis par la banque.

La direction d'audit interne évalue la mise en application des procédures opérationnelles et de contrôle au sein de la Banque. Elle s'assure de la sincérité des comptes, des états financiers et comptables et leur conformité à la situation réelle aux normes, à la réglementation, à la législation fiscale et comptable en vigueur. Elle veille également à l'efficacité du contrôle interne.

Il compte en ressource humaines :

- Directeur de l'audit interne
 - Superviseur
 - Deux (02) chef de mission
 - Deux (02) auditeur senior
 - Un (02) auditeurs junior

Figure N°= 01-03 : organigramme de la fonction audit d'Al Salam Bank



Objectifs principale de l'audit interne de la banque consiste à veiller à :

- A ce que l'application et la vérification des procédures comptable, financière et administrative
- La régularité et à la sincérité des opérations exécutées dans les différents services
- A la détection des risques inhérents auxquels est confronté l'activité de la banque
- Veille à la fiabilité des informations financière remise

L'auditeur interne au sein de l'agence effectue des contrôles périodiques afin de vérifier si l'encaissement a été assuré, le contrôle des revues des journées comptable, le contrôle de la documentation des transferts de la veille ainsi que les états des rapprochements des caisses.

Dans le service crédit, l'un des rôles que détient l'auditeur est de s'assurer que la délégation de pouvoir a été bien respectée en vue d'éviter tout risque opérationnel qui pourrait par la suite compromettre la réalisation des objectifs de la banque.

Section 2 : Méthodologie de la recherche

Après s'être intéressé à la présentation de la banque ainsi qu'au département d'audit interne sur lequel a été fondé notre recherche, nous allons dans cette section, expliquer la démarche méthodologique de notre enquête ainsi qu'aux outils que nous avons utilisés afin de tester nos hypothèses en vue d'apporter une réponse claire à notre problématique :

« Quel est l'apport de l'audit interne quant à la maîtrise des risques liés au processus d'octroi de crédit au sein de AL SALAM BANK –ALGERIE ? »

1. Méthode et outils :

Notre travail de recherche s'est fait en deux temps : d'abord, les deux premiers chapitres du document qui visent à apporter une culture concernant le sujet étudié ainsi que les fondements théoriques indispensables pour mieux cerner le cas d'étude, par la suite un troisième chapitre qui lui met en pratique les connaissances théoriques que nous avons acquises jusque-là pour tester, au moyen d'un guide d'entretien, les hypothèses que nous avons préalablement émises en vue de répondre à notre problématique.

Ces données vont par la suite nous permettre de faire une analyse qualitative¹ visant à étudier le rôle de l'audit interne dans la gestion de risque de crédit au sein de Al Salam Bank.

Nous avons utilisé comme outils de recherche documentaire, l'entretien semi-directif ainsi qu'une analyse de résumé qui vient compléter une analyse thématique de contenu.

Nous expliquerons plus en détails ces outils dans les paragraphes qui suivent

1.1. Recherche documentaire :

Par définition, la recherche documentaire est une étape du travail de recherche qui consiste à trouver des sources afin de s'informer sur un sujet ou répondre à une question.

Dans notre travail de recherche, nous avons eu recours à cet outil dans le cadre de la mise en place des fondements théoriques indispensables au bon déroulement de notre étude.

¹ Les études qualitatives ont pour objectif de comprendre un phénomène en profondeur ; Trois familles d'études qualitatives sont recensées : les réunions de groupe, les entretiens en face à face et l'observation.

Nous avons, pour cela puisé nos informations principalement dans des ouvrages d'auteurs connus et des articles scientifiques ou travaux universitaires publiés.

Plus rarement, nous avons utilisé comme source de documentation les sites web ou encore les journaux périodiques spécialisés.

Aussi, dans le chapitre 03, nous avons eu à utiliser cet outil pour l'analyse des documents internes de la banque dans le but d'en extraire des informations qui pourraient nous aider dans notre tentative de répondre à notre problématique.

1.2. Guide d'entretien :

Au sens scientifique, l'entretien est une méthode de recherche et d'investigation par le biais de laquelle on cherche à obtenir des informations sur les attitudes, les comportements, les représentations d'un ou de plusieurs individus.

A propos de cette méthode, Quivy et L. Van Campenhoudt, signalent qu'elle permet *« l'analyse du sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés : leurs systèmes de valeurs, leurs repères normatifs, leurs interprétations de situations conflictuelles ou non, leurs lectures de leurs propres expériences »*.¹

Un entretien semi-directif se situe entre l'entretien directif et non directif. Il se caractérise par le fait qu'il laisse à l'interviewé un espace assez large pour donner son point de vue et l'encourage à parler et à donner davantage d'information sur la thématique de la recherche. L'enquêteur pose des questions et laisse l'enquêté répondre en toute liberté. Les questions posées dans ce type d'entretien sont relativement ouvertes. L'enquêteur doit les recentrer afin de ne pas perdre de vue l'objectif qu'il s'est fixé.²

Les entretiens se sont déroulés de manière individuelle avec quatre personnes et en entretien de groupe avec le reste pour des durées de 45min à 1h . Comme nous l'avons dit précédemment, le déroulement des différents entretiens s'appuie sur l'élaboration d'un questionnaire ouvert, préalablement envoyé à l'interviewé, qui de fait a servi de guide à l'intervieweur. Ce guide a été utilisé de manière très souple : certaines questions ont été reformulées en fonction du vocabulaire employé par l'interviewé, l'ordre des questions a pu être modifié pour respecter la spontanéité du discours.

¹ VAN CAMPENHOUDT (L) et QUIVY (R), « **Manuel de recherche en sciences sociales** », 4^{ème} édition, Dunod, 2011. P.57.

² BLANCHET (A) et GOTMAN (A), « **L'entretien: L'enquête et ses méthodes** », Armand Colin, Paris, 2010. P.45.

Les personnes interrogés sont aux nombres de six(06) , et sont membres de la banque AL SALAM.

Tableau N°= 01- 03 : les acteurs interrogés dans l'étude

| Poste occupé | |
|------------------|--|
| Interviewer N°01 | Directrice de crédit de Al Salam Bank |
| Interviewer N°02 | Directrice de risque |
| Interviewer N°03 | Directeur de l'audit interne |
| Interviewer N°04 | Chef de mission d'audit de Al Salam Bank |
| Interviewer N°05 | auditeur interne junior de Al Salam Bank |
| Interviewer N°06 | Chef de mission d'audit d'al Salam Bank |

Source : fait par nous même.

A fin de tenter de répondre aux hypothèses émises au début de notre étude, nous avons utilisé plusieurs guides d'entretiens selon un axe précis :

1. Axe opérationnelle .

Les guides d'entretiens sont au nombre de trois et se présentent comme suit :

Le guide d'entretien élaboré pour la direction de financement vise à comprendre et assimiler le processus mis en place de la part de la direction en vue d'octroyer le crédit aux entreprises ainsi que les produits offerts.

Nous avons grâce à cet entretien pu déterminer les différentes garanties sur lesquelles se base la banque ainsi que les multiples procédures suivies en vue de se prémunir de la non solvabilité du client qui s'avère être l'un des risques majeurs .

En se qui concerne le guide d'entretien destiné au département risques et contrôles de conformité , il m'a permis à desceller le rôle de la cellule risque de crédit ainsi que de connaitre les différents étape ou démarche que suit le chargé d'affaire en vue d'apporté un avis sur les risques liés à l'octroi de crédit qui s'est avérer primordiale et indispensable quant à la prise de décision d'octroi qui elle revient au comité de crédit (central des risques) . l'entretien m'a aussi permis de déterminé les différents risques principaux auxquels est confronté la banque .

Le guide d'entretien destiné aux auditeurs et au directeur de l'audit interne de la banque a pour objectifs de desceller la méthodologie suivi lors des missions d'audit sur le

terrain ainsi que de faire ressortir les différents risques auxquels est confronté l'auditeur interne lors de sa mission effectuée au niveau de financement pour en déduire la relation qu'a l'auditeur vis-à-vis des risques perçus .

Il nous est apparu évident de suivre un tel acheminement c'est-à-dire de commencer avec la direction de financement ensuite se diriger vers la direction des risques afin de mieux assimiler le processus d'octroi de la demande du client jusqu'au remboursement . en effet ces différents services participent tous autant qu'ils sont à la décision d'octroi et ce en donnant un avis favorable ou négatifs et se basant sur l'étude menée à leur niveau.

Les interviews entretenues avec les auditeurs me sont apparues indispensables et nécessaires, cela afin de répondre à notre problématique et apporter une valeur ajoutée à notre contenu.

1.3. L'analyse du contenu :

L'analyse du contenu est une technique indirecte d'investigation scientifique utilisée sur la production écrite ou audiovisuelle provenant d'individus, de groupes dont le contenu ne se présente pas sous forme chiffrée. Elle permet de faire un prélèvement quantitatif ou qualitatif en vue d'expliquer, de comprendre et de comparer des faits. Elle peut servir à traiter tout matériel de communication verbale tels que les livres journaux , documents administratifs ou encore les films, émissions de radio ou de télévision etc. ; mais aussi tout matériel spécialement créé par le chercheur, tels que les protocoles d'interviews, questionnaires ou autres.

Omar Aktouf, la présente comme étant « *une technique de recherche pour la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste des communications ayant pour but de les interpréter* »¹.

Dans notre étude, l'analyse de contenu se fera en deux temps et consistera dans un premier temps à résumer chaque entretien pour tirer les principaux thèmes abordés sous la forme de verbatim par les interviewés (Analyse de résumé) ; après quoi, une fréquence des verbatim sera calculée pour parvenir à répondre à la problématique énoncée au début de notre recherche. (Analyse thématique de contenu.)

¹ AKTOUF (O), « *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations* », Sillery, presse de l'université du Québec, Québec, 1987, p.8.

Section 3 : la contribution de l'audit interne a l'amélioration du processus de crédit

Afin de procéder au traitement des réponses récoltées ainsi qu'à l'analyse du contenu des entretiens, nous avons subdivisé cette section en quatre parties : la première est consacrée à l'analyse de résumé des entretiens ainsi que l'analyse thématique de contenu et la seconde, à la synthèse des résultats de l'étude; la troisième fera l'objet de la synthèse des résultats obtenus , la quatrième comportera l'apport de notre travail pour l'entreprise à travers nos suggestions et recommandations .

1. Analyse d'entretien par résumé :

Dans cette partie de notre travail de recherche, les entretiens étant déjà réalisés sur terrain, il convient de faire l'analyse de résumé, soit de résumer le contenu de chaque entretien pour pouvoir faire sortir les avis des discours de chaque interviewé. Ce travail nous permettra de poursuivre notre analyse avec l'analyse thématique de contenu.

1.1.Directrice de la direction de financement :

Résumé de l'entretien :

Résumé de l'entretien financement :

L'entretien accordé par la directrice de financement nous a permis de connaître la procédure à suivre au sein d'Al Salam Bank pour l'octroi d'un crédit à une entreprise. L'audit interne, quant à elle, n'intervient qu'en cas de mission prescrite dans le planning annuelle qui lui énonce toute les missions à élaborer sur une année.

L'auditeur interne a pour mission de vérifier si toutes les procédures ont été respectées ainsi que tous les documents et les garanties exigés ont été présentés et ont fait l'objet d'une étude et qu'il y a eu une autorisation de sortie du financement. Le volet garanties constitue l'un des contrôles à effectuer en premier lieu de la part des auditeurs mais aussi au niveau du financement. En effet, ils effectuent des vérifications concernant la fiabilité et solvabilité de la garantie.

Les risques sont inhérents à l'activité bancaire et donc inévitables, le risque d'impayé est considéré comme l'un des risques les plus fréquent auquel une attention particulière est attribuée .

De ce fait l'auditeur, après avoir détecté les risques et fraudes liées aux procédures, des recommandations sont apportées afin d'améliorer le processus d'octroi de crédit. Ces recommandations sont toujours pris en considération et appliquer dans les temps.

Le jugement n'est pas du métier de l'auditeur, il n'a en aucun cas le droit de sanctionner ou d'apporter un jugement mais seulement une constatation qui se traduit par des recommandations.

Tableau N°= 02-03 Analyse thématique de contenu du l'entretien avec la directrice de la direction de financement

| Thème | Fréquence | Pourcentage |
|------------------------|-----------|-------------|
| Détection | 5 | 13.5% |
| Recommandation | 7 | 18.9% |
| Jugement | 2 | 5.4% |
| Respect des procédures | 5 | 13.5% |
| Suivi | 2 | 5.4% |
| Sanction | 3 | 8.1% |
| Non paiement | 4 | 10.8% |
| Crédit | 9 | 24.3% |
| Totale | 37 | 100% |

Source : fait par nous même à partir des entretiens.

1.2.Directrice de la direction des risques et contrôles :

Résumé de l'entretien :

L'entretien accordé par la directrice du service contrôle et risque nous a permis de cerner le rôle que détient cette direction dans le processus d'octroi de crédit et d'avoir un avis sur le rôle qu'a l'auditeur interne dans l'amélioration de ce processus.

Le service risque et contrôle intervient en aval afin de détecter et d'évaluer les risques auxquels est confronté la banque en octroyant du crédit.

A partir du review et du scoring, la cellule risque de crédit apporte une opinion qui s'avère primordiale pour le comité de financement quant au niveau des risques perçus.

L'intervention de l'auditeur consiste à la vérification de la délégation de pouvoir. Ainsi, l'auditeur s'assure qu'il ya bien eu une délégation de pouvoir et que le chargé de risque a bien élaboré la notation du risque et la incluse au dossier de financement.

Selon la directrice, n'ayant, à ce jour, jamais élaborer de mission au niveau du risque et ayant les mêmes prérogatives, la direction d'audit n'a pas à effectuer de contrôle à leur niveau et ainsi n'apporte aucune assurance quand à la maitrises des risques.

Mais en cas de détection d'un risque, la direction d'audit se doit d'envoyer les rapports au niveau de la direction du risque afin de les suivre de près et ainsi apporter une atténuation en élaborant une stratégie.

L'auditeur ne peut donc qu'apporter des recommandations quant aux procédures suivies en vu d'améliorer le processus d'octroi de crédit.

Tableau N°= 03-03 Analyse thématique du contenu de l'entretien avec la directrice de la direction des risques et contrôles

| Thème clés abordés | Fréquence | Pourcentage |
|------------------------|-----------|-------------|
| Crédit | 9 | 28.1% |
| Non paiement | 3 | 9.3% |
| Evaluation | 3 | 9.3% |
| Détection | 3 | 9.3% |
| Recommandation | 4 | 12.5 |
| Amélioration | 3 | 9.3% |
| Respect des procédures | 4 | 12.5 |
| Notation | 3 | 9.3% |
| Total | 32 | 100% |

Source : fait par nous même à partir des entretiens.

1.3. Directeur de la direction d'audit:

Selon le directeur de l'audit interne, les risques liés au processus d'octroi de crédit peuvent être sous deux formes différentes: en premier lieu le risque de crédit qui peut être le non paiement ou la non présentation du client après achat de la marchandise et en second lieu le risque opérationnel dû à une mauvaise analyse du risque ou du dossier de crédit.

Une mission au niveau du service de financement est planifiée à l'avance sur le planning triennal approuvé par la direction générale ainsi que le comité d'audit.

Selon le directeur, le rôle de l'audit interne est déterminant quant à la détection du risque ainsi qu'à son évaluation. L'auditeur interne vérifie au niveau des crédits si toutes les procédures liées à l'octroi de crédit ont bien été respectées, s'il y a eu un respect de délégation de pouvoir et que le crédit a bien été approuvé par la direction de financement.

Le risque de non paiement est le plus fréquent et le plus dangereux pour la banque.

En vu d'apporter une solution, l'auditeur énonce, durant sa mission, des recommandations sous forme de fiches de constat qui seront par la suite rédigées dans un rapport envoyé au comité d'audit ainsi qu'à la structure auditée.

Afin de mettre en pratique les recommandations, l'audit interne établi un suivi qui vise à rappeler en cas d'oubli, la structure auditée de mettre en application les différentes recommandations en vu d'apporter une amélioration au processus d'octroi de crédit.

Tableau N°=04-03 Analyse thématique du contenu de l'entretien avec le directeur de la direction d'audit

| Thème clés abordés | Fréquence | Pourcentage |
|------------------------|-----------|-------------|
| Le crédit | 8 | 14.5% |
| Détection | 8 | 14.5% |
| Recommandation | 7 | 12.7% |
| No paiement | 5 | 9% |
| Suivi | 4 | 7.2% |
| Amélioration | 8 | 14.5 |
| Maitriser | 6 | 1% |
| Respect des procédures | 9 | 16.3% |
| Total | 55 | 100% |

Source : fait par nous même à partir des entretiens.

1.4.Chef de mission d'audit et auditeur junior :

Résumé de l'entretien :

Selon le chef de mission d'audit ainsi que l'auditeur junior , l'audit veille en permanence a ce que toutes les procédures liés au processus d'octroi de crédit ont été respectés, si la délégation de pouvoir à été pris en comptes et qu'il n y a pas eu d'omis d'une certaine structure (agence, commerciale, financement, risque) .

Le volet qui constitue le recueil de garantie est le plus important selon les auditeurs sur cette base, le risque de non paiement est l'un des risques les plus fréquent du crédit.

Afin d y remédier , l'auditeur interne apporte des recommandations quant aux anomalies détectées, il a donc pour rôle de prévention non la correction.

De ce fait il peut donc apporter une assurance quant à la maitrises des risques encouru à la direction général ainsi qu'au comité d'audit.

Grace au suivi , l'auditeur interne s'assure que les recommandations sont pris en considération et appliquer dans les temps a fin d'améliorer le processus d'octroie de crédit .

tableau N°= 05-03 : Analyse thématique du contenu de l'entretien avec le chef de mission d'audit et de l'auditeur junior .

| Thème clés abordés | Fréquence | Pourcentage |
|-------------------------|-----------|-------------|
| Garantie | 5 | 9.6% |
| Détection | 8 | 15.3% |
| Recommandation | 7 | 13.4% |
| Non paiement | 6 | 11.5% |
| Suivi | 2 | 3.8% |
| Amélioration | 5 | 9.6% |
| Maitriser | 4 | 7.6% |
| Respects des procédures | 6 | 11.5% |
| Crédit | 9 | 17.3% |
| Totale | 52 | 100% |

Source : fait par nous même à partir des entretiens.

1.5. Chef de mission d'audit :

Selon le chef de mission d'audit, l'audit est une fonction indispensable à l'organisation qui vise à optimiser la gestion bancaire. L'audit crédit constitue l'un des audits les plus importants. Ceci est dû à l'importance du crédit qui constitue la principale activité de la banque. L'assurance de délégation de pouvoir mais aussi la fiabilité des garanties constitue des étapes importantes quant à cet audit. L'auditeur veille à ce que tous les documents relatifs à l'octroi de crédit soient en bonne et dû forme, mais aussi que la délégation de pouvoir a été respectée (agence/commerciale, financement, centrale des risques)

La mission d'auditeur dans la fonction de crédit donne une assurance quant à la maitrise des risques mais aussi apporte des recommandations en vue d'améliorer les lacunes et

négligences détectées ainsi une meilleure optimisation d'une gestion sans risque et par là une meilleure efficacité.

Ainsi de ce fait, un auditeur veille à ce que toutes les procédures ont été respectées mais aussi qu'il y ait une cohérence de choix avec la politique générale de la banque.

Tableau N°= 06-03 : Analyse thématique du contenu de l'entretien avec le chef de mission d'audit

| Thème clés abordés | Fréquence | Pourcentage |
|------------------------|-----------|-------------|
| Respect des procédures | 4 | 14.2% |
| Crédit | 8 | 28.5% |
| Amélioration | 3 | 10.7% |
| Recommandation | 3 | 10.7% |
| Non paiement | 2 | 7.1% |
| Détection | 5 | 17.8% |
| Délégation de pouvoir | 3 | 10.7% |
| Total | 28 | 100% |

Source : fait par nous même à partir des entretiens.

2. Analyse du contenu :

Maintenant que nous avons résumé et analysé thématiquement les contenus de chaque entretien que nous avons effectué au niveau de la banque Al Salam, nous allons, pour plus de pertinence dans notre analyse, cumuler les résultats obtenus par niveau de décision opérationnelle.

Le cumul des résultats des entretiens effectués avec la directrice de financement, la directrice des risques, le directeur de l'audit interne ainsi qu'aux auditeurs seront présenter comme suit :

Tableau N°= 07-03 : Analyse thématique de contenu des entretiens avec les interviewers

| Thème clés abordés | Fréquence | Pourcentage |
|------------------------|-----------|-------------|
| Crédit | 43 | 21.9% |
| Détection | 29 | 14.8% |
| Recommandation | 28 | 14.2% |
| Maitrise | 10 | 5.1% |
| Suivi | 8 | 4% |
| Non paiement | 20 | 10.2% |
| Jugement | 2 | 1% |
| Sanction | 3 | 1.5% |
| Respect des procédures | 28 | 14.2% |
| Garanties | 5 | 2.5% |
| Amélioration | 11 | 5.6% |
| Délégation de pouvoir | 3 | 1.5% |
| Evaluation | 3 | 1.5% |
| notation | 3 | 1.5% |
| Total | 196 | 100% |

Source : fait par nous même

3. Synthèse des résultats :

A partir des résultats obtenus, nous pouvons déduire la contribution qu'a l'audit interne quant à la maîtrise des risques liés au processus d'octroi de crédit. Celle-ci s'avère primordiale quant à son amélioration ainsi qu'à son efficacité.

En effet, une intervention imminente quant aux risques liés à l'octroi de crédit est nécessaire. L'auditeur intervient lors d'une mission planifiée selon le planning annuel en vue de détecter toute anomalie considérée comme étant un risque qui peut être nuisant au processus d'octroi de crédit (Crédit).

Cette détection (détecter) se fait sur la base de la vérification du bon état des procédures c'est-à-dire la vérification que les procédures qui constituent l'élaboration du dossier de crédit sont conformes à la réglementation intérieure de la banque ainsi que celle de la banque centrale et que les documents exigés sont présents et solvables (respect des procédures). Notons aussi l'importance des garanties qui eux constituent l'une des préventions les plus importantes pour la banque (garanties). En effet, une attention particulière leur est attribuée non seulement de la part des auditeurs mais aussi des acteurs de la direction de financement ainsi que celle des risques et contrôle. Enfin, l'auditeur s'assure de l'existence d'une délégation de pouvoir (délégation de pouvoir) liés aux procédures de l'octroi de crédit.

Dans le cas échéant, l'auditeur apporte des recommandations sous forme de fiches de constats qui seront par la suite transformées en rapport qui fera l'objet de la mission, en vue d'améliorer le processus (recommandations). En aucun cas, il n'a le droit d'apporter des jugements, sanctions ou d'actions correctives concernant le processus mais de s'assurer que ces risques sont maîtrisés (jugement).

Afin de s'assurer que les recommandations ont bien été considérées de la part de la direction de financement, la direction d'audit établit un suivi qui sert à contrôler l'activité (suivi). Une veille de la direction générale est aussi présente au sein de la banque ce qui permet ainsi l'amélioration du processus d'octroi de crédit et ainsi atténuer les risques stratégiques auxquels la banque doit faire face (amélioration).

4. Recommandations :

Afin de mieux maîtriser le maximum des risques notamment ceux liés aux processus d'octroi de crédit, et améliorer d'avantage ce dernier, la banque se doit de :

- Inclure dans le planning une mission visant à contrôler la direction des risques afin de s'assurer qu'en effet les risques sont maîtrisés et que des procédures d'atténuations sont présentes.
- Augmenter l'effectif de la direction d'audit qui elle est constitué de quatre (04) chef de mission et un auditeur junior ce qui est insuffisant lors des missions sur le terrain.
- Introduire des actions de sensibilisation régulières qui visent à former les intervenants dans le processus d'octroi de crédit afin de mieux maîtriser les risques liés à ce dernier.

Conclusion générale

Conclusion générale

Il est clair désormais qu'il n'est pas du bien être de la banque d'exclure la fonction d'audit de ses structures, il est important pour cette dernière d'avoir au sein de son organisation un outil de pilotage performant en vue de détecter, évaluer et maîtriser les risques auxquels est liée l'activité bancaire qui comme nous l'avons ci bien démontré lors de notre recherche, le risque est inhérent à l'activité bancaire et s'avère donc primordiale d'y prêter une attention particulière .

En effet en procédant au contrôle des risques de crédit , la banque se prémunit de toute insolvabilité de l'emprunteur qui s'avère l'un des principaux risques de crédit.

L'objectif de ce présent travail est de démontrer que l'audit interne contribue à améliorer le processus d'octroi de crédit en assurant une maîtrise de ces risques de crédit . Pour ce faire, nous avons scindé notre travail en trois (03) chapitres , les deux premiers chapitres d'un aspect théorique et le troisième lui représente l'aspect pratique de notre étude. Le premier fait l'objet d'une introduction aux systèmes bancaires , plus précisément celui des banques islamiques ainsi que la présentation des différents types de crédit et les risques qui lui sont associés . Le second chapitre quant à lui vise à présenter la fonction d'audit en déterminant ses objectifs et missions mais aussi en montrant sa position quant aux fonctions voisines . puis nous sommes intéressés à la méthodologie suivie afin d'effectuer son contrôle dit contrôle périodique.

Pour finir , notre troisième chapitre vise quant à lui à déterminer le rôle que détient l'auditeur quant à l'amélioration du processus d'octroi de crédit.

Pour ce faire notre étude s'est basée sur une méthodologie qualitative visant aux recueils d'informations relatives à notre sujet par le biais des entretiens entretenus avec les différents cadres de la banque mais aussi les auditeurs qui ont un rôle primordial quant à notre recherche.

Rappelons que notre problématique étant la suivante : « *quel est l'apport de l'audit interne quant à la maîtrise des risques liés au processus d'octroi de crédit au sein de AL SALAM BANK –ALGERIE ?* »

Cette étude a dégagé des conclusions ayant contribué à la confirmation des hypothèses :

- H1 : L'audit interne est une activité indépendante et objective qui vise à apporter une assurance quant à la maîtrise des risques de la banque.
- H3 : : L'audit interne veille en permanence à la cohérence entre les faits et procédures d'octroi de crédit au sein de Al Salam Bank
- H4 : L'audit interne apporte des recommandations en vue d'améliorer le processus d'octroi de crédit de la banque.

Mais aussi d'infirmer l'hypothèse suivante :

- H2 : L'audit interne contribue à l'amélioration du processus d'octroi de crédit en apportons des jugements quant aux procédures suivi.

D'après les résultats obtenus des entretiens effectuer avec les différents interviewers nous avons pu obtenir des réponses concrètes à nos interrogations.

La première hypothèse qui stipule que l'audit interne est une activité indépendante et objective qui vise à apporté une assurance quant à la maitrise des risques a été confirmé par le biais des informations recueillis par les entretiens. En effet l'audit grâce a sa définition officiel est non seulement une fonction mais une activité qui vise a contrôler toute structure de l'organisation en vue de s'assurer que toutes les procédures ont été respecter mais aussi que les risques sont minimiser , de ce fait le contrôle qu'effectue l'audit constitue a ce stade d'une importance primordiale afin que la banque puisse réaliser dans les temps ses objectifs en ayant le moins de risque possibles.

La seconde hypothèse quant elle qui stipule que l'audit interne contribue a l'amélioration du processus d'octroi de crédit en apportons des jugements quant aux procédures à été infirmé . du fait qu'il y ai une contrôle permanent au sein de la banque qui lui effectue les contrôle et suivi des activité régulièrement , l'audit n'a donc pas de rôle de jugeur mais d'observateur et conseiller . en effet c'est le rôle du contrôle permanent de juger néfaste ou erroné tels ou tels activité de ce fait il est de son devoir d'apporter des corrections si nécessaire aux procédures suivi dans le cas d'une malversation .

La troisièmes hypothèse qui stipule que L'audit interne veille en permanence à la cohérence entre les faits et procédures d'octroi de crédit au sein de Al Salam Bank a été confirmé . en effet , étant une activité rigoureuse et source de risques , l'activité bancaires exige la présence d'un suivi pointu qui veille a ce que toute les procédures liées no seulement au processus de crédit mais l'ensemble des activité de la banques soit en cohérence avec ce qui est stipulé dans la politique d'entreprise en vu de participer a la performance de la banque.

Et pour finir nous confirmons l'hypothèse 4 qui elle stipule que l'audit interne apporte des recommandations en vu d'améliorer le processus d'octroi de crédit . c'est vrai que le rôle de conseiller est le rôle principale de l'audit interne , c'est grâce a ces recommandations conclus des contrôle effectuer au sein de la direction de crédit que le processus d'octroi de crédit s'améliore.

Les résultats obtenus nous laissent apparaitre certains tendances nous autorisant à penser que l'audit interne apporte un réel avantage en ce qui concerne l'amélioration du processus d'octroi de crédit de la banque.

Il est important de citer les limites de notre étude qui malheureusement nous ont freiner en l'obtention des résultats de la manières souhaiter , ces imites ce présente comme suit :

- La confidentialité des informations relatif a la banque.
- La confidentialité du service d'audit qui m'a malheureusement pas laisser moyens d'effectuer une mission d'audit .

- Ne pouvant effectuer mon stage au cours de l'année scolaire , cela m'a laissé face à un nombre important de vacanciers ce qui par la suite m'a rendu la tâche difficile d'obtenir des entretiens avec les personnes concernées .
- Par manque de temps , la taille de notre échantillon a été limitée à cinq (05) personnes , de sorte qu'il n'y a pas assez de salariés au niveau des structures concernées il aurait été préférable d'avoir touché un nombre plus important en vue d'apporter un résultat proche de la réalité.

Enfin les résultats auxquels on est parvenu dans ce travail peuvent être plus approfondis ultérieurement en reposant sur des données chiffrées par le biais d'une mission qui me servira pleinement lors de ma carrière professionnelle.

Et pour finir nous espérons avoir participé à la réflexion sur la question de la compréhension du rôle de l'audit interne dans la gestion de risque de crédit de la banque et souhaitons que d'autres recherches viennent enrichir la nôtre comme par exemple « mission d'audit sur le processus d'octroi de crédit ».

I. Bibliographie en langue française :

1. Ouvrages :

- ABPG, Cité par Renard J., *théorie et pratique de l'audit interne*, édition d'Organisation, 5^{ème} édition, Paris, 2004
- AKTOUF O., *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations*, Sillery, presse de l'université du Québec, Québec, 1987.
- AYNES L., *Le cautionnement*, édition Dalloz, Paris, 1997,
- BARTHEZ A. et HOUTCIEFF D., *Les sûretés personnelles*, édition LGDJ, Paris, 2010
- BERNARD G. et RENE B., *Révision et certification des comptes*, MASSON, France ,1987.
- BEGUIN B., *Techniques bancaires du marché des particuliers*, le génie éditeur, 2008.
- BLANCHET A. et GOTMAN A., *L'entretien: L'enquête et ses méthodes*, Armand Colin, Paris.
- BERTIN E., *audit interne : enjeux et pratiques international*, édition d'organisation , paris, 2007,
- BARTHÉLEMY B. et COURRÈGES P., *Gestion des risques : Méthodes d'optimisation Globale* , éditions d'organisation, 2^{ème} édition, Paris, 2004.
- COHEN E., *Dictionnaire de gestion* , édition Casbah, Alger ,1998..
- COLASSE B., *Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit*, Economica, 2^{ème} édition, 2009.
- COOPERS & LYBRAND et IFACI., *La nouvelle pratique du Contrôle Interne*, édition d'organisation, 5^{ème} édition, paris, 2002.
- CAUSSE-BROQUET G., *La finance islamique*, RB édition, 2^{ème} édition, 2012
- CONSO P., *L'entreprise en 24 leçons*, DUNOD, Paris, 2001.
- DE SERVIGNY A. et ZELENKO I., *Le risque de crédit face à la crise*, DUNOD, 4^{ème} édition, Paris, 2012.
- IFACI et LEMANT O., *la conduite d'une mission d'audit interne*, DUNOD, 2^{ème} édition, Paris, 1995.
- GAINNER B. et ARACTINGI F., *Référentiel intégré de contrôle interne*, édition IFACI, France, 2014.
- GAUGAIN M. et SAUVÉE-CRAMBERT R., *Gestion de la trésorerie*, Economica, 2007.
- GERBIER A., *La charte d'Audit support d'une légitimité*, éditions IFACI, Paris, 1996.
- GERARD V. et LIONNEL C., *Audit et contrôle interne*, Dalloz, Paris, 1992

- GARSUALT P. et PRIAMI S., *La banque : fonctionnement et stratégie*, Economica, 2ème édition, Paris, 1997.
- GOURIEROUX C. et TIOMO A., *Risque de crédit : Une approche avancée, les cahiers du CREF de HCE Montréal*, Avril 2007.
- HADJ SADOK T., *Les risques de l'entreprise et de la banque*, édition DAHLAB, Alger, 2007.
- IFACI et LEMANT O., *La conduite d'une mission d'audit interne*, 2^{ème} édition Dunod, Paris, 1995.
- KARYOTIS C., *L'essentiel de la banque*, Gualino, 4^{ème} édition, 2013
- KHAROUBI C., et THOMAS P., *Analyse du risque de credit banque & marches*, RB édition, France, Mai 2003.
- MARMUSE C. et MONTAIGNE X., *Management du risque*, édition Vuibert, 1989.
- M'RAD M., *Les risques de marché en finance islamique*, bridgers one, paris, 2010.
- RAFFEGEAU (J), DUFLIN (P) et RAMON (G), « **Audit et contrôle des comptes** », publi-union 1979.
- RENARD J., *L'audit interne : Ce qui fait débat*, Editions Maxima, Paris, 2003.
- RENARD J., *Théorie et pratique de l'audit interne*, édition d'organisation, 7^{ème} éditions, paris, 2010,
- SARDI A., *Audit et contrôle interne bancaire*, édition AFGES, 1^{ère} édition, Paris, 2002.
- SCHICK P et Al, *Audit interne et référentiels de risques*, Dunod, 2010.
- SCHICK P., *Mémento d'audit interne*, Dunod, Paris, 2007.
- QUIVY R. et VAN CAMPENHOUDT L., *Manuel de recherche en sciences sociales*, , Dunod, 4^{ème} édition, 2011.

2. Revues et périodiques :

- SOUISSA(Y), « aperçus sur les risques encouru par les banques islamique », article n°73124
- AARON M., ARMSTRONG J. et ZELMER M., « la gestion des risques dans les banques canadiennes : un survol de la question », in revue du système financier.
- HASSOUNE A., « la solvabilité des banques islamique : force et faiblesses », in revue d'économie financière, N°72, octobre, 2003.
- JOUTI A., « Les Cahiers de l'Islam, les dispositifs de standardisations des pratiques financières », in revue d'étude sur l'islam et le monde musulman Dictionnaires, 2013
- BERNARD V., COLLI J., *les crédits bancaires aux entreprises*, in Revue bancaire.

3. Dictionnaires, encyclopédies et manuels :

- CEI et ISO., *Règles de structure et de rédaction des Nomes internationales*, 5^{ème} édition, 2004.
- IFACI, *Manuel d'audit interne : amélioration de l'efficacité de la gouvernance, du contrôle interne et du management des risques*, Eyrolles, 2015.
- Le petit Larousse, dictionnaire encyclopédique illustré, édition 2004.
- Norme ISA 240, Relative aux responsabilités de l'auditeur concernant les fraudes lors d'un audit d'états financiers, 2009
- Norme 1120 relative à l'Objectivité individuelle, IIA , 2017.
- Norme 1130 relative à l' Atteintes à l'indépendance, IIA, 2017.
- Norme 1210 relatif aux Compétences, IIA, 2017
- Norme 2500.A1. relative à la surveillance des actions de progrès , IIA, 2017.
- Norme 2500.A1. relative à la surveillance des actions de progrès , IIA, 2017.

4. Travaux universitaires

- AKSOUH H. et MEHENNI S., *L'appréciation du contrôle interne selon le référentiel COSO*, mémoire de Licence en sciences commerciales et financières (option: Comptabilité),ESC ,Alger, 2008.
- GUELMBAYE L., *La pratique de l'audit interne dans l'activité bancaire. Cas de la Banque de l'Habitat du Sénégal (la B. H. S)* ,Master en business d'administration (option: banque- finance), Institut africain de management , Sénégal, 2008, p.35
- FARAH Y., *la contribution de la fonction d'audit interne pour la performance de l'entreprise* , mémoire de master en science commercial (option finance), EHEC , Alger , 2014.

5. Textes réglementaires :

- ORDONNANCE n°2015-558 du 21 mai 2015 - art. 1, Code monétaire et financier - Article L511-1
- Règlement N°90-08 du CRB, Article 1, du 25 Juillet 1990, relatif au contrôle interne .

6. Documents administratifs :

- CEI et ISO, *Règles de structure et de rédaction des Nomes internationales*, 5^{ème} édition, 2004.
- IFACI , *cadre de référence international des pratique professionnelles de l'audit interne (cripp)*, 2011.

- IFACI et PRICEWATERHOUSE, *La pratique du Contrôle Interne*, édition d'Organisation ,Paris, 2004.
- INSTITUT NATIONAL DU CONCERT, *Chart d'audit interne*, 2009. UNION DES BANQUES SUISSES , *Compréhension, confiance, collaboration*, ZURICH, 1977.

7. Sites web :

https://fr.wikiversity.org/wiki/Contr%C3%B4le_interne/Les_composantes_du_Contr%C3%B4le_Interne

https://www.ifaci.com/audit-controle_interne/cripp/

<https://www.etudier.com/dissertations/Introduction-a-l-Audit-Et-Au-Controle/49082034.html>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Code_de_d%C3%A9ontologie

<http://excerpts.numilog.com/books/9782100505906.pdf>

<https://slideplayer.fr/slide/6829189/>

8. Autres (archives, journaux, conférences...) :

- SADEG (A), séminaire « **audit interne** », Alger, 2007 .
- Sourat El BAKARA ,verset .177.178.
- Sourat et-TAWBAH , V.34-35.
- TARIQULLAH K. et HABIB A., *la gestion des risques, analyse de certains aspects liés à l'industrie de la finance islamique*, BID , institut islamique de recherche et de formation, document occasionnel n°5, Djedah, 2003,p.30.

II. Bibliographie en langue Anglaise :

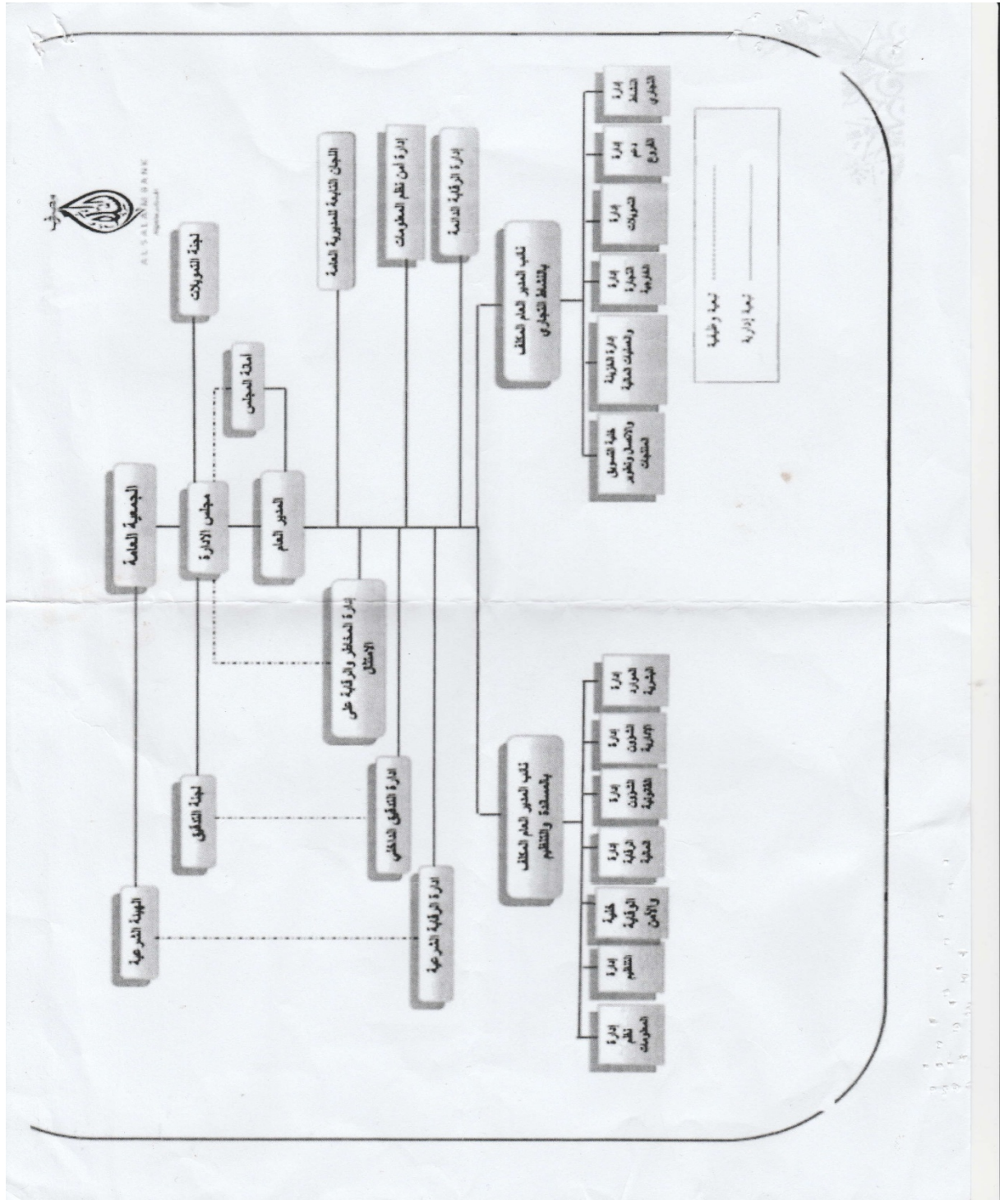
1. Ouvrages:

- LIGGIO C., *The expectation gap: The accountant's Waterloo*, *Journal of Contemporary Business*, New York, 1974.
- ANTHONY R., *Planning and control systems* , The Harvard Business School Press, first edition, Boston, 1965.

Annexes

ANNEXE 1

Organigramme d'Al Salam Bank Algérie



ANNEXE 2

- Le guide d'entretien de la direction finance

Question N°1 : Quel poste occupez vous au sein d'Al Salam Bank ?

Question N°2 : En quoi consiste votre travail ?

Question N°3 : Quels sont les type de crédit octroyé aux entreprises ?

Question N°4 : Quel est le crédit le plus sollicité par les entreprises ?

Question N°5 : Quel est la procédure a suivre afin d'octroyer un crédit ?

Question N°6 : Quels sont les types de garantie demandé ?

Question N°7 : En cas de retard de paiement , quel est la procédure a suivre ?

Question N°8 : Selon vous quel est le risques le plus fréquent lis aux crédit ?

Question N°9 : Existe une entité qui se charge de la surveillance et du contrôle des procédures suivi lors de l'élaboration du dossier d'octroi de crédit ?

Question N°10 : Selon vous , l'auditeur apporte il une assurance quant a la maitrise des risques ?

Question N°11 : Mettez vous toujours en pratique les recommandations ?

Question N°12 : Selon vous , ces recommandations apporte t-il une amélioration concernant les procédures ?

ANNEXE 3

- Le guide d'entretien de la direction des risques et contrôles

Question N°1 : Quel poste occupez vous ?

Question N°2 : En quoi consiste votre travail ?

Question N°3 : Comment pourriez-vous me définir le risque ?

Question N°4 : Selon vous quel risque est plus important concernant l'octroi de crédit ?

Question N°5 : Comment évaluez-vous le risque perçus ?

Question N°6 : Quel est la politique de gestion de risque au sein d'Al Salam Bank ?

Question N°7 : Selon vous, l'audit interne peut elle contribuer a l'amélioration du processus d'octroi de crédit ? Comment ?

Question N°8 : Apporte-t-elle une assurance quant à la maîtrise des risques liés au processus d'octroi de crédit ?

Question N°9 : Est-il garant de l'efficacité du processus ?

ANNEXE 4

- Le guide d'entretien de la direction d'audit interne :

Question N°1 : Quel est votre poste ?

Question N°1 : En quoi consiste votre travail ?

Question N°2 : Disposez vous d'un planning annuel d'audit ?

Question N°3 : Avez effectués des missions d'audit sur le financement en 2017 ?

Question N°4 : Quel est la démarche méthodologique adoptée par l'auditeur interne d'Al Salam Bank ?

Question N°5 : En cas d'anomalie dans les procédures qui régissent l'établissement du dossier d'octroi de crédit, quel est le devoir de l'auditeur interne d'Al Salam Bank ?

Question N°6 : Les recommandations prescrites dans le rapport, sont-ils toujours pris en considération ?

Question N°7 : Existe-il un suivi concernant la mise en application des multiples recommandations ?

Question N°8 : le suivi est-il le garant de l'optimisation et la sécurisation du bon déroulement du processus ?

ANNEXE 5

Guide détaillé de l'entretien de la direction de financement

Réponse N°1 :

Directrice de financement Corporate , je chapote deux départements :

département analyse : responsable du traitement des dossiers de financement envoyés par le commerciale et département administration credit

Réponse N°2 :

:mon travail consiste a octroyé un crédit aux entreprises de tous types de secteur d'activité mais aussi d'accroitre ses parts de marché .

Réponse N°3:

nous avons :

- crédit par caisse : l'entreprise a besoin de fond , trésorerie (apporter une aide afin d'acheter du MP, du matériel , ...etc) et consiste dans les produits suivant : mourabaha , moudharaba maheliya , moucharaka , bai li edjel)
- credit par signature : consiste a une garantie bancaire que grâce a cette signature , je suis dans la capacité de réalisé tel ou tel projet (le plus souvent c'est ceux de l'immobilisation) et consiste en les lettre de credits , les cautions marché (caution de soumission , les caution de bonne exécution , caution de restitution d'avance) demandé par ceux qui souhaite réaliser des projets. ,

le rôle de la caution de soumission est de garantir de la bonne foie du client et qui représente 1% du marché.

Dans le cas ou le client s'est avéré de mauvaise foie et ne réalise pas le projet , ce crédit par signature deviendra un crédit par caisse qui obligera la banque a remboursé le 1% au maitre d'ouvrage . étant assuré par la garantie la banque obligera a son client de lui remboursé a son tour le montant .

La caution de restitution d'avance , consiste à garantir au maitre d'ouvrage de remboursé

Réponse N°4 :

le crédit par caisse est le crédit le plus sollicité par les entreprise et représente 75% des opérations effectuer en l'année 2017. Dont on cite l'import/export qui se trouve être l'une des opérations les plus demandé par nos clients .

Réponse N°5 :

La procédure est la suivante :

Le client se présente à l'agence, il effectue l'ouverture des comptes et ainsi pour accordé le crédit, il vous faut ramené un certains nombre de document, ensuite elle établit un compte rendu concernant toute information relatifs à l'environnement de la société qui souhaite octroyer le crédit par la suite elle l'envoi au commercial qui effectue un tri et l'envoi enfin à l'analyste au département analyse.

L'analyste établit un contrôle en premier sur la demande du client, regarde si les bilans des deux dernière années ont été présenté dans le dossier, si les dossiers juridiques (CNASS, fisc... etc) sont en bonne et du forme. il effectue ainsi l'analyse du dossier au complet. il analyse si il na pas de dette, si la société a réalisé un bon chiffre d'affaire, si ya des créances, si ya un stock, revoie les rapport de visite, les statuts, l'activité, les fournisseurs, les clients, le rapport commissaire aux comptes et ses commentaire, si y'a une évolution ou pas... l'analyse se base ainsi sur la santé financière de l'entreprise mais aussi sur la réputation qu'elle a sur le marché.

Réputation sur le marché désigne en effet que la banque effectue des control au prés de l'environnement (sur internet, des coups d'appel, les clients, le secteurs d'activité ...)

La banque sert tous les secteurs d'activité sur le territoires algériens.

Ainsi l'analyse au sein de la banque Salam se fait comme toute autre banque conventionnelle, c'est le traitement de quelque produits qui se fait différemment comme l'exemple du découvert (moudharaba). En retour la banque exige des garantie sous types d'hypothèque qu'elle utilisera en cas de défaillance du client (échec de la réalisation du projet, le client détourne les fonds...)

L'une des principale activité concerne ce liées aux secteurs import/export, ici la banque achète le produits à son nom et établit le contrat dès le début de la réalisation de l'octroi. Dans ce contrat, les deux parties se mettent d'accord sur les closes du contrats pour pas d'embrouilles futures.

Après avoir effectuer l'analyse et préparé le pv, le crédit l'envoi au risque qui lui effectue à son tour une analyse et enfin arrive au comité dirigé par sept (07) personnes qui par la suite accordera l'accord ou refus.

Si dans le cas où l'accord a été accordé, le dossier passera par le deuxième département administration crédit

Ce département déterminera les garanties à présenter et donnera le relais au financement pour notifier à l'agence et au client les différents documents à apporter pour l'octroi.

C'est maintenant au tour de l'agence de s'occuper du client et récolter tous les documents.

Le dossier sera envoyé par la suite au service juridique du service de financement qui vérifiera la conformité de tous les documents et envoyé par la suite au service de financement qui lui élaborera un triquet d'autorisation signé.

Après achat de la marchandise du clients, le crédit établit un contrat de vente.

Réponse N°6 :

La banque se prémunit des risques grâce aux garanties auxquelles des études ont été menées sur : hypothèque, garantie étrangère dans le cas où le client est étranger et les Bons de caisse, il existe aussi un engagement oral.

Réponse N°7 :

On met en jeu la garantie. et en cas où le client s'est avéré de mauvaise foi et a détourné les fonds, la banque applique une pénalité qui consiste à l'augmentation du taux de gains mais qui ne sera pas ajoutée au résultat de la banque mais à la caisse *SADAKA*. en effet nous aidons les femmes qui veulent réaliser un projet, nous avons une association caritative qui sert à venir en aide à ceux qui ont des besoins.

Réponse N°8 :

Le risque d'impayé, ou la non présentation du client après achat de la marchandise. mais enfin la non présentation du client est jusqu'ici rare, car en cas de non présentation nous mettons en contact avec le client et nous lui suggérons que si il ne se présente pas nous mettons en jeu sa garantie, à ce moment là il vient car toute personne qui met en gage une garantie a peur qu'elle soit mise en jeu.

Réponse N°9 :

Nous avons en effet deux contrôleurs , Le contrôle permanent et l'audit interne : l'auditeur vérifie si toutes les procédures ont été respectées d'ailleurs il ne vient qu'en cas d'urgence que dans le cas où il est en mission et vérifie si les documents demandés sont conformes que la délégation de pouvoir a été prise en considération , qu'aucune fonction (agence , commerciale ...) n'a été sautée . quant au contrôle permanent, lui non il est en mesure de sanctionner , il est en effet à jour quant aux procédures , résultats , documents , comme ont dit yefli chaque dossier et nous ordonne par voie d'e-mail de corriger l'erreur ou de vérifier les résultats.

Réponse N°10 :

L'audit interne n'est pas en mesure de sanctionner mais juste d'apporter des recommandations et envoyé au comité . il n'apporte pas une assurance quant à la maîtrise des risques mais établit des constatations visant à améliorer le processus , lors de sa mission à notre niveau l'auditeur détecte les anomalies , élabore des fiches de constat et nous recommande de faire tel ou tel chose . bien sûr nous devons impérativement les mettre en pratique.

Réponse N°11 :

Bien évidemment que des recommandations sont prises en considération et mises en application dans les temps car nous sommes en constante surveillance , non seulement de la part de l'audit mais aussi de la direction générale qui elle veille à ce que le processus s'améliore.

Réponse N°12 :

L'audit vient , détecte les risques et établit des constatations qui seront par la suite traduites sur un rapport concernant les procédures non respectées ou documents non présentés lors de l'élaboration du dossier de crédit .

ANNEXE 6

Guide détailler de l'entretien de la direction des risques et contrôles

Réponse N°1 :

Je suis la directrice du département des risques et contrôle qui est composé de trois (03) cellule :

- Cellule risque crédit
- Cellule risque opérationnel
- Cellule risque contrôle et conformité .

Réponse N°2 :

Notre travail consiste a la détection et l'évaluation du risque qui se base sur le dossier envoyé du service de financement et cela en donnant un avis concernant le niveau de risque , qui lui est primordial pour présenter le dossier au comité de financement qui est présider par 7 gérants .

Réponse N°3 :

Le risque est inhérent dans le métier de la banque , il constitue la raison de notre existence au sein de la banque , afin de l'évaluer et l'atténuer pour bien le maitriser .

Réponse N°4 :

Le risque de non paiement est sans aucun doute l'un des risques les plus fréquent mais aussi le plus important dans le processus d'octroi de crédit. cela du a l'asymétrie d'information dont détient le client .

Réponse N°5 :

Au niveau du crédit L'évaluation du risque suit un processus qui se déroule en deux phase , la première des chose a faire est de faire le revieux (la revu) du dossier en entier de l'octroi de crédit pour qu'ensuite établir un scoring (notation)

Le review consiste a la revu du dossier de crédit envoyé de la part de la direction de financement sur l e plan forme et fond afin de les orienté pour qu'ils puissent être transmis au

comité de financement a fin de décidé si oui ou non le financement aura lieu . par la suite la cellule risque établie l'étude de risque (scoring)

Il constitue en une notation sur la base d'exel , développer en interne et contient des fonctions intégré . l'étude se fait selon deux (02) aspect : le premier notation qualitative six-cents points (600) la seconde une notation quantitative quatre-cent points (400)

On intègre les données tiré a partir du TCR ainsi qu'au bilan présenter dans le dossier pour qu'ensuite l'exel nous affiche les résultat qui démontre le niveau de risque perçus et qui a base de ces niveau (il existe dailleur 10 niveau qualitative , 6 quantitative) le comité décidera si oui ou non le financement aura lieu ou non .

Le seuil est déterminé a 7 , au delà de 7 il n'est pas recommandé de financer le client en question . ainsi notre rôle est d'apporter un avis quant au risque perçus et ensuite les maitriser et essayer de les atténuer en cas d'apparition . ayant de ce fait un rôle d'observateur non pas décisionnel.

Réponse N°5 :

selon le règlement 14/03 , la banque ne peut prendre plus de 25% d'engagement sur nos fond propre , mais selon notre direction le taux est de 15% sauf dans le cas ou le financement a été accordé par le comité de financement . de ce fait la politique de risque est plus prudente .

Réponse N°6 :

L'audit contribue en effet a l'amélioration du processus d'octroi de crédit en apportant des recommandations quant aux risque perçus lors de la revues du dossier de crédit de font en comble, mais se doit , de nous tenir au courant lors d'une détection d'un risque , afin que nous assurons que tel risque est maitriser et de les atténuer , comment ? en diversifiant le portefeuille, et faire des suivi afin qu'il n'affecte pas les objectifs de la banque

Réponse N°7 :

C'est a nous de maitriser les risques , ayant les même prérogative , l'audit n'a jusqu'à présent jamais auditer le risques de ce fait elle n'apporte pas d'assurance quant a la maitrise des risques mais des recommandations en vu d'améliorer le processus d'octroie de crédit . en cas de détection de risque liés au processus, l'audit nous tien au courant a faire de faire un suivi du risque .

Réponse N°8 :

Il est en effet garant de son efficacité, en apportant des recommandations , le processus de crédit s'améliore et ainsi réduit les risques que sa soit opérationnelles ou risque crédit .

ANNEXE 7

Guide détailler de l'entretien du directeur de l'audit interne

Réponse N°1 :

je suis directeur de la direction d'audit interne au sein d'al Salam Bank

Réponse N°2 :

Notre travail consiste a vérifier si tout les procédures ont été respecter au sein des structure audité , apporté des recommandations en cas de risque détecté afin d'améliorer le processus . rédiger des rapport destiné a la structure audité ainsi qu'au comité d'audit.

- Quels sont les risques auxquels est confronté le crédit ou financement ?
 - Le risque de crédit est l'insolvabilité du crédit ou mauvaise analyse du risque , ou non remboursement du crédit c'est la partie intégrante dans la définition
 - Les risques opérationnelles : risque des système pour ceux qui travail , erreur de frappe du ticket d'autorisation ou que le système ne fourni pas assez d'info sur le crédit , malversation

Durant la mission d'audit, l'auditeur doit tenir compte de ces deux type de risque

Réponse N°3 :

Le planning d'audit est trisannuelle et ajuster chaque année selon la demande de la direction générale chaque année.

A la fin des trois année , l'auditeur doit avoir audité toute les structure de la banque.

Concernant la réalisation du planning d'audit cela dépendra de la fréquence de l'apparition du risque de crédit , nous avons par exemple si le risque est fréquent et représente une menace , on effectuera un contrôle chaque année.

Si le risque est bien maitriser , on effectuera les contrôle chaque 3 ans

Par soucis de moyens , la direction ne peut contrôlé toutes les structures chaque an.

Si durant l'année un changement est apparus dans la structure du risque ou tout autre risque , on inclus dans notre programme , car il représente un nouveau risque donc on prend en considération .

Réponse N°4 :

Nous avons en effet effectué une mission en 2017 sur la direction de financement concernant le volet recueil de garantie qui nous paraissent un volet important quant à la solvabilité de cette dernière .

Réponse N°5 :

Quand l'auditeur intervient chez la direction de financement , la première des choses est de demander l'état des engagements de la banque , on prend un échantillon de crédit (dossiers)

Le dossier par exemple doit comprendre certains bilans , info sur le client qu'on ne trouve pas , ça se répercute alors sur le risque de crédit , les défaillances vont être de cette nature .

L'auditeur analyse tous les processus d'octroi de crédit commençant par la demande , qui analysera si le travail a été fait par la structure concernée , si les règles de procédures ont été respectées , si la direction des risques attribue une note qui est revue ensuite si le dossier a été autorisé par le comité de financement .

À ce niveau l'auditeur déduit si l'analyse du dossier a été faite convenablement et que le respect du pouvoir a été transmis au comité .

Par la suite il est demandé à l'auditeur d'inspecter et de vérifier si les conditions de garantie qui ont été demandées ont été respectées par le client

Si non , donc il y a une erreur opérationnelle due à la faute de l'agent qui ne l'a pas saisi

Après avoir donné l'accord , l'auditeur doit auditer la partie de remboursement

Les risques apparaissent au niveau de l'étude du dossier , la mobilisation du crédit et le remboursement

Dans le cas où il ne rembourse pas : il représente un risque de crédit , dû à une mauvaise analyse ou une asymétrie de pouvoir ou manque d'info sur le client.

En fait l'audit se fait sur tout le processus d'octroi de crédit (au montage du dossier , étude du dossier , à l'octroi et au suivi de l'engagement)

Il est de ce fait Chargé d'établir les missions d'audit conformément a une démarche (collecte des information , analyse d'information et intervention sur place) suivant un planing

Par la suite un rapport est établi suivant les observation relevé et qui mentionne une liste de recommandation auquel il devrait appliquer et qui sera envoyé a la direction generale et a l'audité . un suivi de recommandation est établi par la direction d'audit afin de s'assurer que les recommandation on été pris en consideration . De ce fait nous pouvons la résumé comme suit :

1. **Collecte d'info** : depend du domaine auditer

Concernant le crédit : la demande de tout informtaion relatif au credit

On demande : les documents demandé a fin d'octroire le credit par exemple l'état des engagement, l'état de central des risque , étét détailler du client qui a bénéficié du credit (garentie , fpi ..)

On dmenade la procedure qui régi le financemnet , l'organigramme de la structure

2. **Phase analyse** :

Dans le bureau : on fait ressortir tout les problems liés a chaque domaine . si dans le cas ou on a suffisamment de piste , on établi le rapport . dans le cas contraire , l'auditeur doit se dépcé dans la structure audité et demandé les dossiers basé sur un echontillon precis qui fera l'objet de l'analyse comme expliqué tt alheur

On intervient sur place afin d'analyser les dossiers , voir si ya tout les documents , qui'ils ont respecté les procedure, si lanlyse a été faite sur la bse de ces document , si il n ya pas eu derreur dans son analyse

Si les étapes on été respectés , si on a Pas omis maillant d'intervenant (commercial ou credit) , voir ensuite si il a fai l'objet d'une autorisation du comité

On vérifie toute les étapes du processus ensuite on établie des observation sur les fiches de constat , chaque remarque dans une seule ffiche : et quii se presente comme suite :

| |
|---|
| <p>Domaine audité</p> <p>Intitulé de l'observation</p> <p>Risque</p> <p>Recommandations</p> |
|---|

sur la base des fiches établie , l'auditeur établie le rapport qui expose les observation ainsi que l'impact du risque tout en depterminé le périmètre du contrôle et pr chaque observation on fait des recommandation

il existe un suivi :

après avoir établi un rapport et envoyé, l'auditeur établi un relevé d'observation et recommandations liée à cette dernière et demande à la structure audité les délais de la prise en charge de ses recommandations (date de prise en charge) on fait le suivi de ces date et on fait une copie a la direction pour qu'elle puisse elle aussi fair le suivi.

Si ils ne sont pas pris en charge on rappelle chaque trimestre

Réponse N°6 :

Notre devoir est déterminant quant a :

- L'évaluation du risque si il est faible / moyen / élevé .
- Aide a réduire le risque car éliminer le risque revient a éliminé l'activité .
- Rassurer la dg et le comité que les rissque sont maitriser , certe ya la direction des risque mais c'est l'auditeur qui garant de la maitrise de ces risque.
- Participe a la détection du risque
- Assurer l'efficacité des moyens et technique utilisé par la direction des risques ainsi que l'analyse faite par la direction de financement .
- Aporter des recommandation en vu d'améliorer l eprocessus d'octroie de credit

Concernant la réglementation que suit la banque salam , est elle la meme que les autre banques conventionnelle ?

En effet c'est la meme celle de la banque centrale qui nous considere comme étant une banque qui offre des service bancaire

- Et concernant le taux d'interet , comme les déjouez vous vu qu'elle applique le taux d'inteeet a son niveau ?

Afin d'éviter le taux d'intérêt , la banque évite tout opération vc elle . mais si on fait des reservé obligatoire , la rémuneration perçus de la banque central seront affecter aux produits à liquider sous forme de sadaka .

Application de la réglementation international repris dans la réglementation de la banque central (local)

Concernant les normes de la rgelemntatioon specifique , ya pas eu de transposition en interne , ne reconait pas les produits islmaique en externe .mais en interne , les normes , sont pratiquement appliqué et vérifier par le comité shari'a .

De ce fait l'audit de la banque islamqique salam banque est la meme que celle des banques conventionnelles. (même démarches....)

Réponse N°7 :

Il existe en effet le suivi comme je vous l'avez précédemment dis.

Réponse N°8 :

Le suivi est garant de l'amelioration du processus car il nous permet de voir si en effet la direction de financement à mis en application les différentes recommandations . de ce fait nous pouvons dire que l'audit interne contribue à la détection , l'évaluation , l'amélioration et à la maitrise des risques liés au procédures d'octroi de crédit .

ANNEXE 7

Guide détailler de l'entretien du chef de mission d'audit et l'auditeur junior

Réponse N° 1 :

- **interviewer 1** : je suis actuellement chef de mission au sein du departement d'audit de al salam bank
- **interviewer 2** : moi je suis auditeur junior au sein de al salam bank depuis environ 4 mois

Réponse N° 2 :

- **interviewer 1** : notre travail consiste à la préparation du planing de mission qui est pluriannuele , ajustable chaque année en fonction des demandes des actionnaire , ou du risque perçus dans une des structure de l abanque.
 - Faire des missions , au sein d'al salam bank , les auditeurs (auditeur junior , chef de mission) se reunissent et se partagent le travail en equipe , y'a en effet pas de difference de status dans la mission . ces missions sont de caractère periodique :
- **interviewer 2** : par exemple La mission d'agence , est éffactuer une fois par an , et cela du a sa taille . y'en a qui font 2 fois par an du a la grandeur de leur taille d'entreprise.
 - Mission de metier non operationnelle , c'est-à-dire mission sur les differente direction comme la direction de tresorie, direction de crdét , direction de comptabilité
 - On assiste les commissaires aux comptes, nous somme en autre leurs vis-à-vis , on répond ainsi à leurs besoins nécessaire quand a l'éléboration de la mission
- **interviewer 1** : On assiste aussi les insepteurs envoyé de la part des banques centrale , en effet la banque d'Algérie regroupe souvent un nombres d'inspecteurs en vue de veiller et de vérifier si les règles sont mis à jour et les envoie aux banque commerciales, par exemple lorsqu'une nouvelle lois est sortie à titre d'exemple une nouvelle lois sur les importaion et exportation , le groupe d'inspecteurs arrive à la banque , l'equipe d'audit qui est le vis-à-vis dans la banque , se charge de lui procuré tous les dossiers demandé à fin de ne pas se trompé sur les dossiers ou pour toute autre

information nécessaire , en cas d'ambiguïté , on se charge de faire appeler le responsable de la direction contrôlée afin d'apporter plus de détails vu qu'il représente son domaine .

- **interviewer 2** : On a aussi pour rôle d'aider le directeur d'audit dans la rédaction du rapport destiné au comité d'audit et au conseil d'administration. Le comité d'audit s'effectue avant le conseil d'administration , pourquoi ? en vue de lui préparer le terrain . Les auditeurs collaborent avec les personnes du comité d'audit mais le vis-à-vis du comité est le RAI (responsable d'audit interne) tout dépend de la situation de la direction d'audit , si ils sont sous pression à cause des différentes missions auxquelles ils font face , le directeur nous demande l'avis sur les missions déroulées en vue de rédiger le rapport . Les différents rapports rédigés seront transformés en forme de tableau synthétiser en arabe vu que la direction mère est à Dubaï . Parfois le directeur nous demande de traduire certains mots que lui n'a pas pu traduire , il effectue une revue sur le rapport , puis envoie un draft aux structures auditées pour voir où ils sont quant aux recommandations qu'on leur a prescrit , il ajuste sa au rapport et lors du comité il leur explique la mission , les différentes limites auxquelles nous les auditeurs avons fait face . C'est alors qu'il effectue un tableau évaluant les 4 auditeurs en pourcentage . Il effectue aussi des mesures des risques , c'est-à-dire ils vont se focaliser sur les différents points des missions d'audit . Pourquoi par exemple nous nous sommes plus intéressés au commerce extérieur , parce que l'état algérien a apporté beaucoup de lois qui le régissent . Après leur avoir expliqué les raisons sur lesquels se sont penchés les missions d'audit , le directeur leur fait voir le plan de la deuxième année , voilà la priorité est de contrôler tel aspect tel aspect , c'est au comité de négocier ses objectifs sachant qu'il pense plus commercial volet monnaie , comme cette année le comité nous a obligés de plus s'intéresser au commerce extérieur et mission d'agence concernant bien sûr l'année 2016/2017 . Pour 2017 /2018 nous ne savons pas sur quoi travailler donc on suit celui de l'année passée. Les pays du golfe se sont intéressés aux commerces extérieurs parce qu'il est plus rentable pour eux. Si l'auditeur détermine les objectifs , le comité est dans la capacité de modifier le classement des objectifs .
- **interviewer 1** : Lors des missions sur terrain nous nous partageons les tâches , puis en fin de journée nous envoyons des fiches de constat au directeur qui lui effectue un contrôle et en cas où il y a des anomalies on apporte des explications ainsi que des modifications , il nous renvoie ces fiches et on les transmet à la direction contrôlée pour validation afin d'établir un rapport de 2 à 3 pages .

Réponse N° 3 :

- **interviewer 1** : On assure le bon déroulement du processus grâce aux garanties recueillies qui nous semble importante en l'octroi . on vérifie si le ticket est en effet ils ont été accordé par l'administration ou pas . mais on se penche plus vers les garantie . nous avons plusieurs type de garantie comme l'attestation de garantie du notaire en cas que l'hypothèque est traitement d'héritage . Parfois les garantie sont envoyés par la direction qui elle tédman sur la fois du client . Nous avons des garantie de premier rang a titre d'exemple : lorsque le client vient et demandé le crédit et met en garantie un terrain ou maison et qui par la suite la dépose comme étant une garantie au sein d'une autre banque . si dans le cas où le client ne rembourse pas , al salam bank est prioritaire mais si dans le cas où la garantie est de second rang et que la garantie ne couvre pas le crédit demandé a notre établissement mais seulement celui de l'autre banque , la banque est dans la capacité de refusé une tel garantie .
- **interviewer 2** : Ya ceux aussi qui viennent et mettent en garantie leurs matériels a fin de demandé un crédit , lorsque la direction commercial et crédit accepte le crédit , l'analyste vas estimé le matériel pour s'assurer que la valeur est celle mentionné par le client . mais au sein des banques l'analyste diminue de la valeur du matériel en vu de couvrir les pertes en cas de non solvabilité du client . Ya quelque client qui falsifie la valeur du client qui elle est amortie, par exemple nous avons fait face a un client qui a mis en gage son matériel et a pu dans ce cas octroyé le crédit . vers la fin de sa durée de remboursement il a fait brûlé son usine comme quoi un accident . la banque dans ce cas est perdante , qui remboursera son crédit ? Sachant que le client n'a pas de sou ou cache son argent ? C'est l'assurance qui se charge alors de lui remboursé la totalité de son crédit. Car c'est l'assurance qui garantie le matériel pour qu'il puisse déposé dans la banque comme étant une garantie valable . Les différentes garantie qu'on demandé c'est les terrain , matériel , immobilisation , marché Concernant les garantie de marché , dans le cas où elle fait l'objet d'une convention étatique , la banque lui finance à 100% parce qu'ils savent qu'ils vont lui remboursé . Le comité d'audit se fait chaque mercredi regroupant les directeur

Réponse N° 4 :

- **interviewer 1** : Le planning est un planning trienal , ajustable chaque année en fonction des demandes des actionnaires et en fonction des différents risques apparus durant l'année .

Réponse N° 5 :

- **interviewer 1** : Nous avons en effet effectué une mission sur le financement en 2017 concernant le volet garantie qui nous est apparu essentiel de s'assurer que les garanties recueillies sont solvables .

Réponse N° 6 :

- **interviewer 2** : Le déroulement de la mission effectuée sur la cellule crédit est comme suit :
 - **Phase 1** : le RAI suivant un planning nous dicte la mission en s'appuyant sur quel volet allant procéder notre étude , sa sera soit volet engagement , soit volet analyse de crédit , ou bien recueil de garantie ... etc .

Par la suite le chef de mission élabore le plan de la mission qui mentionnera la durée du déroulement de la mission , l'échantillon sur lequel il fera le contrôle) les différentes tâches de chaque auditeur , l'échantillon étudié (secteur industrielle , commerciale ...) , on mentionne les outils d'analyses et techniques (on pourra dire qu'on va faire un nouveau montage à partir du montage déjà fait) . on aura ainsi l'ordre de mission , on l'envoie au RAI qui lui nous confirmera si le plan est bien et qu'il ne nous apportera pas de limite dans la mission .

- **interviewer 1** : Après s'être imprégné du plan , nous commençons à établir le recueil d'information organisationnel de la structure auditée dans le bureau . cette étape consiste à la récolte de toute information ayant un lien avec la structure contrôlée.

Sur le terrain nous nous partageons les tâches , y a celui qui se charge de l'organisationnelle , l'autre des dossiers et ainsi de suite , afin de déceler les différentes anomalies auxquelles est confronté le crédit . afin d'apprécier la qualité du dossier administratifs et de s'assurer qu'il n'y a eu aucune falsification et que tous les dossiers sont en effet présentés .

Afin de ne pas avoir de problèmes durant la mission , on se met en accord avec la structure audité dès le début (une place ou travailler , accès internet) on leurs explique aussi que nous rapporterons toute anomalie détecter dans une fiche de constat

Il est de notre de devoir d'avoir un beg groud concernant les dernière mis a jour concernant les procédures actualiser ainsi que la réglementation de la banque d'Algérie.

- **interviewer 2** : Enfin de mission , nous établissent une séance de clôture de durée de 40 min qui mentionnera le jours de début de mission ainsi que la fin , l'accueille au sein de la structure audité en cas ou nous nous somme trouvé face des difficulté ou bien le contraire . si nous avons eu accès à tous les documents ou si dans le cas contraire y a une absence de certains documents ou bien une lenteur ou modification concernant le dossier.

On apporte par la suite les différentes lacunes détecter ainsi que les risques liés au processus d'octroi de crédit (impayé , la non solvabilité du client)

Une fois les fiches de constat approuvé , le rapport s'effectue par le directeur d'audit et transmis par la suite au comité .

Réponse N° 7 :

- **interviewer 1** :L'audit interne est plutôt préventives face aux risques perçus , nous nous somme pas en habilité d'apporter des correction c'est au contrôle permanent qui se doit de vérifier et en cas de sanction il est dans la capacité de sectionner.

Réponse N°8 :

- **interviewer 2** : Les recommandations sont toujours pris en application car y' a une surveillance de la part de notre structure en leurs envoyant des rappelle ainsi qu'un rapport auxquels il se doit de répondre concernant la durée . le rôle de l'audit interne est en effet apporter une assurance quant a la maitrises des risques de crédit a la direction mais aussi aux actionnaires . il apporte de ce fait des recommandations en vu d'améliorer aussi le processus d'octroie et le rendre plus performant .
- **interviewer 1** : On effet il existe un suivi qui grâce a lui , la direction d'audit interne s'assure que les différents recommandations apporter se sont mis en application et qu'en effet il y à une amélioration quant a l'efficacité du processus d'octroi de crédit.
-

Table des matières :

| | |
|--|----|
| Dédicaces | |
| Remerciements | |
| Liste des figures | |
| Liste des tableaux | |
| Listes de abréviation | |
| Glossaire | |
| Résumé | |
| Sommaire | |
| Introduction générale | 2 |
| Chapitre 1: Le crédit bancaire islamique | 6 |
| Introduction du chapitre 1 | 7 |
| Section 1 : l'environnement bancaire..... | 8 |
| 1. Définition de la banque | 8 |
| 2. Types de banques | 10 |
| 2.1. Les banques central..... | 10 |
| 2.2. Les banques de second rang | 11 |
| 2.2.1. Les banques de dépôt | 11 |
| 2.2.2. Les banques d'affaires..... | 11 |
| 3. Les banques islamiques..... | 12 |
| 3.1. Aperçus sur l'évolution des banques islamiques..... | 12 |
| 3.2. Définition de la banque islamique | 13 |
| 3.3. Les principes des banques islamiques..... | 13 |

| | |
|---|----|
| 3.3.1. La prohibition de la Riba | 14 |
| 3.3.2. Le partage des pertes et profits | 16 |
| 3.3.3. L'interdiction du Gharar (incertitude, tromperie, risque, ambiguïté)..... | 17 |
| 3.3.4. Les autres interdictions | 18 |
| 3.3.4.1. La Thésaurisation | 18 |
| 3.3.4.2. La spéculation (MAYSIR) | 18 |
| 3.3.4.3. Les activités de produits illicites | 18 |
| 3.4. Les opérations financières islamiques courantes | 19 |
| 3.4.1. Les produits islamiques de financement | 19 |
| 3.4.1.1. Les modes de financements participatifs | 20 |
| 3.4.1.1.1. Le contrat moudharaba..... | 20 |
| 3.4.1.1.2. Le contrat moucharaka (partenariat actif)..... | 22 |
| 3.4.1.2. les opérations commerciales (sans PPP) | 24 |
| 3.4.1.2.1. le contrat mourabaha (financement cost-plus)..... | 24 |
| 3.4.1.2.2. le contrat salam | 27 |
| 3.4.1.2.3. le contrat idjara (credit bail)..... | 28 |
| 3.4.1.2.4. le contrat istinaa (bien a fabriqué) | 29 |
| 3.4.1.3. les opérations sans contrepartie | 30 |
| 3.4.2. Les soukouks | 30 |
| 3.4.3. Les comptes bancaires..... | 31 |
| 3.4.3.1. Les comptes courants | 31 |
| 3.4.3.2. Les comptes d'épargne | 32 |
| 3.4.3.3. Les comptes d'investissement | 32 |

| | |
|---|----|
| 3.5. Source de la finance islamique | 33 |
| 3.5.1. Source primaire | 33 |
| 3.5.2. Source secondaire | 33 |
| SECTION 2 : Le crédit bancaire, principale activité de la banque..... | 34 |
| 1. Définition du crédit bancaire..... | 34 |
| 2. Les éléments esentiel du credit bancaire | 34 |
| 2.1. La confiance..... | 34 |
| 2.2. L' élément temps | 35 |
| 2.3. L'élément risque..... | 35 |
| 3. Typologie des crédits bancaire..... | 36 |
| 3.1. Les Crédits aux particuliers | 36 |
| 3.1.1. Les crédits à court terme | 36 |
| 3.1.2. Les crédits immobilier | 36 |
| 3.2. Les crédits aux entreprises | 37 |
| 3.2.1. Le crédits de trésorerie..... | 37 |
| 3.2.2. Les crédits par signature..... | 37 |
| 3.2.3. Le crédit de mobilisation des créances | 37 |
| 3.2.4. Les crédits a moyens et long terme | 37 |
| 3.2.5. Le leasing | 37 |
| 4. Le processus d'octroie de crédit..... | 38 |
| 4.1. Présentation de la demande de crédit | 38 |
| 4.2. Etude de la demande de crédit | 38 |
| 4.3. Décision | 38 |

| | |
|--|----|
| Section 3 : les risques inhérents du crédit bancaire..... | 39 |
| 1. Définition du risque..... | 39 |
| 2. Typologie des risques bancaire de la finance islamique..... | 40 |
| 2.1. Les risques communs | 40 |
| 2.1.1. Les risques financiers | 40 |
| 2.1.1.1. Risque de marché | 40 |
| 2.1.1.2. Risque de crédit | 41 |
| 2.1.1.3. Le risque de liquidité | 42 |
| 2.1.2. Les risques non financiers | 42 |
| 2.1.2.1. Le risque opérationnel..... | 42 |
| 2.2. Les risques spécifique | 43 |
| 2.2.1. Le risque commercial déplacé | 44 |
| 2.2.2. Le risque fiduciaire | 44 |
| 3. Le risque de crédit | 44 |
| 3.1. Définition du risque de crédit | 45 |
| 3.2. Typologie des risques de crédit | 46 |
| 3.2.1. Le risque de non remboursement | 46 |
| 3.2.2. Le risque d'immobilisation | 46 |
| 3.2.3. Le risque de taux | 46 |
| 3.2.4. Le risque de fraude..... | 47 |
| 3.2.5. Le risque légal et réglementaire..... | 47 |
| 4. Technique de couverture des risques de crédit | 47 |
| 4.1. La diversification des portefeuilles de crédit..... | 47 |
| 4.2. Etude approfondie du futur débiteur | 48 |
| 4.3. La surveillance constante de la solvabilité | 48 |

| | |
|--|----|
| 4.4. La prise de garanties | 48 |
| 4.4.1. Les garanties réelles..... | 48 |
| 4.4.2. Les garanties personnelles..... | 49 |
| 5. La réglementation en matière de risques bancaires : | 50 |
| 5.1. La réglementation standards..... | 50 |
| 5.1.1. Les premiers accords de Bâle | 51 |
| 5.1.2. accords de Bâle 2 | 52 |
| 5.1.3. Les accords de Bâle 3 | 54 |
| 5.2. La réglementation spécifique aux banques islamiques..... | 54 |
| 5.2.1. Le centre de jurisprudence islamique..... | 55 |
| 5.2.2. L'AAOIFI (Accounting and Auditing Organization For Islamic Financial Institutions) | 56 |
| 5.2.3. L'IFSB (Islamic Financial Services Board) | 57 |
| 5.2.4. L'IIFM (International Islamic Financial Market) | 58 |
| Conclusion du chapitre 1 | 59 |
| Chapitre 2 : l'audit interne, outil de maîtrise des risques bancaires | 60 |
| Introduction du chapitre 2 | 61 |
| Section 1 : Historique et progrès de l'audit..... | 62 |
| 1. La dimension historique..... | 62 |
| 2. Progrès et évolution de l'audit | 63 |
| 3. Conceptualisation de l'audit | 64 |
| 3.1. définition de l'audit..... | 64 |
| 3.2. les types d'audit..... | 66 |
| 3.2.1. En fonction de l'entité auditée | 66 |
| 3.2.2. En fonction de l'intervenant..... | 66 |

| | |
|--|----|
| a) L'audit interne..... | 66 |
| b) L'audit externe | 66 |
| 3.2.3. En fonction de l'objectif de la mission | 67 |
| a) L'audit de gestion..... | 67 |
| b) L'audit opérationnel..... | 67 |
| c) L'audit financier | 67 |
| Section 2 : Cadre conceptuel de l'audit interne | 68 |
| 1. Définition de l'audit interne | 68 |
| 2. Positionnement de l'audit interne | 69 |
| 2.1. Audit interne et le contrôle de gestion..... | 69 |
| 2.1.1. Définition du contrôle de gestion | 69 |
| 2.1.2. La relation entre l'audit interne et le contrôle de gestion | 70 |
| 2.2. Audit interne et audit externe..... | 71 |
| 2.2.1. Définition de l'audit externe | 71 |
| 2.2.2. La relation entre audit interne et externe | 72 |
| 2.3. L'audit interne et l'inspection | 74 |
| 2.3.1. Définition de l'inspection..... | 74 |
| 2.3.2. La relation entre l'audit interne et l'inspection | 74 |
| 2.4. L'audit interne et le contrôle interne | 76 |
| 2.4.1. Définition du contrôle interne | 76 |
| 2.4.2. Objectifs du contrôle interne..... | 78 |
| a) Objectifs liés aux opérations..... | 79 |
| b) Objectifs liés aux informations financière..... | 79 |

| | | |
|--|---|----|
| c) | Objectifs liés à la réglementation | 79 |
| 2.4.3. | Le rôle du contrôle interne | 80 |
| 2.4.4. | Les composants du contrôle interne | 81 |
| a) | L'environnement de contrôle | 81 |
| b) | L'évaluation des risques | 81 |
| c) | Les activités de contrôle | 82 |
| d) | Information et communication..... | 82 |
| e) | Pilotage..... | 83 |
| 2.4.5. | La relation entre l'audit interne et le contrôle interne..... | 83 |
| 3. | Le rôle de l'audit interne | 84 |
| 4. | L'objectif de l'audit interne | 85 |
| 5. | La mission de l'audit interne..... | 85 |
| 5.1. | Mission d'audit opérationnel..... | 86 |
| 5.2. | Mission d'audit financier..... | 86 |
| 5.3. | Mission d'audit stratégique..... | 86 |
| 6. | Les niveaux de contrôle de l'audit interne | 86 |
| 6.1. | L'audit de conformité ou de régularité | 86 |
| 6.2. | L'audit d'efficacité..... | 87 |
| 6.3. | L'audit de management..... | 87 |
| 6.4. | L'audit de stratégie..... | 87 |
| | | |
| Section 3 : la contribution de l'audit interne à l'amélioration du processus d'octroi de | | |
| crédit..... | | 88 |

| | |
|--|----|
| 1. Cadre de référence | 88 |
| 1.1. Le code de déontologie..... | 88 |
| 1.1.1. Définition du code de déontologie..... | 88 |
| 1.1.2. Les composants du code | 90 |
| A. Les principes fondamentaux..... | 90 |
| 1. Intégrité..... | 90 |
| 2. Objectivité..... | 90 |
| 3. Confidentialité..... | 91 |
| 4. Compétences..... | 92 |
| B. Les règles de conduit : | 92 |
| 1. Principe d'intégrité..... | 92 |
| 2. Principe d'objectivité..... | 93 |
| 3. Principe de confidentialité..... | 93 |
| 4. Principe de compétences..... | 93 |
| 1.2. Les normes internationales : | 93 |
| 1.2.1. Définition des normes | 93 |
| 2. Le déroulement de la mission d'audit interne | 97 |
| 2.1. méthodologie de conduite de mission d'audit interne | 97 |
| 2.1.1. phase de préparation..... | 98 |
| 2.1.2. phase de réalisation | 98 |
| 2.1.2.1. La réunion d'ouverture | 99 |
| 2.1.2.2. Le programme d'audit | 99 |
| 2.1.2.3. Le questionnaire du contrôle interne | 99 |

| | | |
|----------|--|-----|
| 2.1.2.4. | Le travail sur le terrain | 100 |
| 2.1.2.5. | La feuille de révélation et d'analyse des problèmes (FRAP)..... | 100 |
| 2.1.2.6. | La réunion de clôture | 100 |
| 2.1.3. | Phase de conclusion | 101 |
| 2.1.3.1. | L'ossature du rapport | 101 |
| 2.1.3.2. | Le compte rendu final au site (CRFS) | 101 |
| 2.1.3.3. | Le rapport d'audit interne | 101 |
| 2.1.3.4. | Le suivi des recommandations | 102 |
| 3. | Déroulement de la mission d'audit de la fonction crédit | 102 |
| 3.1. | Démarche générale de l'audit de crédit | 103 |
| 3.1.1. | Détermination des risques | 102 |
| 3.1.2. | Détermination des objectifs | 103 |
| 3.1.3. | La prise de connaissance | 103 |
| 3.1.4. | L'appréciation du contrôle interne | 104 |
| 3.2. | Les procédures à suivre | 104 |
| 3.2.1. | La détermination des objectifs | 104 |
| 3.2.2. | Les contrôles généraux | 104 |
| 3.2.3. | La division et la couverture du risque | 105 |
| 3.2.4. | L'analyse des dossiers | 106 |
| 3.2.5. | Le suivi périodique des comptes | 106 |
| 3.2.6. | Un système d'informatique efficace | 107 |
| 3.2.7. | La séparation de la fonction crédit des autres fonctions | 107 |
| 3.2.8. | La gestion du contentieux | 107 |
| 3.2.9. | La gestion efficace du portefeuille | 107 |
| 3.2.10. | La délégation de signature | 107 |
| 4. | Outils et techniques d'audit interne | 108 |
| 4.1. | Outils d'interrogations..... | 108 |
| 4.1.1. | Les sondages statistiques..... | 108 |

| | |
|--|-----|
| 4.1.2. Les interviews | 108 |
| 4.1.3. Les outils informatiques..... | 109 |
| 4.1.4. Les vérifications, analyses et rapprochements divers | 109 |
| 4.2. Outils de description | 109 |
| 4.2.1. L'observation physique | 109 |
| 4.2.2. La narration..... | 109 |
| 4.2.3. L'organigramme fonctionnel..... | 109 |
| 4.2.4. La grille d'analyse des taches | 110 |
| 4.2.5. Le diagramme de circulation | 110 |
| 4.2.6. La piste d'audit | 110 |
| Conclusion du chapitre 2 | 111 |
| Chapitre 3 : la contribution de l'audit interne à l'amélioration du processus d'octroi de crédit..... | 112 |
| Introduction du chapitre 3..... | 113 |
| Section 1 : présentation de l'organisme Al Salam Bank | 113 |
| 1. Al Salam Bank-Algerie | 114 |
| 1.1. Création de la banque | 114 |
| 1.2. Mission et objectifs de Al Salam Bank..... | 115 |
| 1.3. Les produits et services d'Al Salam Bank | 116 |
| 1.3.1. Les opérations de financement | 116 |
| 1.3.2. Les opérations de commerce extérieur | 118 |
| 1.3.3. Les placements et investissements..... | 118 |
| 1.3.4. Les services | 118 |
| 2. Présentation du service d'audit interne d'Al Salam Bank | 119 |
| Section 2 : méthodologie de la recherche | 121 |
| 1. Méthode et outils..... | 121 |

| | |
|---|-----|
| 1.1. Recherche documentaire | 121 |
| 1.2. Guide d'entretien | 122 |
| 1.3. L'analyse du contenu | 124 |
| Section 3 : la contribution de l'audit interne à l'amélioration du processus de crédit..... | 124 |
| 1. Analyse d'entretien par résumé | 124 |
| 1.1. Directrice de la direction de financement | 124 |
| 1.2. Directrice de la direction des risques et contrôle | 125 |
| 1.3. Directeur de la direction d'audit | 127 |
| 1.4. Chef de mission d'audit et l'auditeur junior | 128 |
| 1.5. Chef de mission d'audit | 129 |
| 2. Analyse du contenu..... | 130 |
| 3. Synthèse des résultats | 132 |
| 4. Recommandation | 133 |
| Conclusion générale | 135 |
| bibliographie..... | 138 |
| annexes | |